

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 46^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 8 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Questions au Gouvernement (p. 7223).

ENFANCE MARTYRE (p. 7223).

M. Delelis, Mme Veit, ministre de la santé et de la famille.

DROITS DES TRAVAILLEURS DES ARSENAUX (p. 7223).

MM. Le Drian, Bourges, ministre de la défense.

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LA SIDÉRURGIE FINE (p. 7223).

MM. Billardon, Giraud, ministre de l'industrie.

RETARD DANS LE RÉGLEMENT DE MAJORATIONS DE SUBVENTIONS (p. 7223).

MM. Bèche, Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

MAINTIEN DE L'EMPLOI A L'USINE RHÔNE-POULENC-TEXTILE DE PÉAGE-DE-ROUSSILLON (p. 7224).

MM. Nucci, Giraud, ministre de l'industrie.

CONTRÔLE D'IDENTITÉ DE SIDÉRURGISTES ALLEMANDS A LA FRONTIÈRE FRANÇAISE (p. 7224).

MM. Depietri, Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CNPF SUR L'ÂGE DE LA RETRAITE (p. 7224).

MM. Boulay, Boullin, ministre du travail et de la participation.

SITUATION DE L'OFFICE INTERDÉPARTEMENTAL D'HLM DE LA RÉGION PARISIENNE (p. 7225).

MM. Montdargent, d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

UTILISATION DU MINÉRAI DE FER FRANÇAIS (p. 7225).

MM. Porcu, Giraud, ministre de l'industrie.

CRÉATION DE POSTES DE PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE (p. 7226).

MM. Héraud, Solsson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

MENACE DE DÉPOSE D'UNE VOIE FERRÉE (p. 7227).

MM. Bouvard, Le Theule, ministre des transports.

SITUATION DES ASSISTANTS D'UNIVERSITÉ (p. 7227).

M. Berest, Mme Saunier-Seïté, ministre des universités.

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DU GROUPE HOFFMANN-LA ROCHE EN ECOSSE (p. 7228).

MM. Gissingier, Giraud, ministre de l'industrie.

LIAISONS MARITIMES AVEC LA CORSE EN CAS DE GRÈVE DES MARINS (p. 7228).

MM. Bozzi, Le Theule, ministre des transports.

DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LES VALLÉES VOSGIENNES (p. 7229).

MM. Charles Haby, Giraud, ministre de l'industrie.

RABAIS AUTORISÉS SUR LES VENTES D'ESSENCE (p. 7229).

MM. Branger, Monory, ministre de l'économie.

Suspension et reprise de la séance (p. 7230).

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ LA COMBE

2. — Rappels au règlement (p. 7230).

MM. Delaneau, le président.

MM. Hamel, le président.

3. — Loi de finances pour 1979 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7230).

Agriculture, BAPSA (suite).

MM. Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Lajoinie.

Rappel au règlement (p. 7236).

MM. Joxe, le ministre, le président.

Agriculture, BAPSA (suite).

Mme Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine ; M. Soury.

MM. Godfrain,

Rigout,

Couepel,

Laborde,

Lucien Richard,

Balmigère,

de Branche,

Cambolive,

Branger,

Weisenhorn,

Ruffe,

Geng,

Bayou.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — Enseignement hospitalier des étudiants en pharmacie et liaisons hospitalo-universitaires pharmaceutiques. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 7249).

5. — Ordre du jour (p. 7249).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

ENFANCE MARTYRE

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé et de la famille.

J'aimerais connaître les mesures qu'a prises le Gouvernement pour lutter contre ce véritable fléau que constitue l'enfance martyre.

A cette occasion, je souhaiterais savoir si le Gouvernement envisage d'assouplir encore la politique de l'adoption définitive et aussi de rechercher un meilleur équilibre entre le nombre d'enfants adoptables définitivement, qui est insuffisant, et le nombre de retraits provisoires qui reste trop élevé dans certains départements.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Comme vous venez de le dire, monsieur le député, l'enfance martyre est un fléau.

Malheureusement toutes les constatations faites dans tous les pays, et depuis fort longtemps, démontrent que chaque société secrète en quelque sorte des drames de l'enfance dont on ne peut empêcher l'apparition que par une politique de prévention touchant au comportement des parents.

Des nombreuses études effectuées par des médecins, des psychologues, des sociologues, il ressort que les enfants martyrisés, qui sont parfois hospitalisés, appartiennent à des milieux très divers mais ont, en général, une mère profondément perturbée sur le plan affectif.

Toutefois, le fait qu'au sein d'une famille nombreuse, un seul enfant fasse l'objet de mauvais traitements, pour des raisons particulières, rend difficile toute mesure de prévention. Souvent, il s'agit d'un enfant adultérin ou qui est né au moment où la mère avait des problèmes médicaux ou psychologiques graves; il est l'objet de sévices surtout pendant les premières années de sa vie.

Pour déceler la présence d'un enfant martyr, et alors même que ses frères et sœurs peuvent être élevés dans de bonnes conditions, les voisins peuvent jouer un rôle important. Il en est de même des enseignants et des médecins qui, par leurs fonctions mêmes, sont conduits à connaître de telles situations.

Je rappelle d'ailleurs que c'est le seul cas dans lequel les médecins, comme les assistantes sociales, ne sont pas tenus à respecter le secret professionnel. Dès qu'ils ont connaissance d'une situation anormale dans une famille, ils se doivent d'en informer les services de l'aide sociale, lesquels s'occuperont de l'enfant, le protégeront et le prendront en charge. Le cas échéant, les tribunaux auront alors à prononcer soit une mesure de garde provisoire, soit la déchéance de l'autorité parentale.

Une fois ces mesures de sauvegarde prises, et s'il apparaît impossible de confier à nouveau l'enfant à sa famille, il faut envisager la solution de l'adoption.

Toutefois, il ne faut pas oublier que certaines familles peuvent traverser des crises passagères. En effet, il arrive fréquemment qu'à la suite d'une grossesse, par exemple, une femme souffre de troubles psychiques et en vienne à maltraiter son enfant. Une fois guérie, elle peut, à nouveau, être une très bonne mère. Dans ce cas, il serait grave de rompre définitivement les liens de l'enfant avec sa famille.

Vous vous êtes préoccupé aussi, monsieur le député, de savoir si le ministère de la justice et le ministère de la santé envisageaient d'assouplir les règles de l'adoption. Le Parlement a eu à débattre, à plusieurs reprises depuis dix ans, de textes relatifs à l'adoption.

Nous devons nous efforcer de maintenir un équilibre entre les droits de la famille légitime et les droits de l'enfant à vivre dans un foyer normal. Le Parlement, après avoir délibéré longuement, a estimé que l'adoption ne pouvait intervenir qu'après un certain délai de désintéressement total et définitif de la famille à l'égard de l'enfant.

En conclusion, le ministère de la santé et de la famille se préoccupe de favoriser l'adoption, en particulier celle d'enfants déjà âgés, en développant systématiquement le parrainage qui permet à des enfants malheureux de connaître la chaleur affective d'un foyer. Ce parrainage peut constituer une phase préliminaire à l'adoption. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

DROITS DES TRAVAILLEURS DES ARSENAUX

M. le président. La parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Je vous ai rappelé hier soir, monsieur le ministre, qu'en avril 1977 le Gouvernement avait pris l'engagement de rétablir les décrets qui régissent les salaires des établissements d'Etat en les alignant sur les indices de la métallurgie de la région parisienne.

Vous connaissez maintenant la position des travailleurs des arsenaux sur ce sujet. Or, hier soir, vous ne m'avez donné aucune réponse précise. Pouvez-vous nous indiquer, aujourd'hui, d'une manière claire, vos intentions?

Les droits acquis des travailleurs des arsenaux seront-ils ou non rétablis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le député, j'ai répondu cette nuit, pendant près d'une heure, aux questions qui m'avaient été posées. Dans ces conditions, vous comprendrez que je vous renvoie à mes déclarations que vous avez vous-même entendues puisque vous étiez présent. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Yves Le Drian. Les travailleurs des arsenaux jugent!

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LA SIDERURGIE FINE

M. le président. La parole est à M. Billardon.

M. André Billardon. Monsieur le ministre de l'industrie, à l'occasion du débat sur le plan dit « de sauvetage » de la sidérurgie, puis lors de l'examen des crédits de votre ministère, j'ai appelé votre attention sur la situation de la sidérurgie fine, celle qui produit en particulier des aciers spéciaux.

Je vous disais alors que ce secteur industriel essentiel était gravement menacé et j'avais cité l'exemple du groupe Creusot-Loire.

Vous aviez répondu que si cela était nécessaire, vous prendriez les mesures qui s'imposeraient, le moment venu. Or, la division métallurgique du groupe Creusot-Loire annonce 205 licenciements pour la seule usine du Creusot, alors que 595 emplois ont déjà été supprimés en deux ans et demi et que des menaces de réduction d'activité pèsent sur l'usine de Chalon-sur-Saône. Il ne s'agit là que de l'un des aspects de la crise de l'emploi qui sévit dans ce groupe.

Monsieur le ministre, le temps est venu de prendre des mesures pour sauvegarder le potentiel économique de la métallurgie et préserver les milliers d'emplois concernés.

Dans le cas où votre réponse serait positive, j'aimerais connaître la nature des mesures envisagées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, comme vous venez de le rappeler, j'ai déjà parlé de la sidérurgie fine dont la situation ne revêt pas les mêmes caractéristiques que celles de la sidérurgie lourde.

Le problème de Creusot-Loire est évoqué ici ou là, mais il n'appartient pas au ministre de l'industrie d'intervenir chaque fois que la presse évoque tel ou tel projet de réorganisation de telle ou telle société.

Ma réponse tiendra donc en deux points.

Premièrement, l'inspection du travail n'a pas reçu notification de licenciements à Creusot-Loire. Il semble donc s'agir d'une opération de restructuration interne à la société.

Deuxièmement, le problème de la restructuration du secteur des aciers spéciaux est naturellement suivi par mes services et fera l'objet, si cela est nécessaire, d'interventions particulières.

RETARD DANS LE RÉGLEMENT DE MAJORATIONS DE SUBVENTIONS

M. le président. La parole est à M. Bèche.

M. Guy Bèche. Ma question s'adresse à la fois à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre du budget.

Elle concerne le retard important dont souffre le règlement des majorations de subvention prévues par le décret n° 74-476 du 17 mai 1974.

Aux termes de ce décret, les subventions pour travaux d'équipement réalisés par les districts, communautés urbaines et syndicats intercommunaux bénéficient, pour une durée de cinq ans à compter de sa date de parution, d'une majoration de 20 p. 100.

Or le règlement de ces majorations accuse des retards importants qui mettent en difficulté financière les collectivités locales, lesquelles ne peuvent intégrer ces ressources dans leurs prévisions financières.

D'autre part, la dotation du chapitre n° 67-82 du budget du ministère de l'intérieur, qui s'y rapporte, restera inchangée en 1979 par rapport à 1978.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir préciser les délais dans lesquels vous comptez verser ces sommes aux collectivités concernées. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. Les majorations de subventions versées par le ministère de l'intérieur aux communes regroupées viennent en complément des subventions accordées pour des équipements particuliers par les différents départements ministériels.

Le décalage dans les paiements tient au fait que le complément de subvention est calculé par le ministère de l'intérieur postérieurement à la décision du ministère chef de file dans l'opération en cause.

Je ne méconnaiss pas les difficultés qui en découlent pour les petites communes en particulier, mais je tiens à souligner que, depuis deux ans, une attention particulière a été portée au rythme de paiement de ces subventions et que les crédits mis à la disposition du ministère de l'intérieur ont permis un certain rattrapage. Dans le projet de budget pour 1979 ces crédits s'élèvent à 117 millions de francs au titre des autorisations de programme et à 85 millions de francs au titre des crédits de paiement.

Dans toute la mesure du possible, chaque fois que des cas particuliers nous sont communiqués, avec justifications à l'appui, nous nous efforçons, M. le ministre de l'intérieur et moi-même, de les régler dans des délais très brefs.

MAINTIEN DE L'EMPLOI A L'USINE RHÔNE-POULENC-TEXTILE DE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

M. le président. La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Depuis plus de deux ans, les travailleurs de l'usine Rhône-Poulenc-Textile de Péage-de-Roussillon, dans l'Isère, se battent pour obtenir le maintien de leur emploi et éviter la disparition de la seule entreprise française produisant du fil d'acétate.

Les organisations syndicales ont élaboré un plan de redressement qui pourrait constituer la base d'une solution satisfaisante. Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour que Rhône-Poulenc-Textile ne laisse pas pourrir la situation à Péage-de-Roussillon et pour que les négociations en cours aboutissent dans les plus brefs délais ?

Par ailleurs, êtes-vous décidé à éviter la mise en œuvre du plan projeté par Rhône-Poulenc-Textile qui aboutirait à 5 000 licenciements environ d'ici à 1980 dans la région Rhône-Alpes, laquelle est déjà très touchée par le chômage ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, chacun se souvient des difficultés que le grand groupe chimique Rhône-Poulenc a rencontrées il y a deux ans sur le marché international.

A cet égard, il est essentiel que nos grandes entreprises industrielles soient capables d'adapter dans les délais les plus brefs possible leur volume de fabrications aux capacités d'absorption du marché, car c'est par la juxtaposition d'entreprises qui réussissent que nous obtiendrons le maintien, voire le développement de l'emploi dans nos industries. En conséquence, il n'est pas forcément recommandable de se fixer comme objectif le maintien du niveau antérieur d'activité.

Je crois savoir que le groupe Rhône-Poulenc a su jusqu'à présent faire coïncider les diminutions de production auxquelles il a dû procéder avec de nouvelles implantations qui, à quelques exceptions près, ont permis de créer un nombre d'emplois équivalent à celui des emplois qui étaient supprimés. De nombreux cas ont été réglés d'une façon qui peut être considérée comme particulièrement satisfaisante, et cela dans des zones où une certaine incrédulité s'était manifestée. Dans le cas particulier de Péage-de-Roussillon, je crois qu'il en a été partiellement ainsi.

Par ailleurs, je ne vois pas à quoi vous faites allusion lorsque vous évoquez un plan qui se traduirait par 5 000 licenciements qui ne seraient pas accompagnés de reconstitutions d'emplois dans des régions assez voisines.

En tout état de cause, mon ministère s'est toujours attaché à recueillir, lorsque cela a été nécessaire, les suggestions présentées par les fédérations syndicales, et il s'est assuré qu'elles avaient bien été prises en considération par les directions responsables. Si cela n'a pas déjà été fait dans le cas qui vous préoccupe, je vous propose que cela le soit rapidement.

Il reste, bien entendu, que les décisions relatives à la gestion des entreprises appartiennent à leurs dirigeants. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

CONTRÔLE D'IDENTITÉ DE SIDÉRURGISTES ALLEMANDS A LA FRONTIÈRE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Depietri

M. César Depietri. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le samedi 4 novembre 1978 se déroulait à Thionville une manifestation organisée par les partis communistes de France, de Belgique, de République fédérale d'Allemagne, de Hollande, du Luxembourg, de Grande-Bretagne et d'Italie.

Ce rassemblement autorisé traduisait la solidarité des sidérurgistes et des mineurs de fer européens en lutte contre le plan de liquidation élaboré à Bruxelles, avec le concours du gouvernement français.

Or les sidérurgistes allemands venant de Brême ont dû subir un contrôle et, plus grave, un fichage complet au poste frontière d'Apach, en Moselle, de la part de la police française, et cela en violation des règles les plus élémentaires de la libre circulation des personnes.

Monsieur le Premier ministre, vous n'ignorez pas les problèmes qui se posent en République fédérale d'Allemagne en ce qui concerne les *Berufsverbote*, c'est-à-dire les interdits professionnels, qui frappent les citoyens allemands communistes ou simplement démocrates. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Ces interdits constituent un véritable scandale, une atteinte à la liberté d'autant plus intolérable que d'anciens nazis occupent encore dans ce pays des postes importants.

Monsieur le Premier ministre, j'ose espérer que ce contrôle n'a pas été fait à la place ou pour la police allemande.

Si non, on aurait là un bel exemple de ce que pourrait être l'Europe que veut réaliser la grande bourgeoisie européenne pour la sauvegarde de ses profits et l'exploitation accrue de la classe ouvrière. (*Nouvelles exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Peut-on savoir, monsieur le Premier ministre, qui a donné cet ordre à la police ?

De plus, pouvez-vous nous donner l'assurance que de tels faits ne se reproduiront plus, que les fiches de ces travailleurs n'ont pas été et ne seront pas remises à la police allemande et qu'elles seront détruites. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je puis affirmer devant l'Assemblée nationale que, le 4 novembre, aucun contrôle discriminatoire n'a été opéré à nos frontières.

La règle, lorsqu'un car passe la frontière, est la présentation d'une liste des passagers étrangers pénétrant dans notre pays. Or les responsables du car qui s'est présenté à Apach n'ont pas été en mesure de présenter cette liste à la police des frontières, et c'est pourquoi un contrôle d'identité a été effectué dans ce car.

Aucune autre mesure n'a été prise. Tant que la règle restera celle de la présentation d'une liste aux frontières, la police nationale procédera de la même manière, mais, je le répète, sans discrimination. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CNPF SUR L'ÂGE DE LA RETRAITE

M. le président. La parole est à M. Boulay.

M. Daniel Boulay. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Ceyrac, le « patron des patrons », vient de demander que soit porté à soixante-sept ans, voire soixante-dix ans, l'âge du départ à la retraite. C'est dans ce sens, selon lui, qu'il faudrait rechercher le progrès social et le progrès humain.

Cette déclaration est particulièrement grave et lourde de conséquences.

En effet, elle tourne le dos à la volonté de l'immense majorité des travailleurs qui souhaitent bénéficier plus tôt d'une retraite et d'une pension revalorisée leur permettant d'en profiter réellement.

Elle est contraire à l'intérêt des 1 700 000 chômeurs de notre pays qui cherchent désespérément du travail. Mieux vaut payer des retraités que des chômeurs ! Jamais cela n'a été plus actuel.

M. Ceyrac croirait-il avoir trouvé ainsi la formule miracle pour éviter de majorer les cotisations du patronat aux caisses d'assurance chômage et pour se débarrasser des 5 milliards de francs de déficit des caisses de retraite ? Curieuse formule en vérité !

Monsieur le Premier ministre, devant de telles déclarations du président du patronat, votre Gouvernement ne peut rester silencieux.

Entendez-vous suivre les injonctions de M. Ceyrac ? Dans la négative, quand allez-vous faire en sorte que vienne en discussion devant l'Assemblée la proposition de loi n° 68 déposée dès le 4 avril dernier par le groupe communiste ? Cette proposition de loi tend à abaisser l'âge ouvrant droit à la retraite à taux plein à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes et pour tous ceux qui exercent un métier pénible ou insalubre.

Persister dans le refus d'un débat sur l'emploi reviendrait à démontrer que vous faites, une nouvelle fois, bien peu de cas de l'intérêt des travailleurs et que vos préoccupations sont ailleurs.

Seriez-vous à ce point fasciné par le modèle américain ? L'âge légal de la retraite est de soixante-dix ans aux Etats-Unis.

Seriez-vous si peu soucieux de la situation des chômeurs, alors même que la commission de Bruxelles vient de publier un document redoutable visant à organiser « l'Euro-chômage » ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Je suis surpris que M. Boulay ne comprenne pas que, dans un pays libre, on puisse s'exprimer librement ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. André Soury. Vous faites semblant de ne pas comprendre !

M. le ministre du travail et de la participation. M. Ceyrac s'exprime en son nom personnel, et le Gouvernement n'a d'injonction à recevoir de personne !

M. André Soury. Que c'est bien dit !

M. le ministre du travail et de la participation. Le problème de l'âge de la retraite est réel.

Dès 1970, le parti communiste a lancé une campagne pour l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes. La recette miracle qu'on nous propose maintenant traduit donc un certain manque d'imagination.

Lorsque j'avais alors indiqué que la meilleure solution me paraissait être ce que j'avais appelé la retraite à la carte, mes propos avaient été accueillis avec beaucoup d'ironie.

Je me bornerai aujourd'hui à rappeler que la solution est difficile à trouver, car le système des retraites n'est pas un système de capitalisation mais de répartition. Il faut donc fixer l'âge de la retraite en fonction du nombre des actifs qui cotisent.

Pour le moment, nous avons réglé le problème pour les personnes exerçant des travaux pénibles, qui peuvent bénéficier d'une retraite à soixante ans avec une garantie de ressources.

Cela ne signifie pas que le problème est réglé, et nous continuons à mener, sur ce point, une réflexion approfondie.

M. Alain Bonnet. Sans imagination !

M. le ministre du travail et de la participation. Si, nous faisons preuve d'imagination, et je pense que le Gouvernement pourra, dans quelque temps, faire des propositions au Parlement.

J'ajoute que, dans le cadre de la mission qu'il a reçue, M. Robert Fabre se préoccupe également de ce problème. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Rires sur les bancs des communistes.)

SITUATION DE L'OFFICE INTERDÉPARTEMENTAL D'HLM DE LA RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à M. Mondargent.

M. Robert Mondargent. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie, concerne la situation de l'office interdépartemental d'HLM de la région parisienne.

Le 16 septembre 1977, le conseil d'administration de l'office était suspendu par arrêté ministériel à la suite d'un important déficit constaté dans les comptes de cet organisme. En même

temps, la Cour des comptes était chargée d'enquêter afin de faire toute la lumière, et elle devait remettre son rapport dans les six mois.

La mauvaise gestion de l'office, les agissements frauduleux constatés aboutissent à faire payer des charges injustifiées et considérables aux locataires. Ce caractère injustifié a d'ailleurs été reconnu puisque les locataires d'une cité de 600 familles, à Argenteuil, ont obtenu le remboursement partiel de leurs charges de chauffage pour un montant total de 420 000 francs en 1977.

Pourtant, la direction de cet office continue à poursuivre les locataires qui refusent légitimement de payer ces charges indues. Ainsi, quatre-vingt-dix familles ont reçu un commandement d'huissier au mois d'août.

Récemment, la commission déléguée du conseil régional d'Ile-de-France a refusé d'examiner le budget de l'office tant qu'elle n'aurait pas eu connaissance de ce rapport.

Ce rapport existe. Pourquoi le Gouvernement ne permet-il pas sa publication ? Que cache-t-il ? Est-il secret ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Monsieur le député, vous prenez un certain nombre de libertés avec la vérité, et je me vois obligé de la rétablir.

Le 16 septembre 1977, le conseil d'administration de l'office interdépartemental d'HLM de la région parisienne a bien été suspendu à la suite d'irrégularités et, dès sa dissolution, le 1^{er} mai dernier, un administrateur provisoire a été nommé.

Il a pris un certain nombre de mesures pour redresser la situation de l'office. Il a notamment procédé à une déconcentration, mis en recouvrement les loyers impayés dont le montant était très élevé, permis aux locataires qui en faisaient la demande de devenir propriétaires de leur logement et révoqué les agents qui avaient commis des irrégularités dans l'exercice de leurs fonctions.

On a pu constater un assez net redressement de la situation de l'office puisque la proportion des loyers impayés a diminué et que le budget de fonctionnement pour 1978 sera vraisemblablement en équilibre.

Les modalités d'exploitation du chauffage ont été changées et l'établissement des factures a été revu. Les trop-perçus ont été remboursés aux locataires, et vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu, monsieur le député.

Mon prédécesseur avait effectivement demandé sur ce sujet un rapport à la Cour des comptes, rapport qui m'a été remis. Les conclusions en ont été communiquées à votre commission des finances à la fin du mois de juin dernier et elles viennent, tout récemment, de faire également l'objet d'une communication au conseil d'administration de l'office. Il n'y a donc aucun mystère dans ce domaine. Au demeurant, les conclusions du rapport de la Cour des comptes tendaient à des modifications de structures qui sont celles qui ont été apportées par l'administrateur provisoire.

Deux mois après la dissolution de l'office, un nouveau conseil d'administration a été mis en place, et il va proposer des solutions pour l'avenir.

Il est certain que, compte tenu de ses dimensions — 55 000 logements — et en l'absence d'une collectivité locale pouvant servir de support, sa gestion sera très difficile.

Je sais, par ailleurs, qu'un certain nombre de nouveaux offices départementaux de la région parisienne rencontrent des difficultés, parce qu'ils ne disposent pas d'un patrimoine ancien. C'est ainsi que j'ai dû consentir des avances de trésorerie très importantes à ceux du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

L'éventail des solutions qui sera présenté sera large et, en tout cas, celle que le Gouvernement retiendra ira dans le sens des intérêts des locataires. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

UTILISATION DU MINÉRAI DE FER FRANÇAIS

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le ministre de l'industrie, lorsque, en 1951, fut signé le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le gouvernement de l'époque et tous ses partisans assuraient le pays que ce traité allait avoir les effets les plus bénéfiques pour l'industrie sidérurgique française. On nous parlait du mariage heureux du charbon allemand et de la « minette » lorraine, mariage qu'on disait promis aux plus hautes destinées.

Vingt-sept années ont passé. Quel est le bilan ? Alors que la corporation minière comptait encore 23 000 travailleurs en 1962, il n'en reste plus aujourd'hui que 6 000.

La production, toujours en 1962, était de 62 millions de tonnes par an. Elle est tombée à 35 millions de tonnes en 1977 et elle ne sera que de 30 millions de tonnes cette année tandis que la productivité passait de 13 tonnes à 37 tonnes quotidiennes par homme au fond. Et ce n'est pas fini puisque 1 500 suppressions d'emplois sont annoncées pour 1979.

Une importante richesse nationale est ainsi sacrifiée. Le système d'exploitation utilisé conduit à abandonner de manière irréversible le bassin ferrifère lorrain. Pour une tonne de minerai extraite, deux sont à jamais abandonnées.

Le bassin ferrifère de l'Ouest est, lui aussi, abandonné.

Les sociétés sidérurgiques françaises, qui ont la concession des puits de mine, abandonnent de plus en plus le minerai français au profit du minerai étranger, ce qui concourt au déficit de la balance commerciale de la sidérurgie.

Ce mauvais choix a été suivi par les principaux partenaires de la CECA, notamment par la République fédérale d'Allemagne. Ce choix patronal, toujours approuvé par les gouvernements qui se sont succédés, est source de gâchis considérables de toute nature.

Pourtant, le minerai lorrain est très compétitif.

Malgré une teneur en fer inférieure à celle de ses concurrents à la sortie des installations d'agglomération, la tonne de fer contenue dans le minerai lorrain coûte 84 francs de moins que la tonne de minerai importé. Quant à la tonne d'affinage fabriquée en Lorraine avec du minerai lorrain, elle coûte 26 francs de moins qu'une tonne de fonte produite avec des minerais importés.

Dans les usines lorraines les moins bien placées par rapport aux puits de mine, le prix de la tonne de fonte coûte 5 p. 100 moins cher qu'une tonne de fonte produite avec des minerais importés. Pour les usines les mieux placées, cet avantage atteint 10 à 12 p. 100.

M. André-Georges Voisin. La question !

M. Emmanuel Aubert. Ce n'est pas une question, c'est un cours !

M. Antoine Porcu. Le Gouvernement étant devenu majoritaire dans la gestion financière de l'industrie sidérurgique, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre afin que la priorité soit accordée au minerai le plus compétitif, c'est-à-dire au minerai français, pour alimenter les hauts-fourneaux français ?

Quelles initiatives envisagez-vous de prendre afin que les autres pays membres de la CECA respectent le traité qu'ils ont signé, et dont le paragraphe d de l'article 3 stipule que les institutions de la Communauté doivent « veiller au maintien de conditions incitant les entreprises à développer et à améliorer leur potentiel de production et à promouvoir une politique d'exploitation rationnelle des ressources naturelles évitant leur épuisement inconsidéré » ?

Voilà qui s'applique parfaitement au bassin ferrifère lorrain, lequel doit retrouver toute sa vitalité, et au bassin ferrifère de l'Ouest qui doit connaître une grande expansion. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. André Georges Voisin. Vous avez déjà fini ? (Rires sur les bancs de la majorité.)

M. Antoine Porcu. Pour les mineurs, ce n'est pas près d'être fini en tout cas !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Je vous remercie, monsieur le député, de cette question qui reprend celle que m'avait posée Mme Gauriot lors du débat sur le budget de mon ministère et à laquelle j'avais omis de répondre.

Vous venez de nous exposer les raisons pour lesquelles le minerai lorrain coûterait beaucoup moins cher que les minerais concurrents. Étant donné la façon dont vous avez posé votre question, je devrais vous répondre que le Gouvernement n'a pas à s'en préoccuper. Ce n'est pourtant pas ce que je ferai, car vos chiffres sont inexacts.

M. Antoine Porcu. Je peux vous prouver le contraire !

M. le ministre de l'industrie. Vous savez très bien par ailleurs que, malheureusement, le minerai de fer lorrain, étant donné sa concentration et ses conditions d'exploitation, n'est plus compétitif s'il n'est pas utilisé près des mines.

Les perspectives d'emploi de ce minerai ne sauraient donc être considérées avec un optimisme exagéré, celui dont vous venez de faire montre. Chacun sait, en effet, que le débouché du minerai de fer, c'est la sidérurgie. Or celle-ci, on commence à s'en rendre compte, n'est pas promise, à bref délai, à un très grand développement de ses capacités.

M. Antoine Porcu. Et Fos-sur-Mer ?

M. le ministre de l'industrie. Par ailleurs, le minerai lorrain est soumis à une double concurrence : d'une part, l'emploi de la ferraille qui est pratiqué avec succès par nombre de sidérurgistes — et c'est bien l'un des problèmes auxquels doit faire face la sidérurgie française ; d'autre part, l'utilisation de minerai suédois qui, ne trouvant pas sur place la croissance des débouchés à laquelle on pouvait s'attendre, vient concurrencer davantage le minerai lorrain.

Dans ces conditions, vers quelles solutions pourrait-on s'orienter ?

La première consisterait à agir sur les débouchés étrangers. Nous n'avons pas de moyens d'action considérables sur les sidérurgistes étrangers pour qu'ils achètent du minerai lorrain. Mais puisque vous avez, si j'en crois les propos de M. Depietri, des accointances particulières, peut-être pourriez-vous conseiller aux personnes qui perdent des après-midis entiers à venir en autocars manifester leur solidarité aux travailleurs français de convaincre les sidérurgistes de leurs pays respectifs de bien vouloir acheter du minerai lorrain ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. César Depietri. Vous confondez les travailleurs de la sidérurgie avec Krupp !

M. le ministre de l'industrie. La deuxième solution à laquelle on pourrait recourir consisterait à obliger la sidérurgie française à employer, dans des conditions qu'elle estime non rentables, une proportion accrue de minerai lorrain. Ce serait substituer un problème à un autre.

Le Parlement ayant récemment montré de façon très éloquente à la fois sa détermination d'obtenir que la sidérurgie française redevienne compétitive et sa volonté de l'assister financièrement, on ne comprendrait pas qu'au lendemain de cette décision, le Gouvernement prenne des mesures allant précisément à l'encontre de cet objectif. Telle n'est donc pas non plus la politique à suivre.

Il ne nous reste donc que la solution — ce n'est pas la plus agréable à exposer — qui consiste à ajuster la production aux débouchés, tout en ne perdant pas de vue l'intérêt particulier du minerai lorrain qui est essentiellement de constituer une garantie d'approvisionnement en période de conjoncture haute. Par conséquent, il est normal que nous cherchions à établir des débouchés intégrés avec les sidérurgistes.

Enfin, les gisements dont l'exploitation serait immédiatement suspendue seraient naturellement mis en réserve.

Tout cela est à examiner avec les nouveaux dirigeants des sociétés. En effet, monsieur Porcu, vous semblez oublier que ce n'est pas le ministre de l'industrie qui gère désormais les sociétés sidérurgiques. Celles-ci n'ont pas été nationalisées et ne fonctionnent pas comme celles d'autres pays que vous citez en exemple.

M. Antoine Porcu. Je n'en ai cité aucune !

M. le ministre de l'industrie. Lorsque les présidents des sociétés sidérurgiques auront arrêté leur position sur ce problème, l'Etat ne refusera pas d'examiner sous quelle forme pourront éventuellement être compensées temporairement certaines surcharges injustifiées liées par exemple au régime de retraite.

Je rappelle enfin que les conséquences sociales de ces réajustements sont relativement limitées par rapport à l'ampleur des problèmes sidérurgiques et qu'elles pourront être sensiblement atténuées par les embauches des Charbonnages de France, lesquels ne parviennent pas à trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Antoine Porcu. Les Charbonnages de France, notamment aux mines de Hussigny-Godbrange, refusent d'embaucher au-dessus de trente ans !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

CRÉATION DE POSTES DE PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE

M. le président. La parole est à M. Héraud.

M. Robert Héraud. Ma question s'adresse à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

La promotion de la jeunesse, son épanouissement, sa santé et, à terme, la vitalité même de la nation passent par le développement de la pratique sportive chez les enfants et les adolescents. Dans ce sens, vous avez récemment pris, monsieur le ministre, pour la relance du sport à l'école, un ensemble de mesures concrètes applicables dès la rentrée scolaire, en accordant ainsi la priorité au secteur scolaire. Parallèlement, pour 1979, vous avez envisagé la création de 460 postes de professeur adjoint et la titularisation dans ce même corps de 300 maîtres auxiliaires.

En revanche, la commission des affaires culturelles et moi-même sommes préoccupés par le problème que pose la création des postes de professeur d'éducation physique. Seraient mis au concours du CAPES, en 1979, les seuls postes correspondant à ceux qui seront libérés par les titulaires cessant toute activité. Cette disposition, si elle était maintenue, serait notoirement insuffisante quand on pense que 3 000 jeunes étudiants vont se présenter au concours en 1979. Un malaise évident se manifeste, aussi bien chez les enseignants en poste que chez les étudiants en cours de formation. Les fédérations de parents d'élèves, les élèves eux-mêmes sont préoccupés par cette situation. J'ai d'ailleurs entretenu M. le Premier ministre de ce délicat problème.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour apaiser l'inquiétude et faire taire le mécontentement ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Vous avez évoqué, monsieur le député, au nom de la commission des affaires culturelles, le problème de la création de postes de professeur d'éducation physique.

Depuis deux mois, certains ont tenté d'imposer un amalgame entre les problèmes de la rentrée de 1978 et ceux de la rentrée de 1979.

Le plan de relance de l'éducation physique a été conçu dans l'intérêt des enfants, avec un objectif simple : assurer dans les lycées et les collèges les heures d'enseignement de l'éducation physique prévues par la loi.

Sur plusieurs bancs des socialistes. Et pour les handicapés ?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Pour ce faire, en septembre dernier, 794 postes d'enseignant ont été créés. Dans le même temps, deux heures d'enseignement de plus par semaine ont été demandées aux professeurs.

Je ne reviendrai pas sur ces mesures qui permettent à de nombreux élèves, pour la première fois, de faire du sport à l'école. (Exclamations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Pour la rentrée 1979, contrairement à certaines allégations, la politique de création de postes sera poursuivie.

Sur plusieurs bancs des socialistes. Combien ?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. C'est ainsi que 460 nouveaux postes de professeur adjoint seront créés dans le budget de 1979.

M. Alain Bonnet. De professeur adjoint !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. De la même façon, le Gouvernement est sensible — et M. le Premier ministre vous l'a indiqué lui-même — à la préoccupation des étudiants actuellement en formation...

M. Henri Emmanuelli. Ils sont trois mille !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. ... dans les UER d'éducation physique et sportive.

Aussi, en réponse à votre question, monsieur le député, et à la suite des démarches que vous avez effectuées avec M. Bernard Marie...

Sur plusieurs bancs de l'opposition. Et les autres ?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. ... je précise que 400 postes de professeur seront offerts au concours de recrutement de juin 1979. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Cette mesure marque la volonté du Gouvernement de répondre à l'attente de sa majorité. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.) Elle témoigne aussi de son intention de développer la concertation avec tous ceux qui sont prêts au dialogue raisonnable.

Ce dialogue a déjà été engagé avec la fédération des parents d'élèves de l'école publique présidée par le docteur Lagarde et la fédération de l'éducation nationale dont j'ai reçu les représentants hier dans un climat de confiance que je me plais à souligner. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

MENACE DE DÉPOSE D'UNE VOIE FERRÉE

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Dans son discours de Vassy, le Président de la République, évoquant la nécessité d'une stabilisation de la population rurale, a rappelé que les conditions de vie des ruraux et celles des citoyens des zones urbaines ne devaient pas s'éloigner mais se rapprocher.

Elu d'une région rurale, j'ai pleinement souscrit à une telle orientation.

Mais le maintien d'une population judicieusement répartie sur l'ensemble du territoire nécessite que chacun des hommes et des femmes qui y vivent trouve effectivement ce qui lui est indispensable dans la vie de chaque jour, tant sur le plan social que sur le plan économique.

A ce sujet, les services de la SNCF, pour les voyageurs et pour les marchandises, sont un élément essentiel de cette animation. Hélas ! nous n'avons que trop connu des compressions et des suppressions de ces services dans le passé, et je crains que ces efforts de rationalisation ne continuent d'être effectués au détriment de nos pays ruraux.

Je n'en veux pour preuve qu'un exemple pris dans ma circonscription.

On m'apprend, en effet, que la voie ferrée déjà déclassée entre Loyal et Mauron, dans le Morbihan, serait prochainement déposée. Or il s'agit là d'une section de la voie ferrée qui, allant de Questembert, sur l'axe Paris-Quimper, à La Brohinière, sur la liaison Paris-Brest, traverse la Bretagne du sud au nord. Elle irrigue plusieurs communes et elle est la clef du développement économique, tant il est vrai qu'il est plus facile d'attirer des industries le long d'une voie ferrée.

En un moment où le conseil régional de Bretagne finance un grand programme de routes transversales Nord-Sud pour désenclaver la Bretagne centrale, il serait désastreux que la SNCF aille à contre-courant d'une telle politique.

Puis-je vous demander, monsieur le ministre, comment vous comptez associer votre ministère aux efforts des élus bretons et les aider dans le cas spécifique que j'ai cité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, vous m'avez écrit à ce sujet il y a une quinzaine de jours. Je vous ai répondu au début de la semaine.

Les informations qui vous ont été données sont inexactes. J'en suis heureux pour vous et pour la Bretagne. Aucune décision n'a été prise par la SNCF pour la ligne qui vous intéresse et qui n'est pas exploitée actuellement. Il n'y aura donc ni dépose ni fermeture de la voie.

SITUATION DES ASSISTANTS D'UNIVERSITÉ

M. le président. La parole est à M. Berest.

M. Eugène Berest. Ma question s'adresse à Mme le ministre des universités.

L'université française connaît en ce moment, à des degrés divers, des mouvements d'agitation. Les bruits les plus fantaisistes circulent, ou sont mis en circulation, concernant des menaces de licenciement de vacataires et d'assistants. Le journal *L'Humanité*, pour sa part, lance le chiffre de 10 000 licenciements.

Les aspects politiques de cette agitation apparaissent à l'évidence. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Henri Emmanuelli. Faire-valoir !

M. Eugène Berest. Mais s'il s'agit, dans certains cas, de l'exploitation d'une situation, exploitation qui ne saurait tromper personne, elle trouve l'occasion de s'exercer dans les questions que se posent certains maîtres de l'enseignement supérieur.

Des assistants s'interrogent sur leur situation immédiate. Ils s'interrogent sur les possibilités effectives qui leur seront données d'obtenir leur promotion aux fonctions de maître-assistant.

Madame le ministre, depuis plusieurs années, vous avez engagé une tâche de revalorisation de l'enseignement supérieur afin d'en assurer la qualité et de favoriser la promotion. (Rires et protestations sur les bancs de l'opposition.)

Un député socialiste. Parlons-en !

M. Eugène Berest. Les étudiants et les maîtres peuvent en tout cas se féliciter de ne pas avoir un ministre des universités sorti des rangs de l'opposition ! (Très bien ! sur les bancs de la majorité.)

Madame le ministre, nous n'avons pas ménagé notre appui à votre politique. Aussi je ne doute pas que vous apporterez aux questions qui se posent les réponses que ces personnels attendent, et que nous attendons de vous. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Monsieur le député, vous avez eu raison de souligner l'aide que le Parlement a apportée au Gouvernement pour résoudre le problème du blocage des carrières dans l'enseignement supérieur et permettre le maintien de la qualité des corps universitaires.

A cet égard, que l'opposition me permette de lui dire que mes meilleurs faire-valoir sont ceux qui répandent des confidences historiques, ce qui m'oblige à apporter devant le Par-

lement des rectifications qui sont publiées au *Journal officiel*, et de ce fait, paraissent certainement plus véridiques à la nation que ce qui est écrit dans le journal *L'Humanité*! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Le Parlement a voté plusieurs lois de finances qui ont permis aux assistants agrégés de bénéficier de promotions tout à fait exceptionnelles dont le nombre, compte tenu de celles qui sont prévues dans le projet de budget pour 1979, s'élèvera à 3 000.

Le Gouvernement s'est engagé à demander au Parlement de poursuivre cette politique, notamment pour résoudre le problème des assistants agrégés du second degré inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant. Mais cette politique généreuse de promotions exceptionnelles ne pouvait, bien entendu, se faire au détriment de la qualité des enseignements supérieurs, qui est fondée sur la recherche universitaire et qui permet à la France de maintenir sa place dans le monde — l'une des premières au point de vue scientifique — et d'assurer aux étudiants un encadrement de qualité.

La politique que nous entendons mener en faveur des étudiants s'accompagne du souci de garantir leur entrée dans les enseignements supérieurs par un plan de recrutement que je soumettrai au Parlement, avec l'accord de M. le Premier ministre et du Gouvernement. Mais une politique de qualité exige que soit réglé le cas des assistants qui ne se livrent à aucun travail de recherche et qui exercent depuis cinq ans, voire depuis dix ou quinze ans dans les enseignements supérieurs, sans avoir soutenu un doctorat en droit ou un doctorat de troisième cycle de lettres.

Ces assistants seront maintenus dans les enseignements supérieurs. Il n'y aura aucun licenciement du fait du Gouvernement, et le Parlement le sait bien! J'ai eu d'ailleurs l'occasion de répondre à ce sujet à une question de Mme Privat : je m'étonne qu'elle n'ait pas transmis ma réponse au journal *L'Humanité*!

Le maintien en fonctions de ces assistants a pour corollaire l'instauration d'un service plein d'enseignement, de 375 heures de travaux dirigés par an, c'est-à-dire moins qu'il n'est exigé des professeurs agrégés du second degré qui exercent dans les classes supérieures des lycées préparatoires aux grandes écoles. J'insiste, mesdames, messieurs : 375 heures de travaux dirigés par an, pour des gens qui n'ont pas effectué de travaux de recherche, et qui n'en font pas!

C'est là une occasion d'affirmer le poids de la recherche dans la vie d'un universitaire. C'est ce poids de la recherche qui justifie les horaires d'enseignement du corps universitaire. Il faut en tirer les conclusions.

Nous nous trouvons en présence d'un amalgame de contrevérités et ceux qui mènent cette attaque politique, comme vous l'avez bien souligné monsieur Berest, commencent à comprendre que le problème des assistants n'est pas très mobilisateur pour l'opinion publique : ce ne sont pas des gens que l'on met à la porte, mais des gens à qui l'on demande 375 heures de travaux dirigés par an! Et, je le répète, ce n'est pas là un thème très mobilisateur.

Alors on fait un amalgame avec d'autres contrevérités. On dit que le Gouvernement va fermer des universités. C'est faux! Le Parlement n'a demandé de dresser une carte des formations universitaires. La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale y travaille de son côté. Nous reverrons le problème ensemble. Il n'est absolument pas question de fermer des universités! On dit aussi que nous allons morceler le CNRS ou le supprimer. Quelle extraordinaire fantaisie!

Mais toutes ces contrevérités ne peuvent pas passer dans l'opinion publique. C'est impossible! Je sais bien qu'une chaîne de télévision reprend les propos de *L'Humanité*, mais je pense qu'à partir de maintenant les gens liront plutôt le *Journal officiel*. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Guy Ducoloné. Mais pour être bien informé, il faut lire *L'Humanité*.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DU GROUPE HOFFMANN-LA ROCHE EN ECOSSE

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, mais aussi au ministre responsable de l'aménagement du territoire.

Il s'agit du transfert d'une usine de vitamines C prévu par le groupe La Roche. Cette usine qui devait être construite à proximité de trois frontières, dans la région que je représente, va s'établir en Ecosse.

Ce transfert a été rendu possible grâce aux facilités de financement et de subvention accordées par le gouvernement travailliste, mais il résulte aussi de notre politique et des difficultés rencontrées auprès de vos services, monsieur le ministre, notamment en ce qui concerne les conditions douanières.

Voici quelques données : cette usine représente 1 milliard 200 millions d'investissements ; elle a créé 430 emplois de haut niveau et devait exporter 80 p. 100 de sa production en vitamines C.

Nous avons refusé cette usine chez nous. Elle est partie en Grande-Bretagne. Le Gouvernement anglais verse 18 millions de livres de subventions, soit 153 millions de francs. La Communauté européenne accorde 27,6 millions de livres, soit 234 millions de francs de subvention, sans parler d'autres avantages financiers.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire si ce transfert est définitif ou non ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer les raisons exactes qui l'ont provoqué ? Pourrait-on également savoir quelle sera la part de la France dans les subventions qui seront versées à cet effet par l'entremise de la Communauté ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, le groupe suisse Hoffmann-La Roche est effectivement le premier groupe pharmaceutique mondial et il possède une filiale française qui est le groupe Roche, lequel fait 900 millions de francs de chiffre d'affaires et emploie 1 600 personnes. Il réalise d'ailleurs une perte « consolidée » de 40 millions de francs.

Vous avez parlé du transfert d'une usine de votre région en Ecosse. Cette expression dépasse sans doute quelque peu la réalité dans la mesure où il n'est pas question d'une usine qui pourrait s'installer en France.

Je pense que vous faites allusion à un projet qui avait été envisagé en 1975 par les établissements Roche et qui portait effectivement sur la fabrication de la vitamine C.

Le Gouvernement français n'a pas entendu reparler de cette intention des établissements Roche de réaliser un tel projet en France.

Or il se trouve effectivement qu'un projet semblable paraît avoir été annoncé pour l'Ecosse.

Mais parler de « transfert » par comparaison entre une éventualité envisagée en 1975 et une décision qui vient d'être annoncée par le holding international correspondant en 1978 me semble quelque peu exagéré.

Naturellement, vérification sera faite des éléments d'information que vous venez de fournir.

J'indique cependant qu'il nous paraît tout à fait douteux qu'il y ait une relation entre l'implantation d'une telle usine en Ecosse et le fait qu'il puisse y avoir un contentieux fiscal et douanier entre le groupement Roche et le Gouvernement français.

Il est possible que le groupement Hoffmann-La Roche, disons, diffuse cette information, mais nous devons noter que ce même groupement a aussi un contentieux fiscal et douanier avec le gouvernement du Royaume-Uni et avec la Communauté économique européenne pour des raisons qui tiennent au transport de tranquillants et à sa position dominante dans le domaine des vitamines.

Les entrées franco-suissees qui viennent de se dérouler paraissent avoir réglé la plus grosse partie de ce contentieux. Cela n'a apparemment aucune liaison avec les intentions du groupement Hoffmann-La Roche concernant la réalisation de ses projets industriels.

LIAISONS MARITIMES AVEC LA CORSE EN CAS DE GRÈVE DES MARINS

M. le président. La parole est à M. Bozzi.

M. Jean Bozzi. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Du 16 octobre au 6 novembre — c'était avant-hier — la Corse a subi rudement les conséquences économiques et psychologiques — ces dernières ayant peut-être été les plus graves — d'une grève de la marine marchande qui, exceptionnellement et seulement en ce qui la concerne, n'a pas été totale.

Cette grève a cependant permis à tous ceux qui, comme moi, vivent sur place, de vérifier une fois encore, d'une part, qu'un tel mouvement se transforme rapidement pour la Corse en un véritable blocus et que, d'autre part, en raison de la vulnérabilité particulière de l'île, qui constitue heureusement un cas unique dans l'ensemble français, les réactions — parfois très vives, voire paradoxales, j'en conviens — qui en résultent sont toujours générales et touchent le fond même de la population.

Car les dirigeants syndicaux instigateurs de la grève sont amenés, par tactique — et, à la limite, cela peut se concevoir — à prendre littéralement la région Corse en otage pour peser sur leurs employeurs et sur les pouvoirs publics.

Telle est notre analyse de la situation et aucun artifice de présentation, d'où qu'il émane, ne nous en fera déborder.

Cette situation, monsieur le ministre des transports, crée, vous le savez, des difficultés matérielles sérieuses à une région qui attend tout de ses importations.

Sur le plan psychologique, cette situation a des conséquences désastreuses; elle crée un malaise insidieux, permanent, qui conduit les gens à se demander s'ils ne sont pas victimes de quelque malédiction.

M. Alain Bonnat. Qu'ils votent mieux !

M. Jean Bozzi. Je vous poserais donc deux questions: l'une de fond, l'autre de circonstance.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, dans le cas d'une grève de la marine marchande dépassant un jour ou deux, pour qu'un service minimum de transport de voyageurs et de marchandises soit garanti à l'île de Corse ?

Pour ma part, j'espère qu'il suffira d'insérer, dans la concession de service public qui lie à l'Etat les compagnies de navigation françaises qui desservent l'île, une clause de garantie allant dans ce sens. Mais si, comme on peut le craindre, cette disposition se révélait insuffisante et s'il fallait envisager une mesure d'ordre législatif, souvenez-vous, monsieur le ministre, que le législateur a le droit de réglementer l'exercice du droit de grève. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Cela figurerait dans le préambule de la Constitution de 1946 qui a été repris par la Constitution qui nous régit.

Souvenez-vous que le législateur a déjà usé de cette faculté, à la demande précisément du Gouvernement, et que les résultats obtenus — on le constate avec les chaînes de radio et de télévision — sont tout de même fort acceptables.

Alors, puisque le Gouvernement est maître de l'ordre du jour, faites en sorte, monsieur le ministre, que ce problème — dont vous me direz sans doute avec raison tout à l'heure qu'il est psychologiquement et politiquement délicat et juridiquement complexe — soit tout de même évoqué un jour devant cette Assemblée.

Moins difficile à résoudre sera sans doute le problème qui appelle ma deuxième question.

Qu'envisagez-vous de faire, seul ou en liaison avec tel ou tel de vos collègues du Gouvernement, pour venir en aide — ne serait-ce que de façon indirecte — à la corporation des transporteurs insulaires qui a été littéralement sinistrée parce que des centaines et des centaines de canions coûteux ont été immobilisés pendant trois semaines sur les quais de divers ports méditerranéens, avec les personnels ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, vous m'avez posé deux questions.

La première concerne la réglementation du droit de grève. Or, sauf à modifier la loi, il n'est pas possible par voie conventionnelle, comme vous semblez le croire, d'imposer des restrictions à l'exercice du droit de grève.

A votre deuxième question, ma réponse sera plus longue et je vous demande de m'en excuser.

Un service minimum est prévu entre la Corse et le continent, en période de tension sociale. Il convient donc de voir comment en la circonstance ce service a fonctionné.

A partir de Marseille, vingt-neuf départs étaient prévus pendant la période allant du 13 octobre au 5 novembre. En fait, vingt-trois d'entre eux ont eu lieu. S'il y en a eu six qui n'ont pu s'effectuer, c'est à cause de l'obstruction de quelques transporteurs routiers corses qui ont aggravé la situation.

En réalité, les principales difficultés pour les bateaux en provenance de Marseille sont apparues dans les liaisons avec les ports secondaires corses qui ont été beaucoup moins bien desservis qu'il aurait fallu.

A partir de Nice, le service minimum n'a pas fonctionné comme il aurait dû. Incontestablement, un effort est à faire pour améliorer cette liaison dans de telles circonstances.

Pour ce qui est du transport des hydrocarbures, qui a déjà fait l'objet d'une question d'actualité, j'indique que le service minimum a fonctionné normalement et qu'il n'y a eu aucune rupture de stock.

Par contre, des problèmes subsistent encore pour certaines marchandises restées à quai. Pour celles qui sont destinées à Ajaccio, tout sera réglé ce soir mais il y aura encore des difficultés jusqu'au milieu de la semaine prochaine pour le ciment à destination de Calvi. C'est ce port secondaire qui aura subi le plus durement les conséquences du mouvement social auquel vous avez fait allusion.

Je vous indique enfin que le 17 novembre prochain l'un de mes proches collaborateurs se rendra en Corse pour étudier avec les transporteurs routiers les mesures qu'il conviendra éventuellement de mettre au point en cas de nouvelle grève.

DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LES VALLÉES VOSGIENNES

M. le président. La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Monsieur le ministre de l'industrie, le Gouvernement a mis en place un plan de relance de l'industrie textile du département des Vosges, et je pense que c'était nécessaire.

Permettez-moi néanmoins de vous rendre attentif à la situation préoccupante des vallées vosgiennes situées du côté de l'Alsace. En effet, dans la vallée de Soultzmatt, la seule usine qui fait vivre la région et qui emploie d'ailleurs environ deux cents personnes est menacée de fermeture. Je me permets de vous signaler au passage qu'elle appartient au groupe Agache-Willot.

D'autre part, dans la vallée de Guebwiller, l'usine Sevylor qui fabrique des matériels gonflables, a licencié soixante-dix personnes. Les licenciements continuent.

Dans cette même vallée, les rumeurs de licenciements aux « Filatures du Florival » — qui occupent près de mille personnes — semblent se confirmer.

Dans la vallée de Jungholtz, la SACM veut fermer son usine: cent emplois seraient ainsi supprimés.

Toutes ces données inquiétantes créent un climat d'insécurité au sein des personnels en cause et de l'ensemble de la population.

Dès lors, monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour sauvegarder la vie de nos vallées vosgiennes dont les travailleurs, dans leur majorité, sont obligés de s'expatrier pour chercher du travail ?

Je vous demande de bien vouloir étudier, le plus rapidement possible, l'élaboration d'un plan de relance de l'industrie dans ces vallées.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, je reprendrai les différents points que vous venez d'évoquer.

Dans la vallée de Soultzmatt, il s'agit d'une usine qui, comme vous l'avez dit, emploie 200 personnes. Sa réorganisation est effectivement à l'étude, mais il ne semble pas que des suppressions d'emplois aient d'ores et déjà été annoncées.

Quant aux « Filatures de Florival », je crois qu'elles occupent une centaine de personnes. Des rumeurs de réduction d'effectifs circulent, paraît-il, mais aucun projet précis n'a été annoncé pour l'instant.

Pour ce qui est de « Sevylor », il s'agit d'une petite entreprise qui a été, semble-t-il, victime des conditions climatiques et de la concurrence de l'Extrême-Orient sur des fabrications déterminées.

Enfin, en ce qui concerne l'alsacienne de constructions mécaniques, l'usine dont vous avez parlé occupe soixante-dix personnes alors que l'entreprise elle-même en emploie 4 600 à Mulhouse et il s'agit en l'occurrence de la mutation de quinze salariés à Mulhouse, donc à quinze kilomètres de distance.

Un service d'autocars a d'ailleurs été organisé à cet effet.

Compte tenu de ce bilan, on ne peut pas faire une assimilation entre le problème qui se pose dans les vallées vosgiennes — d'autant que la région d'Alsace est, je le rappelle, la plus favorisée actuellement sur le plan des demandeurs d'emploi en France — et le problème ponctuel qui a surgi avec les difficultés rencontrées par les usines concentrées du groupe Boussac.

Vous comprendrez naturellement que l'on ne puisse pas envisager une dilution des moyens exceptionnels dont peuvent disposer les pouvoirs publics, sauf à les rendre, en les généralisant, complètement inefficaces. Le problème que vous évoquez nous paraît, pour l'instant tout au moins, susceptible d'être traité par les moyens classiques dont dispose actuellement la délégation à l'aménagement du territoire.

M. le président. Nous en venons, enfin, à la question d'un non-inscrit.

RABAIS AUTORISÉS SUR LES VENTES D'ESSENCE

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Ma question — que je pose avec l'accord de mes collègues non inscrits — s'adresse à M. le ministre de l'économie. Elle concerne les rabais autorisés sur les ventes d'essence aux pompes, rabais dont profitent les grandes surfaces.

Récemment, en effet, le Gouvernement a autorisé les stations à appliquer un rabais de dix centimes sur les ventes d'essence. Seules, les grandes surfaces peuvent en bénéficier, compte tenu des tarifs préférentiels qui leur sont accordés par les sociétés pétrolières.

Il en résulte des risques sérieux pour la poursuite de l'activité des petites stations et pour leur personnel, car ceux-ci sont parfois liés aux sociétés par des contrats léonins.

Cette décision conduira, à brève échéance, à une baisse de la qualité des services et à une diminution de l'animation économique de nombreux villages et quartiers de nos villes.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour garantir à tous les distributeurs, petits et grands, des conditions d'exploitation plus équitables. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question qui me permet de faire le point sur un problème particulier. Liberté, responsabilité et concurrence, tels sont les objectifs de la politique que le Gouvernement souhaite mener. (*Exclamations sur divers bancs de la majorité.*)

C'est en 1972, à une époque où les marges étaient bien moins élevées qu'elles ne le sont de nos jours, sans être très importantes, que le Gouvernement a, pour la première fois, autorisé les distributeurs à pratiquer un rabais de six centimes sur le prix de l'essence, ce qui représentait alors bien plus que les dix centimes de baisse que les stations peuvent appliquer aujourd'hui.

Nous allons certes vers un régime de liberté pour tous les produits industriels, mais non sans précautions. C'est ainsi que, compte tenu des difficultés que connaît l'industrie pétrolière, qui tiennent pour une part à ses structures un peu figées, aucune date n'a encore été fixée pour le retour à la liberté des prix des carburants.

Cela dit, les distributeurs connaissent des situations très différentes : certaines grandes surfaces ne participent pas à cette politique de rabais ; certains pompistes, qui ne sont pas liés à des grandes surfaces, pratiquent en revanche des rabais ; d'autres distributeurs, liés par contrat aux compagnies, ne peuvent agir librement ; d'autres, enfin, sont gérants libres ou affiliés à des sociétés.

A une certaine époque, ce sont précisément ces distributeurs libres qui ont réclamé et obtenu le statut de salarié. Bien entendu, ils se trouvent aujourd'hui dans une position difficile car ils ne sont plus tout à fait des commerçants. Ils protestent aujourd'hui, mais ils devraient savoir — et je le leur ai d'ailleurs rappelé — qu'il est parfois délicat de vouloir jouer deux cartes à la fois.

Le Gouvernement, dans cette affaire, a décidé de pratiquer la concertation. J'ai donc reçu toutes les organisations de distributeurs, sans exception, et j'ai obtenu leur accord. A aucun moment les pouvoirs publics n'ont imposé quelque politique que ce soit sans avoir recueilli l'avis de la profession. Pour ma part, je ne me suis pas dérobé à la concertation : il en est ainsi d'ailleurs pour toutes les missions que le Premier ministre me confie.

Aujourd'hui, on constate quelques réactions, mais je peux affirmer que la situation des dépôts est beaucoup moins préoccupante qu'elle ne l'était hier et elle le sera sans doute encore un peu moins les jours prochains.

Comme il en a été convenu au cours d'un comité interministériel, des aménagements interviendront au cours des prochains mois. J'en étudie les modalités avec mon collègue, M. le ministre de l'industrie. Ils seront lents et progressifs afin qu'il soit possible de parvenir, tout doucement, à la liberté totale des prix.

En attendant, les organisations de distributeurs sont parfaitement conscientes de la nécessité de reviser un certain nombre de contrats qui ont été passés alors que les conditions du marché étaient différentes. Il est bien évident que certaines avances financières se répèreraient dans les clauses que les distributeurs sont conduits à signer par la suite.

Quoi qu'il en soit, le problème est simple : les rabais peuvent être pratiqués par tout le monde et non pas seulement par les grandes surfaces. Il y a plusieurs catégories de distributeurs comme il y a plusieurs sortes de contrats. C'est après une étude cas par cas que nous ferons évoluer la situation.

Encore une fois, les mesures prises l'ont été dans la concertation et aucun des interlocuteurs que j'ai reçus ne m'a dit qu'il n'était pas d'accord. Et si j'estime tout à fait normal qu'il puisse y avoir contestation aujourd'hui, en revanche, je trouve anormal que quelques centaines d'agents économiques dont je ne mets pas en doute la grande qualité puissent éventuellement paralyser le pays. Je suis aussi le ministre des consommateurs et, dans l'exercice de ma mission, je m'attache à ce que les consommateurs ne soient jamais absents de nos délibérations.

A cet égard, je ne pense pas qu'on puisse affirmer que telle ou telle forme de distribution offre un meilleur service à la

clientèle. Vous serez certainement de mon avis, monsieur le député : toutes les formes de distribution présentent pour les consommateurs des avantages. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures trente-cinq sous la présidence de M. René La Combe.*)

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Jean Delaneau. Monsieur le président, la partie de la séance réservée aux questions d'actualité a duré une heure vingt-cinq minutes. Or le groupe de l'union pour la démocratie française n'a bénéficié que de quinze minutes pour s'exprimer, ce qui n'a pas permis à certains de mes collègues inscrits de poser leur question.

Je souhaiterais que la présidence veuille dorénavant à ce que chaque groupe parlementaire dispose d'un temps égal de parole.

M. le président. Je ferai part de votre observation à la conférence des présidents, monsieur Delaneau. Je vous signale toutefois que les questions d'actualité sont enserrées dans le carcan de l'horaire et que ce n'est que dans la mesure où certains orateurs ne sont pas trop prolixes que tous les auteurs de questions peuvent s'exprimer.

La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Il n'y a pas que les questions d'actualité qui sont enserrées dans un carcan, monsieur le président : les parlementaires le sont aussi.

Nombre de nos collègues de tous les groupes s'intéressent aux problèmes agricoles et auraient souhaité intervenir dans le débat mais, en raison de la limitation du temps de parole, il n'a pas été possible de leur donner satisfaction.

Puisque M. le ministre de l'agriculture, qui a été lui-même parlementaire — et Dieu sait s'il fut brillant — est très attentif à ces problèmes, je lui ferai, avec votre autorisation, monsieur le président, cette suggestion : serait-il possible que ceux d'entre nous qui n'ont pas eu la possibilité de se faire inscrire dans le débat lui adressent, sur les problèmes de leur circonscription, des questions auxquelles il aurait l'amabilité de répondre comme si elles avaient été posées à la tribune ?

M. le président. Monsieur Hamel, la conférence des présidents a longuement réfléchi sur l'organisation de ce débat.

Depuis vingt ans que je siège dans cette maison, l'examen du budget de l'agriculture donne lieu, tous les ans, à des flots d'éloquence.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous signaler, mes chers collègues, que je serai obligé, étant donné le nombre des orateurs inscrits, d'interrompre ceux d'entre vous qui dépasseront leur temps de parole. Ne m'en veuillez donc pas si je vous invite discrètement à abréger votre propos car la séance de cet après-midi sera prolongée jusqu'à vingt heures et celle de ce soir s'achèvera tard dans la nuit. Si vous souhaitez que les débats se déroulent dans un esprit d'égalité, il faut que chacun observe une certaine discipline.

Au demeurant, monsieur Hamel, soyez assuré que votre suggestion sera transmise à la conférence des présidents.

M. Emmanuel Hamel. J'espère que M. le ministre de l'agriculture aura bien voulu l'entendre !

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n^{os} 560, 570).

AGRICULTURE, BAPSA

(suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté ce matin avec le plus grand intérêt les rapporteurs et les représentants des groupes. Chacun d'eux s'est livré à une analyse approfondie du budget de l'agriculture, mais aussi à une réflexion d'ensemble sur la politique agricole du Gouvernement.

J'ai constaté que se dégagait des Interventions un certain accord sur la nécessité, dans l'avenir, d'un rééquilibrage plus net du budget de l'agriculture. A cet égard, je reprendrai l'expression de M. Mayoud, qui suggère de « muscler » la politique agricole.

J'ai particulièrement apprécié l'attitude de ceux qui mesurent toutes les conséquences d'une augmentation annuelle du budget de l'Etat de 14 p. 100 et d'une augmentation des prélèvements obligatoires de la sécurité sociale de 17 p. 100 et qui savent qu'il faudra faire des choix, qu'on ne peut accumuler sans cesse des structures, des politiques et des actions budgétaires sans jamais en retrancher aucune.

Je remercie ceux qui ont montré que ces choix difficiles exigent du courage. J'observe, pour ma part, que ceux qui me lancent un appel pour colmater les « voies d'eau » du budget de l'agriculture — qu'il s'agisse du BAPSA ou des bonifications d'intérêt — doivent accepter les conséquences, quelquefois difficiles, des choix qui s'imposent, et je pense notamment aux décisions prises en matière de progressivité des taux pour les prêts aux bâtiments d'élevage.

Mesdames, messieurs les députés, après m'être arrêté quelques instants sur les faits caractéristiques de l'agriculture en 1978, je veux concentrer mon propos sur un point fondamental vers lequel ont convergé ce matin toutes les questions.

Quels sont les enjeux de la politique agricole ?

Le projet de budget pour 1979 répond-il à ces enjeux ?

J'évoquerai d'abord les traits caractéristiques de l'agriculture en 1978.

A l'exception de quelques motifs de préoccupation sérieuse, dont je parlerai, la situation agricole se présente dans de meilleures conditions cette année.

Quatre éléments le montrent.

En premier lieu, la production agricole a augmenté de 6 p. 100 environ, soit le double du taux moyen pour les vingt dernières années.

En deuxième lieu, les prix et les coûts de production ont connu cette année une évolution parallèle et modérée, de l'ordre de 6 p. 100 : cela peut nous conduire à dire que l'économie agricole est entrée dans le cercle vertueux de l'économie française puisque, depuis deux ans, la progression annuelle des prix agricoles se situe entre 6 p. 100 et 6,5 p. 100.

En troisième lieu, le revenu, en francs constants, progressera en 1979. La commission des comptes de l'agriculture doit se réunir dans quelques jours pour établir ses premières prévisions ; mais les chiffres font apparaître que le revenu brut d'exploitation, en francs courants, devrait progresser de 11 p. 100 en 1978.

En quatrième lieu, les exportations agricoles et alimentaires se sont redressées.

Voyons d'abord la production.

En dépit des conditions climatiques difficiles du début de l'année, et malgré la baisse cyclique de production de viande bovine, la progression du volume des productions a doublé par rapport au taux moyen enregistré au cours des vingt dernières années.

La récolte de céréales devrait atteindre le record de 45 millions de tonnes, soit 15 p. 100 de plus que la moyenne des sept dernières campagnes.

Pour les productions fruitières, la progression est de 30 p. 100 par rapport à l'année dernière, mais légèrement inférieure à la moyenne des six dernières années.

Je crois que ces chiffres donnent une réponse, certes partielle, mais claire, à la question de M. Huguet sur la crise d'efficacité de l'agriculture : cette année, l'accroissement des consommations intermédiaires, inquiétant depuis quelques années, a été plus modéré que celui de la production.

En ce qui concerne les prix et les charges, je rappelle que l'évolution des prix agricoles et celle des coûts de production sont pratiquement parallèles et modérées.

Pour ce qui est du revenu agricole, il devait progresser. Il convient à cet égard de souligner au passage que, pour la première fois depuis quatre ans, le revenu agricole ne bénéficiera pas des aides directes dont certains ici ont beaucoup critiqué les conséquences sur l'ensemble de la collectivité, tant sur le plan moral que sur le plan social. La progression du revenu brut d'exploitation, je l'ai dit, devrait être de l'ordre de 11 p. 100 en francs courants, ce qui correspond à une augmentation du pouvoir d'achat de 1 p. 100 environ.

S'agissant des revenus agricoles, ainsi que l'affirmait l'un de vos rapporteurs ce matin, il faut avoir l'honnêteté de les analyser en distinguant d'une part les exploitations à temps complet et d'autre part les exploitations à temps partiel. Il faut aussi veiller, pour les comparaisons, aux années de référence ; il faut reconnaître que, pendant trois ans, le revenu s'est dégradé. Mais, si l'on considère l'évolution du revenu sur une période plus longue, et donc plus significative, on constate que depuis 1970 la progression a été de l'ordre de 2,4 p. 100 par an.

Cependant, il est exact que le vrai problème dans ce domaine est de plus en plus celui du revenu disponible des agriculteurs, c'est-à-dire du revenu qui revient à la consommation de la famille, après épargne, alors même que l'obligation d'épargne est lourde, plus particulièrement, pour ceux qui s'installent, pendant les dix premières années de carrière. Cela doit nous conduire à réfléchir sur les investissements et sur la politique foncière.

Dernier élément de ce tour d'horizon : les exportations.

Déficitaire de 3,7 milliards de francs en 1977, le commerce extérieur agro-alimentaire pourrait dégager un excédent de 3 milliards environ en 1978.

Sur les sept premiers mois de l'année, les exportations ont progressé de 23,2 p. 100 et les importations de 8,6 p. 100. Il faut noter, en particulier, certains soldes positifs : 6,2 milliards pour les céréales, 1,8 milliard pour le sucre et 4,5 milliards pour les vins et spiritueux.

Mais il ne faudrait pas que l'évolution de plus en plus favorable des exportations dans les secteurs forts de l'agriculture française — céréales, vins et liqueurs, sucre, certains produits laitiers — soit grignotée par l'aggravation des déficits dans d'autres secteurs, et je pense notamment à ceux des légumes et des productions animales.

Les motifs de satisfaction ne manquent donc pas, mais la lucidité doit primer sur l'optimisme ; je vous parlerai donc de mes sujets de préoccupation : la crise porcine ; l'évolution comparée des prix agricoles et des prix alimentaires ; les montants compensatoires monétaires ; les productions méditerranéennes.

En ce qui concerne le porc, la crise n'est pas traditionnelle et cyclique comme celle que nous avons ordinairement connue. Il s'agit d'une crise plus longue, qui n'a pas été précédée, en France, par une période de hauts prix, et qui résulte, en partie, de l'évolution des montants compensatoires monétaires, surtout, de la substitution de manioc et de soja aux céréales. Pour ces dernières, il faut payer des montants compensatoires monétaires, ce qui n'est pas le cas pour le manioc, les produits de substitution et le soja, qui ne sont pas soumis à la politique agricole commune.

C'est pourquoi, nous avons pris des décisions importantes depuis six mois. Les organisations professionnelles nationales l'ont bien noté, qu'il s'agisse des caisses de péréquation, des premières décisions communautaires, de la prise en charge de certains intérêts.

Mais les organisations professionnelles et les agriculteurs posent deux questions importantes :

L'évolution des montants compensatoires monétaires ne va-t-elle pas conduire, dans le secteur de la viande porcine, à un déplacement de la production à l'intérieur de la Communauté européenne ?

Bénéficions-nous de conditions de financement meilleures ou plus médiocres que nos voisins ?

A propos de la première de ces questions, les résultats de l'enquête commune que j'avais demandée à la fédération nationale porcine et à l'ingénieur général chargé de la région Bretagne me conduisent à rappeler ce que j'ai déjà dit au moment de la négociation sur les prix : aujourd'hui, compte tenu de la substitution de produits, les montants compensatoires monétaires ne se justifient plus du tout dans nos échanges avec la Hollande. C'est d'ailleurs la raison qui nous avait conduits à arracher une diminution de 23 p. 100 à 6 p. 100 des montants compensatoires monétaires, au moment de la fixation des prix, ce dernier montant compensatoire devant d'ailleurs disparaître à l'occasion des prochaines étapes des grandes négociations européennes : la rentrée dans le serpent monétaire européen, le 1^{er} janvier ; la fixation des prix agricoles, le 1^{er} avril.

Mais la discussion est rendue beaucoup plus difficile à l'intérieur de la Communauté économique européenne dans la mesure où certains Etats n'utilisent plus de céréales, alors que

d'autres, comme le Danemark, n'utilisent que des céréales. Le problème des montants compensatoires monétaires se trouve de ce fait compliqué.

Pour ce qui est de la seconde question, l'enquête dont j'ai parlé révèle que la France dispose d'une durée moyenne de prêts aux éleveurs de pores légèrement inférieure à celle que connaissent nos partenaires, mais que les bonifications de prêts sont beaucoup plus importantes dans notre pays que chez nos voisins.

En effet, en Hollande, les prêts aux bâtiments d'élevage se font au taux du marché. En Allemagne, pour 70 p. 100 de la production, elles se font au taux du marché moins 3 p. 100 ; pour la France, au taux du marché moins 5 p. 100 à 6 p. 100. A l'occasion de la réflexion entreprise sur le Crédit agricole, depuis six mois, j'ai moi-même abordé la question ; une solution positive devrait intervenir dans les secteurs où la concurrence sera vive, comme dans celui du porc, pour lequel je propose moi-même une durée de financement de quinze ans au lieu de dix, étant entendu que nos bâtiments coûtent en général de 30 p. 100 à 40 p. 100 moins cher que ceux de nos partenaires.

Mon deuxième sujet de préoccupation est l'évolution comparée des prix agricoles à la production et des prix alimentaires.

Les prix alimentaires ont, depuis le début de l'année, un effet modérateur sur l'évolution générale du coût de la vie, puisqu'ils ont progressé de 4,2 p. 100 contre 5,7 p. 100 pour les produits industriels et 5,9 p. 100 pour les services.

Depuis deux ou trois ans, cependant, les prix alimentaires ont progressé, malgré tout, plus vite que les prix agricoles à la production.

Il peut s'agir d'une évolution normale, correspondant à une plus grande valorisation des produits agricoles, mais, dans la mesure où il s'agit aussi d'une évolution à long terme, il peut y avoir, dans certains cas et pour certaines productions, un phénomène préoccupant que je veux examiner avec mon collègue, M. le ministre de l'économie, que je sais sensible au problème du partage harmonieux des gains de productivité entre producteurs et consommateurs.

Il est juste que les secteurs primaire et secondaire bénéficient un peu mieux des retombées des améliorations de la productivité dont ils sont, pour une grande part, les principaux agents.

Troisième source de préoccupation : les montants compensatoires monétaires.

La position du Gouvernement à cet égard n'a pas varié. Actuellement, les montants compensatoires monétaires de l'Irlande sont de l'ordre de 3 p. 100, ceux de l'Angleterre de 28 p. 100, ceux de l'Italie de 16 p. 100, ceux de la France de 6,5 p. 100 pour le porc et de 10,6 p. 100 pour les autres produits.

Pour plusieurs secteurs, les montants compensatoires monétaires risquent d'entraîner un déplacement des productions et la création d'une agriculture artificielle dans certains pays, si les délais de démembrement ne sont pas fixés à l'avance.

C'est pourquoi les engagements, pris par la France, de démembrer les montants compensatoires monétaires ont été et seront tenus. Nous avons déjà désarmé les montants compensatoires monétaires d'un chiffre supérieur au tiers de ce qu'il était le 1^{er} avril, lorsque nous avons fixé les prix agricoles, et nous sommes décidés à graver les autres marchés. Mais il faut aussi que nos partenaires puissent engager ce désarmement systématique des montants compensatoires dans une période plus courte que celle qui avait été initialement fixée par la commission et qui était de l'ordre de sept ans.

Au-delà de ce démembrement automatique dans une durée déterminée, nous voulons également obtenir une réforme des bases de calcul des montants compensatoires monétaires dans tous les secteurs où ils entraînent des distorsions de concurrence ; je veux parler de ceux du porc, des produits amyliacés et des produits laitiers.

M. Pasty a évoqué l'évolution de la politique laitière et les propositions de la commission.

Le problème laitier est important : il pose une question d'ordre financier au sein de la Communauté ; 12 milliards de francs sont consacrés à la politique laitière.

L'évolution de cette politique ne peut pas être abordée sans que soit posé le problème des produits de substitution et des usines à lait. Car, conséquences des montants compensatoires monétaires et de l'évolution de certaines usines à lait, une production laitière artificielle s'est développée autour des ports du nord de l'Allemagne et des Pays-Bas.

C'est pourquoi nous ne pensons pas que des décisions puissent être prises le 1^{er} avril sans que ces problèmes de fond soient dans le même temps abordés et conclus.

Enfin, je l'ai indiqué tout à l'heure, tout doit être mis en œuvre au cours des prochains grands rendez-vous pour rétablir progressivement l'unité du Marché commun agricole et créer les conditions les plus favorables au développement équilibré des productions agricoles au sein de la Communauté.

Reste le quatrième sujet de préoccupation dont j'ai parlé : l'élargissement de la Communauté et les productions méditerranéennes.

A propos de ce dossier, déjà difficile, je serais tenté de dire : concentrons-nous sur le noyau dur des difficultés que nous pourrions connaître.

Si des difficultés peuvent surgir, nous avons aussi des chances et de bonnes perspectives pour certaines productions. Lorsque je compare la situation de l'Espagne à la nôtre, je constate que pour certaines productions — la viande, les produits laitiers — pour certaines formes d'élevage, l'Espagne, compte tenu des perspectives d'évolution de sa consommation, est dans la situation que nous connaissons pour la production porcine lorsque nous sommes entrés dans le Marché commun agricole en 1962. Nous étions, à ce moment-là, autosuffisants. Du fait de notre retard en matière de productivité, le développement de notre consommation s'est effectué, pour 50 p. 100, à partir de notre production nationale et pour 50 p. 100 à partir de la production du Benelux.

Dans des secteurs comme ceux du vin, des fruits et surtout des légumes, nous devons nous efforcer de cerner les difficultés et de poursuivre la politique de renforcement de notre agriculture méditerranéenne que nous avons déjà engagée.

Cela passe par la réforme des organisations communes des marchés des produits agricoles méditerranéens. C'est pourquoi nous négocions à Bruxelles pour introduire le système des prix-planchers dans les transactions de vin au sein de la Communauté économique européenne afin de limiter les conséquences des crises conjoncturelles et éviter que certains pays ne s'engagent dans une politique de croissance alors qu'il faut, au contraire, autolimiter le marché de certaines productions.

La Communauté doit enfin prévoir une période de transition efficace et de longue durée, dont nous devons profiter pour renforcer les structures de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire du Midi de la France.

Je ne m'attarderai pas davantage sur ces problèmes car d'autres débats seront engagés dans cette enceinte dans les domaines de la politique communautaire et de l'élargissement de la Communauté.

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Lajoinie, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. André Lajoinie. Je prends acte, monsieur le ministre, du fait que vous reconnaissez les risques que comporte, pour un certain nombre de productions, l'élargissement du Marché commun.

Je veux, en outre, souligner un point. Lors d'un débat auquel nous avons participé sur une station de radio avant les élections législatives de mars 1978, nous avons abordé le problème des montants compensatoires. Vous m'aviez alors dit que leur démembrement serait votre premier objectif. Or rien n'a été fait dans ce domaine. Les montants compensatoires avec l'Allemagne fédérale dépassent 20 p. 100 !

Le Gouvernement trouve-t-il normal que les agriculteurs soient victimes de distorsions monétaires dans lesquelles ils ne portent aucune responsabilité et que la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas puissent venir concurrencer nos productions grâce à des avantages artificiels ? Vous l'avez reconnu vous-même monsieur le ministre : si cela continue, nous risquons d'assister au déplacement de productions entières sur des bases totalement artificielles.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire, en utilisant éventuellement votre droit de veto au conseil des ministres européens, pour mettre fin à cette situation ?

L'élargissement du Marché commun aura pour effet d'amplifier les phénomènes de distorsions monétaires. Des problèmes identiques se poseront à nouveau. En poursuivant une telle politique, vous contribuez au déclin de l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Lajoinie, permettez-moi de vous rappeler que l'ensemble des organisations professionnelles et de la presse ont reconnu, au lendemain de la négociation sur les prix agricoles, que les engagements du Gouvernement avaient été tenus en ce qui concerne le démembrement des montants compensatoires. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Chacun sait que tout élargissement présente des risques mais qu'il peut aussi avoir des résultats heureux. Quand on déclare qu'une voix de plus pour l'Europe, c'est un pied de vigne en moins pour le Languedoc, il faut aussi avoir le courage et

l'honnêteté de proposer une solution pour les régions laitières du Massif Central ou les régions céréalières alors que le montant de nos ventes à nos partenaires dépasse de quinze milliards celui de nos achats ! (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs des communistes.)

M. André Lajoinie. Vous voulez arracher les vignes !

M. Roger Corrèze. Vous, vous ne proposez jamais rien !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole.

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais maintenant préciser les enjeux de la politique agricole et indiquer dans quelle mesure le budget répond à ceux-ci.

Le premier objectif de la politique agricole et de la future loi d'orientation, c'est d'abord la réponse aux aspirations des hommes et des femmes, car le développement que nous souhaitons ne peut être assuré que par des hommes conscients d'avoir atteint une certaine parité économique, sociale et politique, motivés par les satisfactions diverses que leur procure leur métier. C'est aussi l'espoir du pays de voir une participation encore plus active de l'agriculture française à la solution des problèmes posés par la croissance économique, la balance commerciale et l'emploi.

Compte tenu de la place de l'agriculture française dans l'Europe des neuf — 35 p. 100 des terres agricoles de la Communauté — des besoins de notre pays en matières premières, des possibilités futures de l'agriculture, non seulement pour l'alimentation des hommes, mais probablement pour la solution des problèmes énergétiques, la France a besoin d'une agriculture puissante, d'une agriculture de conquête.

Face à ces objectifs, aux aspirations des hommes et aux problèmes du pays, je serais tenté de dire, en comparant le passé et la situation présente : « Ne nous couvrons pas la tête de cendres. » En effet, la tâche accomplie au cours de ces vingt dernières années et les résultats obtenus sont déjà considérables, mais soyons lucides devant l'importance des défis externes et internes qu'il nous reste à surmonter.

MM. Mayoud et Pasty ont évoqué ce matin les résultats obtenus au cours de ces vingt dernières années, aussi je ne les reprendrai pas, me limitant à évoquer les défis externes et internes.

Quelles sont les données fondamentales de l'Europe et du monde en matière alimentaire ? L'Europe devient de plus en plus autosuffisante pour les grandes productions européennes mais, dans le même temps, elle aggrave son déficit — et devient dépendante de l'extérieur — en produits alimentaires ou en produits tels que les protéines, les produits tropicaux ou le bois.

Hors de l'Europe, nous pouvons avoir des espérances, mais les marchés des pays tiers sont difficiles car les prix sont généralement inférieurs de moitié aux prix communautaires.

S'agissant des défis externes, la France doit faire face à des pays qui, à l'intérieur de l'Europe, ont des niveaux technologiques pour certaines productions plus élevés que les nôtres. Or nous devons constater que, depuis vingt ans, nous renforçons nos positions dans les secteurs qui enregistrent une avance technologique alors que nous aggravons nos déficits dans les domaines qui accusent toujours un retard de productivité.

La première leçon à tirer de ces défis externes est la nécessité de faire progresser notre compétitivité et d'engager une nouvelle croisade technique. Refuser cette exigence de compétitivité, comme certains le prônent quelquefois, nous conduirait fatalement au repli autarcique, à la dégradation de l'emploi et du niveau de vie. Mais cet effort de productivité qui, je le déplore, est souvent caricaturé dans l'opinion publique, doit être celui d'une nouvelle productivité, plus économe de capitaux et de matières premières, plus soucieuse des problèmes biologiques. J'indique à MM. Pignon et Huguet que le modèle de développement de l'agriculture pour l'avenir ne peut pas être celui du prolongement des tendances passées en matière de consommations intermédiaires et de gouffre énergétique de certaines productions.

La seconde leçon est que, dans un monde où la spécialisation s'accroît, nous devons accomplir un effort de valorisation des productions et consacrer, dans le même temps, une plus grande énergie à nos exportations, notamment vers les pays tiers.

S'agissant des défis internes, que constaterez-vous lors de l'examen de la loi d'orientation et du bilan des dix-huit dernières années ?

Il est surprenant de remarquer qu'avec une même politique agricole nationale, les résultats sont très divergents selon les régions françaises.

Dans certaines d'entre elles, la progression de la production a été supérieure à celle des Pays-Bas tant en volume qu'en productivité, alors que dans d'autres la production a stagné ou faiblement augmenté au cours des vingt dernières années.

Si les causes sont probablement d'origine agronomique et géographique, elles résultent aussi du vieillissement agricole de certaines régions. Cette remarque me conduira à aborder le problème du vieillissement et, dans certains cas, celui du cumul d'un emploi et de la retraite.

A propos des défis budgétaires, l'expression « rigueur budgétaire » a été employée. Chacun, dans cette assemblée, doit être conscient de ce que représentent une croissance budgétaire de 14 p. 100 et une progression des transferts sociaux de l'ordre de 16 à 17 p. 100 et admettre que de tels taux entraîneront tôt ou tard une collision.

Nous devons avoir l'honnêteté et la lucidité de comprendre, comme certains rapporteurs, que je remercie, l'on indiqué, qu'aucune priorité ne pourra être nettement marquée dans le budget de l'agriculture si nous entendons retenir trop de priorités à la fois et additionner chaque année des actions nouvelles sans jamais les remettre en cause.

Je suis prêt à aller plus loin en matière d'inflexions budgétaires avec l'accord du Parlement, mais j'ai le sentiment que le budget que je vous propose aujourd'hui contribue directement à la réalisation de cette ambition.

Quels sont les traits marquants de ce projet de budget pour 1979 ?

Une opinion critique a été fréquemment émise sur le budget d'équipement, que quelques-uns ont jugé médiocre même si certains rapporteurs notaient des inflexions louables et si d'autres estimaient qu'il ne pouvait être différent en raison de l'ampleur des transferts sociaux, de la progression des bonifications d'intérêt et de certains postes budgétaires dont l'évolution est rapide.

Je ne méconnais pas la valeur de cette observation même si l'examen de ce projet de budget appelle une analyse plus fine. Qu'on se garde d'ailleurs de fétichisme en déclarant que seul le budget d'équipement prépare l'avenir, en dehors de toute autre dépense. Aussi le Gouvernement accepte-t-il d'inscrire un crédit supplémentaire de 100 millions de francs au budget d'équipement permettant une progression de 31 p. 100 des crédits destinés à l'hydraulique, de 20 p. 100 des crédits de remboursement, de 16 p. 100 des crédits consacrés aux équipements forestiers, de 17 p. 100 des crédits d'investissement pour la formation publique et de 20 p. 100 des crédits d'équipement pour l'enseignement privé.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Ces réflexions répondent à l'ensemble des observations émises par les rapporteurs, les commissions et les quatre représentants de groupes qui sont intervenus en fin de matinée.

Je tiens cependant à aborder brièvement les problèmes du BAPSA et des bonifications d'intérêt que MM. Huguet, Pasty et Briane ont qualifiés de deux grandes « voies d'eau » du budget de l'agriculture.

Le poids des dépenses du BAPSA est préoccupant. Il atteindra 31 milliards de francs.

Le BAPSA subit les conséquences du phénomène général de la progression rapide des dépenses sociales. Des raisons démographiques et économiques mais aussi la politique sociale justifiaient un allègement des charges des agriculteurs, la majorité d'entre eux touchant de faibles revenus.

Je ne citerai que deux exemples :

Entre 1973 et 1979, le montant moyen de la retraite des agriculteurs a triplé.

Je rappelle aussi que 400 000 agriculteurs qui travaillent à temps partiel ou à temps complet paient moins de 2 000 francs par an de cotisations sociales, alors qu'ils coûtent plus de 10 000 francs à la collectivité.

Si l'on accepte les termes de « voie d'eau », il faut en mesurer les conséquences en sachant qu'il est possible d'emprunter une voie progressive qui passe par des inflexions sur le régime de la double activité. S'agissant de l'augmentation des retraites, ayons l'honnêteté de reconnaître qu'elle est liée à celle des cotisations et au problème posé par certains taux d'exonération.

C'est la raison pour laquelle, acceptant globalement les propositions de vos rapporteurs, notamment celles de M. Briane, je souhaite, au cours des deux prochains mois, qu'une commission mixte regroupant l'administration, le Parlement et les professions se réunisse pour examiner les priorités du BAPSA que le Parlement souhaiterait voir entrer en application au cours des prochaines années. Mais, dès cette année, une première étape sera franchie par l'institution d'une indemnité complémentaire pour les femmes dès soixante ans.

Deuxième pesanteur budgétaire : les bonifications d'intérêt du Crédit agricole.

On ne peut contester que cette charge ait progressé à un rythme inquiétant : 20 p. 100 par an depuis 1970, passant de un milliard en 1970 à 5,4 milliards prévus pour 1979.

Cette dépense est d'une grande inertie. Je rappelle aussi que la bonification recouvre 70 p. 100 des dépenses d'équipements productifs et que son effet multiplicateur est très grand. Aussi je demande aux rapporteurs et aux membres de cette assemblée de rapprocher les dépenses de subvention et d'investissement des dépenses de prêts lorsqu'ils portent un jugement sur les crédits d'équipement.

Par ailleurs, le taux moyen de la bonification, qui représentait 3,6 p. 100 en 1970, représente aujourd'hui, compte tenu de la progression du taux de l'argent, 5,6 p. 100. Lorsqu'un prêt pour des bâtiments d'élevage est accordé sur quinze ans à un taux de 5,5 p. 100, il faut savoir que la subvention de l'Etat est de 42 p. 100.

M. Fernand Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Voilà pourquoi, pour l'avenir du Crédit agricole, après les observations présentées par MM. Joxe et Desanlis, rapporteurs, et M. Mayoud, je ferai quelques remarques générales se rapportant à l'actualité.

Première réflexion : je souhaite personnellement — et c'est aussi le vœu du Gouvernement — que le Crédit agricole reste la banque des agriculteurs et du monde rural, qui a des progrès très importants à accomplir, même si nous pouvons accepter certains élargissements dans le secteur agro-alimentaire ou pour l'octroi de certains prêts aux petites et moyennes entreprises.

M. André Cellard. Et les implantations urbaines ?

M. le ministre de l'agriculture. J'ai déjà répondu à cette question, monsieur le député.

Deuxième réflexion : compte tenu du rapport entre ce qui va directement à l'agriculture et ce qui est destiné à d'autres secteurs — les prêts au logement représentent déjà 10 milliards de francs — il n'est pas impossible, en termes de justice fiscale, d'imaginer une fiscalisation, surtout si elle est partielle.

Troisième réflexion : je souhaite que le Crédit agricole conserve le monopole des bonifications d'intérêt. Ni les agriculteurs ni les pouvoirs publics ne tireraient avantage d'une certaine surenchère sur ces prêts bonifiés ; en outre, les caisses locales du Crédit agricole sont les mieux placées pour dispenser des conseils et suggérer des orientations.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Enfin, je souhaite que, pour la fin de l'année, nous remettions le compteur à zéro afin que disparaissent les files d'attente pour les prêts de la Caisse nationale de crédit agricole, notamment pour les prêts aux jeunes agriculteurs et les prêts spéciaux d'élevage. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Emmanuel Hamel. Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

M. le ministre de l'agriculture. Cela signifie qu'il ne devrait plus y avoir de file d'attente pour les prêts les plus urgents, c'est-à-dire ceux qui sont accordés aux jeunes agriculteurs, ou les prêts spéciaux d'élevage.

Nos efforts doivent tendre — et je réponds ainsi aux rapporteurs — à une augmentation de l'enveloppe globale des prêts bonifiés à l'agriculture ; mais, dans le même temps, nous devons accepter pour certains prêts une progressivité des taux à partir de la dixième année. Nous ne pouvons en effet, sans risque de catastrophe, de paralysie et d'étouffement, accepter un triplement de la bonification dans les dix prochaines années.

Telles sont les réponses que je voulais faire aux questions qui m'ont été posées ce matin.

Sur les calamités agricoles — autre « voie d'eau » — je partage entièrement le sentiment des rapporteurs.

Le principe de la réforme qui vous est proposée est simple : indemniser que les vraies calamités, mais mieux les indemniser, notamment en cas de sinistres répétés. Je ne m'étends pas sur ce sujet car j'aurai l'occasion d'y revenir ultérieurement dans cette enceinte.

J'en viens maintenant à la préparation de l'avenir.

La critique de fond qui est adressée à ce budget est celle de l'insuffisance du budget d'équipement dont l'évolution serait trop faible pour assurer les progrès de l'agriculture et en faire « l'agriculture de conquête » voulue par le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement.

Je ferai à ce sujet quatre observations : il faut faire attention aux chiffres ; il faut veiller aux choix qui sont faits ; il faut abandonner le préjugé selon lequel seules les dépenses d'équipement seraient porteuses d'avenir ; il faut se souvenir que le BAPSA est aussi un budget de solidarité économique dans la

mesure où, au travers de moindres cotisations des moyens et petits exploitants, il permet à ceux-ci d'assurer une plus large part d'autofinancement.

En ce qui concerne le budget d'équipement, nous nous heurtons chaque année au même problème. Les comparaisons ne doivent pas se faire entre le « bleu » de l'année et celui de l'année précédente. En réalité, le budget d'équipement, doté de 100 millions supplémentaires, progressera de 7,4 p. 100. Ce n'est donc pas, comme on l'entend dire parfois, un « budget de misère », d'autant moins que le Gouvernement a procédé cette année à des choix très sélectifs.

Les crédits destinés à l'hydraulique agricole augmenteront de 31 p. 100, ceux du remembrement de 20 p. 100.

A considérer que ces choix sélectifs autorisent des progressions de l'ordre de 30 p. 100, certains seront tentés de dire qu'ils impliquent une régression dans d'autres domaines. Je souhaite donc répondre à quatre critiques relatives à l'assainissement, à l'électricité, aux bâtiments d'élevage et au logement.

Premier point : l'assainissement.

Je propose à l'Assemblée nationale d'étendre le champ de compétence du Fonds national des adductions d'eau à l'assainissement. Les crédits d'assainissement passeraient alors de 119 millions à 175 millions de francs, soit une progression de 46 p. 100. Cet effort, d'autant plus significatif que le volume des crédits affectés à l'adduction d'eau serait maintenu en francs constants pour 1979, permettrait de satisfaire la priorité que les collectivités locales accordent actuellement à l'assainissement.

Deuxième point : l'électrification rurale.

Nombre d'entre vous se sont inquiétés de la réduction des crédits d'électrification de 100 millions à 70 millions de francs, et M. Bisson a dit qu'il y avait là une contradiction entre, d'une part, la nécessité de produire davantage — et j'ajouterais « mieux » — et, d'autre part, la pénalisation des agriculteurs qui ont besoin d'un renforcement de l'électrification.

Monsieur Bisson, je serais sensible à ce qui pourrait être un paradoxe si nous ne prenions pas d'autres mesures. En effet, cette diminution de la dotation budgétaire n'entraînera ni une réduction du volume des travaux ni une augmentation de la charge des collectivités locales. Car la diminution de la subvention du ministère de l'agriculture — je l'indique à M. Pasty — sera intégralement compensée par une subvention équivalente du fonds d'amortissement des charges d'électrification, ce qui permettra même une progression du volume des travaux d'électrification rurale.

Au sujet des bâtiments d'élevage, que n'ai-je entendu depuis trois mois ! M. Joxe a parlé de cette « détestable circulaire » sur les bâtiments d'élevage.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital. Vous m'entendez encore !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Joxe, je souhaite simplement que les observations qui ont été faites par les rapporteurs ne soient pas contradictoires.

On a même parlé tout à l'heure de la nécessité d'inflexions budgétaires pour mieux préparer l'avenir. Or j'ai rappelé que le niveau des bonifications d'intérêt est passé de 3 à 6 p. 100. Il faut en tenir compte dans la critique qu'on peut adresser à cette politique.

En effet, pas un centime des quelque 600 millions de francs que nous consacrons à la politique des bâtiments d'élevage — 100 millions de francs par la subvention et 490 millions de francs par l'équivalent de la bonification d'intérêt de la Caisse nationale de crédit agricole — n'est enlevé ou ne revient dans les caisses de l'Etat.

M. Marcel Rigout. Là aussi, il y a une file d'attente !

M. le ministre de l'agriculture. Mais attendez la fin de mon propos, monsieur Rigout.

M. le président. Monsieur Rigout, je vous en prie. Si vous voulez interrompre M. le ministre, demandez-le moi.

M. le ministre de l'agriculture. Pas un centime de ces 600 millions ne sera enlevé !

Qu'on me dise quel autre pays en Europe pratique une politique plus importante que la nôtre en matière de bâtiments d'élevage !

En outre, le montant des prêts consacrés à la politique des bâtiments d'élevage passera de 1 300 millions de francs en 1977 à 1 750 millions en 1978, ce qui représente une progression supérieure à 25 p. 100.

S'agissant de la subvention de 100 millions de francs, le ministre de l'agriculture, en face d'une demande en croissance de 30 p. 100, avait deux possibilités : soit laisser la file d'attente se créer, soit faire des choix à l'intérieur de cette enveloppe.

J'ai donc décidé de procéder à des choix, notamment en faveur des zones défavorisées et des zones de montagne où le coût de production du lait est plus élevé qu'ailleurs, et de leur consacrer la totalité de ces crédits de subvention. (*Applaudissements sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Enfin, je demande à tous mes accusateurs de me dire ce que peut représenter une subvention de 15 000 francs, qui était d'ailleurs réservée à ceux qui établissaient des plans de développement, par rapport à des prêts dont la bonification est passée de trois à six points en six ans.

Aujourd'hui, nous consacrons plus de moyens financiers aux bâtiments d'élevage qu'en 1970, mais nous le faisons d'ailleurs par l'intermédiaire des prêts bonifiés que par la voie de la subvention.

J'ai décidé enfin de ne pas laisser s'accumuler les dossiers, ce qui ne conduirait qu'à une augmentation du coût des bâtiments d'élevage, de l'ordre de 15 à 20 p. 100 si nous acceptions des délais de neuf ou dix mois.

Pour conclure sur ce point, mesdames et messieurs les députés, je dirai qu'il y aura d'abord plus de cohérence dans les prêts, l'attente étant supprimée pour la fin de l'année ; qu'ensuite, il y aura plus de justice si l'on conserve la subvention pour les zones de montagne ou les zones défavorisées ; qu'enfin une subvention complémentaire de 20 millions de francs — sur le crédit supplémentaire de 100 millions de francs — consacrée aux bâtiments d'élevage, comme l'ont demandé de nombreux parlementaires, permettra d'apurer la situation et de reprendre certains dossiers déjà déposés.

Tout cela me paraît sérieux et cohérent avec les propositions des rapporteurs. Après ces inflexions, ces choix et ces compléments accordés en matière de politique de bâtiments d'élevage, j'ai l'intime conviction de vous présenter un budget d'équipement globalement satisfaisant, marqué par des priorités et tout entier dominé par la volonté de renforcer les capacités de l'agriculture française.

Les autres dépenses d'avenir, je m'empresse de l'ajouter, sont aussi importantes que les crédits d'équipement, notamment la formation et la recherche.

Monsieur Brocard, les engagements pris par le Gouvernement à l'égard de l'enseignement privé en matière de formation seront tenus. La progression de l'enveloppe est de 25 p. 100. Au cours des trois prochaines semaines, une réunion avec les parlementaires nous permettra de déterminer les critères de reconnaissance des établissements agréés.

M. Emmanuel Hamel. Nous vous remercions, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous dirai aussi que M. Fouchier et moi-même avons été sensibles à vos observations sur l'enseignement vétérinaires.

Nous avons le devoir vis-à-vis de la collectivité de rappeler qu'un étudiant qui entre dans une école vétérinaire ou dans une grande école n'a pas automatiquement droit à un diplôme. Il y a dans ce domaine une exigence de sérieux de la part des utilisateurs de ces vétérinaires ou de ces ingénieurs. Mais, dans le même temps, je prend bonne note de l'appel de certains étudiants qui souhaitent une ouverture plus grande de leur enseignement sur le réel. Sur ce point, je partage totalement votre vœu, monsieur Brocard ; les réformes nécessaires seront engagées dans l'enseignement vétérinaire comme d'ailleurs dans l'enseignement supérieur.

En matière de recherche agronomique, les moyens des laboratoires de l'INRA progresseront de 15 p. 100, et trente-trois postes de chercheurs seront créés, conformément à l'engagement que le Président de la République a pris il y a quelques années d'assurer une progression de 3 p. 100 du nombre de ces postes.

De même, dans le domaine de la recherche-développement, une nouvelle ligne budgétaire de 10 millions de francs a été insérée à mon budget pour permettre la création de structures de recherches collectives en commun avec les industries agro-alimentaires.

A cet égard, l'année 1979 verra la création autour de Montpellier d'un pôle de recherche-développement de dimension internationale consacré aux problèmes de l'agriculture méditerranéenne. En effet, le centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole, le CNEEMA, et l'école nationale du génie rural des eaux et forêts, l'ENGREF, décentraliseront des antennes méditerranéennes qui viendront élargir la capacité de recherche du Languedoc-Roussillon.

Dans le même contexte, quatre plates-formes de recherche-développement seront créées en 1979 : à Clermont-Ferrand pour la viande, à Bordeaux pour les oléagineux, à Rennes, pour le lait et à Nancy pour les boissons autres que le vin. Je fonde de grands espoirs sur ces plates-formes de recherche-développement qui peuvent faire franchir à nos industries agricoles et alimentaires des progrès décisifs.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce propos sans dire qu'en 1979 la décentralisation de certains services sera favorisée : établissements publics ou services du ministère de l'agriculture, qu'il s'agisse du CNEEMA, du centre de pisciculture à Lyon ou de l'INRA en Corse. En outre, commencera en 1979 la construction du lycée agricole de Théza, dans le Languedoc-Roussillon.

Au-delà de ces priorités budgétaires, je préciserai que nous devons donner un nouveau départ à la compétitivité de l'agriculture, afin de faire de celle-ci un secteur économique solide, dont la contribution à l'équilibre de nos échanges soit déterminante et permettre de renforcer la solidarité nationale, moins liée aux transferts de revenus qu'à la recherche des causes des faibles revenus en agriculture, afin d'y remédier plutôt qu'à leurs seules conséquences.

Redonner un nouveau départ à la productivité agricole est indispensable même si le mot de « productivité », parce qu'il est caricaturé, n'est pas toujours bien compris.

Je rappelle que nous avons refusé l'élitisme en matière de politique agricole. S'agissant des prêts, par exemple, la sélection en matière de financement n'est pas ce que certains envisagent. Il s'agit d'accorder les prêts, dont le montant est plafonné, en priorité aux petits et moyens agriculteurs. Ainsi, la réforme des prêts bonifiés, dans le secteur foncier, a eu précisément pour objet d'en réserver le bénéfice aux seuls petits et moyens agriculteurs.

Redonner un nouveau départ à la compétitivité, c'est aussi s'engager dans la recherche permanente non pas de l'agrandissement des exploitations ou de l'investissement dans l'agriculture, mais d'une meilleure maîtrise des coûts de production. C'est également rendre plus efficace notre politique de formation et de recherche et accentuer l'effort financier public sur les divers investissements porteurs de progrès technique que j'ai signalés tout à l'heure, à savoir, notamment, l'hydraulique, le remembrement et la prophylaxie. C'est encourager le développement d'une agriculture plus économe, en luttant notamment contre la hausse trop rapide du prix des terres. C'est enfin favoriser l'installation des jeunes.

En matière de formation, je compte mettre en œuvre les orientations suivantes : d'abord, ouvrir davantage l'enseignement agricole à la vie active ; ensuite, adapter la pédagogie, et l'orienter beaucoup plus vers l'initiative et la responsabilité des jeunes et des élèves — dans ce but, les expériences en vue de limiter les programmes et la durée hebdomadaire de la scolarité seront poursuivies.

Je suis convaincu qu'en agriculture, le progrès naît de la comparaison ; mon objectif est de réserver aux stages le tiers du temps de formation. Convaincu, par ailleurs, qu'il naît aussi de l'ouverture, j'ai décidé de créer, à partir du 1^{er} juillet 1979, mille bourses de stages à l'étranger, en faveur d'élèves de l'enseignement agricole ou d'aides familiaux. C'est là, me semble-t-il, un élément primordial de la formation. (*Applaudissements sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

S'agissant de la recherche agronomique française, je ne crois pas me tromper en disant que les résultats de l'INRA font autorité dans le monde entier, qu'il s'agisse de travaux sur le maïs, les céréales ou la création de nouvelles espèces de colza. Cependant, elle doit s'adapter en permanence. Or, le risque est grand aujourd'hui que les chercheurs soient quelque peu coupés de l'extérieur, même si c'est beaucoup moins vrai pour ceux de l'Institut national de la recherche agronomique que pour ceux d'autres centres de recherche. Il nous faut, en toute hypothèse, favoriser encore une plus grande mobilité, une plus grande ouverture vers l'extérieur et développer les échanges entre la recherche, l'enseignement et la profession.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a demandé à une mission d'experts, présidée par M. Pélissier, de dresser un bilan, de tirer des conclusions. J'attends son rapport dans les jours qui viennent et je ne doute pas qu'il nous aide à faire franchir un nouveau pas à l'ensemble recherche-formation-développement.

Deuxième grande orientation : encourager le développement d'une agriculture plus économe. Qu'est-ce à dire concrètement ? Je suis persuadé que le modèle de développement agricole des prochaines années, doit être plus économe de matières premières et de consommations intermédiaires et s'éloigner d'un modèle purement productiviste : un taux de 2 p. 100 de croissance en volume de la production, accompagné d'une croissance nulle des consommations intermédiaires, me semble préférable à un taux de 4 p. 100 d'augmentation en volume, mais avec une progression des consommations intermédiaires de l'ordre de 7 à 8 p. 100.

D'ailleurs, les agriculteurs eux-mêmes se rendent bien compte qu'une évolution « tous azimuts » de la production peut conduire, dans certains cas, à des engorgements du marché qui se retourneraient contre eux.

Il nous faut rechercher, sans baisse de productivité dommageable, l'économie maximale de facteurs de production : énergie, engrais, produits phytosanitaires, équipements, etc. Nous veillerons aussi à promouvoir une récupération plus systématique des sous-produits et des déchets des activités agricoles et agro-alimentaires.

Economie de matières premières, donc, mais aussi économie de capitaux. Ce n'est pas, en sept ou huit ans que nous pourrions moderniser notre agriculture. Or certains jeunes agriculteurs ont à faire face à des remboursements d'emprunts au Crédit agricole qui sont souvent supérieurs, et de beaucoup, à leurs possibilités financières. Il faudra bien accepter de modérer certains investissements. Dans cette perspective, je veux encourager l'agriculture de groupe et notamment les coopératives d'utilisation de matériel agricole, ce qui nous conduit à résoudre certains problèmes qui entravent leur activité. Elles permettent, en effet, de privilégier les achats collectifs.

La maîtrise des coûts de production impose aussi une lutte contre la hausse du prix des terres. Cette hausse est moins élevée en France que chez nos voisins. C'était vrai. Ce l'est moins. Sachez, au demeurant, qu'une hausse annuelle de 3 p. 100 fait doubler un prix en dix-sept ans, en francs constants. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé entre 1963 et 1978.

Nous aurons l'occasion de reparler, lors de la discussion du prochain projet de loi d'orientation, de la concurrence des agriculteurs allemands. J'ai visité il y a quinze jours quelques-unes de leurs exploitations ; l'une d'entre elles, en Basse-Saxe, d'une superficie de 55 hectares, avait été transmise par succession directe entre le père et le fils, ce qui est, en cas, là-bas, de 80 p. 100 d'entre elles.

Eh bien ! Sachez qu'en l'occurrence, compte tenu des soultes versées aux frère et sœur — il s'agissait d'une famille de trois enfants — le remboursement à ceux qui quittaient l'agriculture ne représentait que 100 000 francs pour un prix de la terre supérieur à 40 000 francs l'hectare, soit moins de 10 p. 100 de la valeur vénale.

Si nos jeunes agriculteurs se trouvent demain en compétition avec des agriculteurs qui bénéficient d'un tel régime de succession, nous ne tiendrons pas les objectifs que nous nous fixons. C'est pourquoi j'ai souligné, lors de la conférence annuelle, qu'en matière foncière il fallait avoir le courage de s'engager vers des solutions hardies. Mais, encore une fois, nous reprendrons cette discussion dans les diverses commissions de l'Assemblée.

M. Briane, rapporteur pour avis, a posé le problème de la base du calcul des cotisations sociales, en l'occurrence le revenu cadastral. Nous sommes prêts, demain, à instaurer progressivement une autre base non seulement pour les cotisations sociales, mais aussi pour les impôts fonciers et les plus-values. Leur absence ne me paraît pas en effet très salutaire. Nous devons donc réfléchir à l'instauration progressive d'un système de calcul pour la valeur de référence des terres, comme cela fonctionne parfaitement chez certains pays voisins. Cela pourrait être également une source de réflexion pour le Parlement, réflexion que je l'engage à entreprendre le plus tôt possible.

Favoriser l'installation des jeunes, enfin. Cette orientation passe par l'amélioration des retraites, c'est vrai, et certains rapporteurs l'ont d'ailleurs souligné. Je me bornerai à un chiffre, cité d'ailleurs par M. Bizet : le rapport entre les cotisations et les prestations est de 6 p. 100. Triplé au cours des six dernières années, le niveau moyen de retraite — sans le fonds national de solidarité — est actuellement, pour un agriculteur et sa femme, de 14 000 francs. Des progrès importants restent encore à accomplir au cours des prochaines années, mais, vous le sentez bien, une telle évolution n'ira pas sans réexamen des cotisations-vieillesse versées par les agriculteurs actifs.

Au-delà de ce problème de retraites, il faut rappeler que nombre d'agriculteurs, pour des raisons multiples, continuent à exploiter leurs terres après soixante-cinq ans. C'est sans doute là que réside principalement la difficulté de ceux qui désirent s'installer : comment trouver des terres disponibles ? Les candidats sont trop nombreux. Ce problème foncier est donc essentiel.

Deuxième objectif : faire de l'agriculture un secteur fortement exportateur. Il nous permettrait en effet de réduire certains postes par trop déficitaires de notre balance à l'égard de certains pays. Mais cette mesure doit s'accompagner d'un ajustement de certaines productions excédentaires. J'aurai l'occasion, en répondant aux orateurs, de revenir sur ces problèmes.

J'en viens au renforcement des solidarités qui doivent prendre en compte moins les transferts sociaux que les problèmes de l'emploi. Je rejoins sur ce point M. Mayoud, qui a souhaité que nous prenions en compte dans la loi d'orientation les objectifs de peuplement et d'emploi ; selon lui il convient désormais de s'attacher davantage aux causes des faibles revenus en agriculture qu'à leurs conséquences.

Les moyens ? D'abord, je le répète, le développement de nos actions de formation et de nos efforts d'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir.

Ensuite, le versement, dès le prochain hivernage, de l'indemnité de haute montagne et de l'indemnité spéciale de piémont.

Puis un programme d'équipement des zones défavorisées du Midi de la France. A cet égard, je rappelle que nous devrions bénéficier d'un crédit d'environ un milliard de francs pour engager une politique de renforcement des équipements d'intensification de la politique foncière et de reconstruction du vignoble, notamment dans les régions du Languedoc-Roussillon et du grand Sud-Ouest.

En quatrième lieu, l'amélioration de la situation des agriculteurs âgés et des mesures pour favoriser l'installation des jeunes. Sur le premier point, nous vous proposons dès cette année la disposition suivante : l'épouse d'agriculteur âgée d'au moins soixante ans et dont le mari accepte de demander son indemnité viagère de départ entre soixante et soixante-cinq ans, pourra bénéficier, dès le 1^{er} janvier 1979, d'une indemnité complémentaire versée par le FASASA.

Parallèlement, il vous est proposé de réserver dorénavant l'attribution de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité aux agriculteurs ayant effectivement cessé d'exploiter. Cette mesure, qui ne s'appliquera qu'aux demandes du Fonds national de solidarité déposées à partir du 1^{er} janvier 1979, a été à maintes reprises suggérée par les organisations professionnelles. Elle supprimera, en effet, une incitation artificielle à la poursuite d'activité d'agriculteurs âgés, alors que les jeunes éprouvent actuellement des difficultés pour trouver des terres disponibles.

C'est une mesure de cohérence avec notre politique structurelle et notre politique sociale, qui favorise aussi la politique de l'emploi.

Mesdames et messieurs les députés, l'agriculture française représente un espoir pour notre économie, en termes d'emploi et de balance commerciale. Je souligne, à cet égard, que les effectifs des industries agricoles et alimentaires progressent d'environ 1 à 2 p. 100 par an. Notre agriculture représente aussi un espoir pour la société française.

La nécessaire « montée en puissance » de cette agriculture ne se fera pas sans effort, ni prise en compte des exigences de l'innovation et d'une productivité mieux adaptée aux contraintes énergétiques, écologiques et à celles de l'emploi.

Elle implique un surcroît d'efforts pour l'exportation et une inflexion de notre politique foncière, sociale et budgétaire. Elle suppose aussi le démembrement, le plus rapide possible, des montants compensatoires monétaires.

Dans son rapport, M. Desanlis a exprimé sa satisfaction de voir marqués cette année des choix significatifs qui demandent un réel courage. Mais, dans le même temps, il a regretté qu'ils soient encore trop marginaux au regard des principales masses du budget de l'équipement et du budget de l'agriculture.

Puisqu'il en appelle à des inflexions plus marquées et au courage du ministre, je me tourne vers l'Assemblée en souhaitant qu'elle nous apporte ses réflexions, ses propositions, son imagination, comme l'a suggéré M. Mayoud, et aussi son souci de cohérence dans les choix prioritaires, afin que la prochaine loi d'orientation annoncée par le Président de la République constitue un nouveau contrat entre l'agriculture et la nation. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Reppel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, nous sommes dans une situation insolite.

La Constitution et le règlement prévoient et organisent de façon très méthodique la discussion budgétaire. Des restrictions très étroites sont imposées aux membres du Parlement pour déposer des amendements. L'article 40 de la Constitution nous est souvent opposé. Bref, nous sommes ensermés dans tout un dispositif que nous sommes bien obligés de respecter.

Or voilà que le Gouvernement nous informe de son intention de modifier ses propositions initiales.

Nous nous trouvons devant la situation suivante : nous débattons un projet de budget, et nous apprenons qu'un amendement sera déposé. C'est du moins ce qu'il faut comprendre après l'intervention de M. le ministre de l'agriculture.

D'après un renseignement que je viens d'obtenir à l'instant, en effet, il nous serait proposé de ventiler une centaine de millions de francs supplémentaires entre différents chapitres.

M. Emmanuel Hemel. Cela n'a rien à voir !

M. Pierre Joxe. Au nom de mon groupe, je pourrais demander une suspension de séance afin que soient réunies la commission des finances et la commission de la production et des échanges. Mais, bien que le règlement me le permette, je ne recourrai pas à un moyen de procédure.

Ce que je demande au Gouvernement, c'est qu'il accepte, au moins, de s'imposer la discipline requise des parlementaires qui doivent déposer leurs amendements avant la fin de la discussion générale.

Le Gouvernement vient de démontrer l'utilité de notre débat et de l'examen des projets par les commissions. C'est bien, en effet, à l'initiative des députés — de gauche, c'est vrai — que la commission compétente de l'Assemblée a rejeté le projet de budget dont nous discutons. C'est donc bien une initiative parlementaire qui a conduit le Gouvernement à faire cette concession, même si elle s'est produite à la dernière minute.

Cette concession, il devra bien la formuler sous la forme d'un amendement que nous souhaitons pouvoir examiner comme il convient.

Il s'agirait, je le répète, de nous proposer l'adoption d'un crédit supplémentaire de cent millions de francs. Cette somme ne me semble d'ailleurs pas suffisante. Mais encore faudrait-il savoir comment et à quoi elle sera affectée.

Normalement, la commission des finances et la commission saisie pour avis devraient se réunir pour en délibérer. C'est possible, même pendant la séance publique. D'ailleurs, ce matin, c'est bien ce qui s'est passé puisque trois commissions étaient en réunion pendant que l'Assemblée siégeait.

Mais, encore une fois, notre intention n'est nullement de faire de la procédure, d'interrompre le débat, bien que nous en ayons le pouvoir. Ce que nous souhaitons, monsieur le président, c'est que vous interveniez auprès du Gouvernement pour qu'il soit donné suite à cette demande légitime : un projet de budget a été repoussé en commission. Le Gouvernement est conduit à faire de nouvelles propositions. L'Assemblée doit pouvoir les examiner avant de se prononcer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, mon seul souci était d'informer le Parlement sur l'effort que le Gouvernement s'engage à fournir et M. Joxe sait fort bien que c'est seulement au cours de la seconde délibération que sera déposé l'amendement du Gouvernement.

Cela dit, je suis tout prêt à discuter avec les commissions et les groupes de la répartition des crédits de l'enveloppe.

Pour le Gouvernement, ces crédits doivent bénéficier prioritairement à l'hydraulique, au remembrement, aux bâtiments d'élevage et, enfin, à raison de vingt millions de francs, à la maintenance et au lycée agricole de Theza.

Ne sont-ce pas là les quatre priorités essentielles qui semblent se dégager des travaux des commissions ? Pour ma part, j'insisterai sur les travaux d'hydraulique et les opérations de remembrement.

M. Roger Corréze. Très bien !

M. Pierre Joxe. Mais ce n'est pas une réponse !

M. le président. Monsieur Joxe, je vous signale que le Gouvernement a le droit de déposer des amendements quand bon lui semble. Cela dit, je ferai part de votre observation à la conférence des présidents.

Agriculture, Bapsa (suite).

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine.

Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ma participation à ce débat aux côtés de M. le ministre de l'agriculture est exemplaire de l'esprit dans lequel j'entends accomplir la mission qui m'a été confiée et du souci manifesté par mes collègues du Gouvernement de concourir, chacun pour sa part, au succès de cette mission.

Aussi bien, chaque fois qu'une mesure intéressera les femmes et qu'une action pourra être conduite en leur faveur, j'interviendrai.

Or, il en va ainsi de la mesure que M. le ministre de l'agriculture vous a proposé d'adopter. Elle vise, en effet, à créer une indemnité compensatrice pour les conjoints d'exploitants agricoles bénéficiant de l'indemnité viagère de départ.

M. Méhaignerie vous a déjà indiqué l'incidence bénéfique que cette disposition ne manquerait pas d'exercer sur le plan des structures d'exploitation dans la mesure où elle devrait faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Cependant cette mesure présente un grand intérêt du point de vue social pour les femmes d'agriculteurs. D'abord, elle correspond à la volonté exprimée par le Président de la République « de reconnaître aux femmes dans l'agriculture une véritable égalité sociale et professionnelle ». Elle est ensuite

une des manifestations de l'engagement pris par le Gouvernement dans le programme de Blois de doter ces femmes d'un statut qui tienne compte de l'activité qu'elles exercent.

Elle est, enfin, le prolongement d'une action continue menée en ce sens, sous l'impulsion du ministère de l'agriculture, en concertation avec les organisations agricoles.

A cet égard, permettez-moi de rappeler, pour mémoire, les dispositions qui, progressivement, se mettent en place et celles qui sont déjà appliquées.

Les femmes d'exploitants se sont vu reconnaître des droits propres en matière de retraite.

Depuis 1977, des crédits spécifiques sont inscrits au budget pour permettre aux agricultrices de suivre des stages de formation professionnelle.

Depuis l'an dernier, elles bénéficient d'un congé de maternité grâce au financement par les caisses de mutualité sociale agricole de services de remplacement.

La nouvelle mesure qui vous est soumise aujourd'hui fait suite aux travaux de la conférence agricole annuelle de 1977. Il avait été décidé alors d'étudier la possibilité d'accorder à l'épouse de l'exploitant âgée d'au moins soixante ans une indemnité complémentaire lorsque l'exploitant lui-même obtient l'indemnité viagère de départ avant son soixante-sixième anniversaire.

En effet, en raison de la différence d'âge de cinq ans, en moyenne, qui existe dans les ménages d'agriculteurs entre le mari et la femme, celle-ci doit attendre plusieurs années lorsque son mari demande à bénéficier de l'indemnité viagère de départ, avant de percevoir sa propre retraite de base agricole.

Aussi, pour éviter une diminution sensible de ses revenus le couple préfère-t-il souvent continuer l'exploitation jusqu'à ce que la femme ait atteint l'âge de soixante-cinq ans.

L'indemnité compensatrice permettra de remédier à cet état de fait. Elle offrira, en effet, aux épouses d'agriculteurs qui ont dû pendant de longues années participer aux travaux de l'exploitation et assumer simultanément leurs tâches éducatives, la possibilité de cesser leur activité professionnelle dès l'âge de soixante ans.

M. Jacques Joue, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le BAPSA. Avec 700 francs par mois ?

Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. Oui, je le sais bien, ce montant est encore faible, mais il progressera et l'essentiel n'était-ce pas déjà de répondre à la demande formulée ? Cette disposition justifiée s'inscrit dans le cadre de l'effort accompli pour améliorer progressivement la situation des femmes.

A ce titre, elle ne peut que recueillir votre adhésion. Pour ma part, je l'ai approuvée sans réserve car elle s'intègre parfaitement dans la politique que je m'attache à promouvoir et à mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. André Soury. Madame le ministre, puis-je vous demander une précision ?

Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Quelles sont les mesures prévues en matière de sécurité sociale, afin que les femmes des exploitants agricoles bénéficient le plus rapidement possible des prestations au titre de l'invalidité ?

Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. En ce qui concerne l'invalidité, M. le ministre de l'agriculture pourra vous répondre.

Néanmoins, je vous indique qu'un important projet de loi, intéressant les femmes d'agriculteurs, sera discuté au Sénat au mois de décembre prochain. Il vous sera soumis ensuite. Ce projet permettra aux femmes qui exercent, aux côtés de leur mari, une activité à part entière dans l'exploitation agricole, de bénéficier d'un statut de coexploitante, ce qui répond à une demande formulée depuis longtemps par les intéressées. Nous sommes en train d'y travailler. La réforme des régimes matrimoniaux a été la première étape de la mise en place de ce statut. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que quarante-trois orateurs restent inscrits dans la discussion, dont trente-quatre pour cinq minutes chacun.

Dans ces conditions, la présidence ne pourra que faire respecter strictement les temps de paroles. J'invite donc tous les intervenants à la plus grande concision.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avance de bien vouloir répondre aux questions que ne manqueront pas de vous poser les quarante-deux orateurs qui vont me succéder.

Pour ma part, je souhaite en soulever une qui non seulement agite les esprits mais encore inquiète bon nombre d'agriculteurs. Elle porte sur les problèmes de l'élevage du porc.

Les agriculteurs français ont toujours connu les effets du fameux « cycle du porc ». Le revenu des éleveurs de porcs est périodiquement remis en cause. Il procure certaines années des gains non négligeables aux éleveurs qui traversent ensuite de grandes difficultés. Mais les temps changent, et pour la production porcine en particulier.

Hier, l'éleveur possédait quelques truies reproductrices, logées dans un bâtiment amorti depuis des décennies, et nourries sur les reliés de l'exploitation agricole. Les porcelets étaient vendus au marché voisin lorsque les cours semblaient intéressants. Une maladie, une déficience ? La tuerie particulière se chargeait de la guérison définitive.

Aujourd'hui, tout est changé. Les éleveurs sont lourdement endettés, notamment ceux pour qui l'élevage du porc est la source essentielle des revenus. Leurs bâtiments d'élevage sont neufs et exclusivement réservés à la colonie de porcs. Leurs fonds de roulement sont financés grâce à des prêts dont les intérêts ne sont pas bonifiés. Les aliments du bétail sont devenus plus sophistiqués, donc plus chers. Enfin, les soins du vétérinaire sont d'un coût plus élevé que l'abattage qui est gratuit.

De surcroît, les cours ne se déterminent pas toujours au marché voisin, mais parfois à des centaines de kilomètres du lieu de production. Or les frais de transport grèvent encore le coût d'un élevage déjà peu rémunérateur, comme ils grèvent le prix des aliments.

Bref, alors que le trop fameux « cycle du porc » commençait à être ressenti naguère quand les cours moyens variaient de 25 à 30 p. 100, aujourd'hui les éleveurs y sont si sensibles que les effets du cycle sont ressentis quand les cours bougent de 3 à 5 p. 100.

Puisque les structures de la production porcine ont changé, c'est une réforme profonde de l'organisation de « la filière porc » que nous devons envisager à brève échéance.

C'est à tort que l'on considérerait la crise actuelle de la production porcine comme conjoncturelle. Etant donné les conditions de la concurrence en ce moment, nous pouvons affirmer que la crise sera longue ou, pour le moins, qu'il sera difficile d'en voir le terme.

Nous savons tous quel haut niveau de production ont atteint nos partenaires de la Communauté en ce qui concerne l'élevage porcine. Ils bénéficient, il est vrai, d'avantages monétaires considérables, qui provoquent une véritable distorsion dans la concurrence. Et ce sont les producteurs français qui en font les frais.

Je n'insisterai pas sur le problème des caisses de péréquation. Vous connaissez, monsieur le ministre, leur rôle, particulièrement actif, et vous n'en ignorez pas non plus les incidences sur l'économie des exploitations porcines.

Je souhaite que vous vous montriez vigilant à Bruxelles, notamment lors des négociations sur la question des montants compensatoires. Gardez à l'esprit cette idée que seule une action puissante, conduite au niveau de l'interprofession, pourra sauvegarder la production française. Nous ne pouvons, en effet, accepter que notre déficit se creuse d'année en année.

Oui, monsieur le ministre, une organisation interprofessionnelle du porc, voilà ce que nous demandons pour sauvegarder la production porcine. Il faut organiser le marché, sinon les difficultés que rencontrent les producteurs français ne feront que s'accroître. Mais qui dit organisation des marchés dit aussi clarification des circuits.

À côté des groupements de producteurs, qui se sont mis en place avec plus ou moins d'efficacité, subsistent encore des systèmes tels que « la vente au cadran ». Dans une économie tournée vers les marchés extérieurs, il conviendrait, à mon avis, d'en reconsidérer le fonctionnement. Or l'interprofession, dont nous demandons l'organisation, serait susceptible d'enrayer, en stimulant la production nationale, les importations en provenance, notamment, des pays de l'Est. Elle pourrait même favoriser nos exportations.

Je n'ignore pas les difficultés qui pourraient freiner la marche vers un tel objectif. C'est pourquoi il convient d'informer avec la plus grande objectivité les différents maillons qui constituent ce que j'appellerai la chaîne verticale du porc. Alors tout deviendra possible.

Dans cette affaire, loin de rester passif, l'Etat doit agréer les accords interprofessionnels, arbitrer les litiges éventuels et encourager par tous les moyens dont il dispose la production porcine : autant de missions qui lui sont dévolues, même s'il se maintient dans une position de réserve qui laisse pratiquement la pleine responsabilité aux hommes.

À notre avis, la profession doit s'appliquer à doter la production porcine d'une bonne politique d'orientation. C'est l'autout qui lui manque le plus. Faute d'une telle politique, les paysans français abandonneront très vite cette production. Notre commerce extérieur en subira une fois de plus les conséquences. Ainsi, les efforts consentis dans certains secteurs pour équilibrer notre balance commerciale risquent d'être anéantis faute d'avoir su prêter attention à un élément que le Président de la République a pu considérer, à bon droit, comme le pétrole de la France.

L'organisation interprofessionnelle, dont je suggère la mise en place, fait aujourd'hui la force de certains de nos partenaires de la Communauté. Nous ne saurions attendre bêtement, sans réagir, qu'ils aient définitivement envahi notre marché. Les conséquences en seraient trop néfastes, tant pour notre agriculture que pour tout notre pays. Néanmoins, si une organisation interprofessionnelle possède des partisans, elle a aussi ses adversaires. Il convient de convaincre ceux-ci, mais sans oublier qu'il serait dérisoire de souhaiter faire leur bonheur sans eux, voire malgré eux.

Certes, une telle organisation irait à l'encontre de divers intérêts particuliers, mais c'est à l'avenir et à l'intérêt général qu'il faut aujourd'hui songer.

Pour terminer, je dirai quelques mots sur le Crédit agricole. Cependant, je voudrais éviter, alors que des négociations sont en cours entre, non pas le Gouvernement mais — pourquoi hésiter à le dire ? — la direction du Trésor et le Crédit agricole, que l'intervention d'un parlementaire vienne gêner la naissance d'un bon accord.

C'est pourquoi, avant qu'il ne soit trop tard, je tiens à proclamer que l'espace rural a besoin d'une banque pérenne, précisément comme le Crédit agricole. En outre, l'esprit mutualiste de cette institution, il faut le savoir aussi, ne peut être remis en cause à l'occasion du vote d'un article dans une proclame loi de finances.

Certes, nous sommes favorables à une concurrence loyale dans le secteur bancaire, quelles que soient les structures et les traditions des établissements ; mais il n'y a concurrence qu'entre plusieurs partenaires. En l'occurrence, nous voulons croire que personne n'osera aller jusqu'à proposer la « normalisation », pardonnez-moi ce mot, du Crédit agricole.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que je souhaitais verser dans ce débat pour qu'une action porteuse d'avenir s'engage dès aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le ministre, mon intervention a pour objet la politique foncière.

En la matière, nous ne sommes pas seuls à nous inquiéter de l'évolution de votre politique caractérisée par la spéculation et le détournement d'un fort contingent des terres agricoles de leur destination.

Or, nos craintes sont confirmées par votre projet de budget où les crédits de chapitres aussi graves pour l'avenir que ceux de l'adaptation des structures et de la modernisation des exploitations stagnent ou régressent.

Que nous réserve alors votre projet de loi d'orientation ? Selon ce que nous pouvons en connaître, le problème foncier y sera largement exposé, ce que vous venez déjà de faire : mais il ne suffit pas de le poser, encore faut-il vouloir le résoudre. Or il ne sera pas résolu par des déclarations d'intention. Il y faut toute une législation et des moyens correspondant à son importance.

Mais, nous allons le montrer, votre politique vise un objectif opposé. Elle conduit, en effet, à dissuader les jeunes de s'installer et elle pousse à la concentration agraire.

Quelle est l'ampleur du mal ? Quelles en sont les causes profondes ? Quels remèdes faudrait-il appliquer ? A ces trois questions j'apporterai les réponses du groupe communiste, en affirmant d'emblée notre profonde conviction que l'avenir de l'agriculture de type familial, à laquelle nous sommes si profondément attachés, passe pour une large part par un règlement correct du problème foncier.

L'ampleur du mal, nous pourrions la mesurer en nous bornant à citer des chiffres : mais au-delà de ceux-ci, il faut percevoir et ressentir profondément ce qu'ils expriment.

Ils expriment un énorme gâchis !

Ils traduisent une immense inéquité et un véritable drame humain, celui des dizaines de milliers de jeunes qui ne peuvent, faute de moyens, exercer le métier qu'ils ont choisi, sans même parler de ceux qui, ne possédant pas la terre mais voulant la travailler, sont souvent évincés au mépris de la loi, au profit « d'agriculteurs d'opérette », passez-moi l'expression, ou si vous préférez, comme on dit en Limousin, des « Marie-Antoinette de la basse-cour ». (Sourires.)

Monsieur le ministre, vous avez vous-même reconnu qu'un objectif de 10 000 à 12 000 installations annuellement était nécessaire et réaliste. Plusieurs rapporteurs ont chiffré l'objectif à 15 000 voire à 18 000 installations. Or, en 1977, 6 500 jeunes seulement se sont installés. Les statistiques pour 1978 confirmeront, hélas, cette grave tendance.

Si j'en avais le temps, je pourrais vous citer des exemples précis. Qu'il me suffise de vous indiquer que dans l'ensemble du Limousin-Périgord moins de 500 jeunes agriculteurs ont pu devenir chefs d'exploitation en 1977. Dans le même temps, d'après des estimations quasiment officielles — elles sont maintenant confirmées — environ 6 000 exploitations ont disparu dans ce même secteur géographique. La comparaison de ces deux chiffres est plus significative que tout commentaire sur l'ampleur du désastre.

A la vérité, votre système est incapable d'assurer une évolution normale des structures en fonction des progrès techniques.

En poussant les jeunes à quitter la terre, vous mettez en cause notre potentiel agricole.

Vous avez laissé grignoter et quelquefois anéantir les fruits de la croissance et de la productivité du travail paysan par l'endettement et par les activités situées en amont et en aval de la production agricole.

Cette détérioration des conditions de vie et de travail, l'insécurité et les prix spéculatifs de la terre ont conduit à la poursuite aveugle de l'exode rural.

Dans les régions naturellement défavorisées, la rupture des équilibres naturels est consommée. Elle atteint aujourd'hui presque le tiers du territoire national. Comment ne pas craindre qu'elle atteigne très vite de nouvelles régions entières, quand on sait que les installations et les successions ne représentent pas le quart du nombre des départs ?

Pour la montagne, les promesses détraquaient avant les élections. A cet égard, le sommet a été atteint à Valloise. Mais aujourd'hui, ces hommes et ces femmes accrochés à leur terroir constatent une régression dans tous les domaines : bâtiments d'élevage, « décohabitation », équipement rural, indemnité spéciale de montagne, qui n'a pas été payée, etc. Ils s'interrogent sur le sort que vous leur réservez.

Voilà esquissée, dans toute sa gravité, l'ampleur du mal et les dangers qui pèsent sur l'avenir. Dangers pour nos capacités productives ; dangers sur les plans social et humain : danger pour l'environnement et le maintien des équilibres naturels ; dangers tout aussi graves pour un aménagement du territoire qui ne peut se concevoir sans le maintien, en nombre suffisant, d'actifs jeunes.

L'aménagement du territoire devient impossible, si, à partir de la production agricole, notre pays n'est pas doté d'industries agro-alimentaires prioritairement créées dans les régions agricoles.

Un spécialiste de l'aménagement rural a pu écrire avec raison : « La concentration géographique n'est plus une nécessité économique. Elle ne procure plus d'économie d'échelle, mais induit des coûts d'équipements et des coûts sociaux élevés. La technologie moderne permet le redéploiement des hommes et des activités sur l'ensemble du territoire. Dans cette optique, l'espace rural est un réservoir, un inépuisable lieu d'accueil pour tout ce que l'espace urbain ne peut plus contenir. »

Examinons maintenant les causes profondes du mal.

A vous en croire, monsieur le ministre, l'installation des jeunes, l'amélioration des structures passeraient avant tout par la libération de 4 millions d'hectares que continuent d'exploiter les agriculteurs retraités.

Nous ne sous-estimons nullement cet aspect de la question. Encore faudrait-il s'interroger plus avant pour comprendre les raisons qui poussent ces agriculteurs à continuer d'exploiter.

Ce n'est pas non plus en menaçant de supprimer les prestations du fonds national de solidarité à ceux qui en bénéficient que vous libérerez ces terres.

Il faut avant tout — nous ne cessons de le répéter — revaloriser d'une manière substantielle les retraites-vieillesse. Nous sommes, quant à nous, prêts à faire des propositions pour en assurer le financement qui ne doit pas passer seulement par l'augmentation des cotisations des plus faibles.

Inacceptable est votre affirmation selon laquelle le niveau des retraites peut être bas, car les paysans disposent d'un patrimoine. C'est porter atteinte au droit de propriété, fruit du travail

et de l'épargne. Vous poussez ces agriculteurs à dilapider leur patrimoine pour s'assurer une retraite correcte, et vous mettez en cause ainsi l'installation des jeunes lors de la succession.

Nous le disons franchement : ramener le problème foncier à l'opposition entre les vieux et les jeunes, c'est se livrer à une véritable diversion. La rigidité du marché foncier est ailleurs. En voici la preuve : en 1977, 33 p. 100 des ventes ont concerné des fonds de 1 à 10 hectares alors qu'il n'y a que 3 000 transactions pour les fonds de plus de 30 hectares.

Où sont donc les causes profondes du mal ?

En premier lieu, dans le prix de la terre. Cet outil indispensable est de plus en plus inaccessible pour le plus grand nombre. Nous assurons à une véritable envolée des prix due à l'inflation.

La terre est devenue une valeur refuge pour les capitaux qui veulent échapper à l'érosion monétaire. En valeur constante, sur une période de dix-huit années, le prix des terres agricoles a doublé, et vous l'avez d'ailleurs reconnu, monsieur le ministre.

On comprend, dans ces conditions, qu'il est quasiment impossible pour un jeune d'acheter une exploitation d'une certaine taille. C'est à cette même impossibilité que se heurte le petit exploitant qui a besoin d'acquérir quelques hectares pour rendre son exploitation plus viable.

Il ne faut pas chercher ailleurs l'obstacle principal à la restructuration et à la nécessité de doubler le rythme des installations.

La solution que vous préconisez du recours au capital industriel et bancaire, sous quelque forme que ce soit, y compris par l'intermédiaire des groupements fonciers agricoles, qui peuvent être une facile couverture, est illusoire et dangereuse.

Ce serait laisser le champ libre à la spéculation. Certes, nous ne sommes pas hostiles à la nouveauté, mais nous ne voulons pas que cela conduise, demain, les paysans à devenir les serfs modernes des banquiers, alors qu'il y a bientôt deux siècles leurs ancêtres se sont révoltés contre le servage.

Il convient, en second lieu, d'aborder le problème du détournement des terres agricoles, c'est-à-dire des cumuls et des reprises abusives.

Il faut saluer la lutte que mènent les agriculteurs, notamment les fermiers et les métayers. Cependant quelques remarques s'imposent.

Premièrement, les luttes foncières, pour l'application et le respect de la loi, se développent surtout dans les régions où subsiste encore une certaine densité d'exploitants et où les structures sont relativement modestes.

Deuxièmement, dans les régions de grandes propriétés, les bailleurs créent les conditions pour que les enfants des preneurs s'en aillent et ils attendent tout simplement la fin de la carrière des parents pour récupérer le bien.

Dans ces cas, il est extrêmement rare qu'ils y installent un fermier. Pourtant, il y aurait de la place pour en installer de nombreux. Généralement, ces terres sont livrées aux réserves de chasse, au boisement anarchique ou à la friche. Songeons que près de 9 p. 100 de la surface agricole utile est inculte.

Dans les régions riches du Nord et du bassin parisien surtout, mais ailleurs aussi, la concentration s'effectue par le moyen des « cessions », en utilisant « hommes de paille » et « pas de porte » qui sont des mécanismes implacables pour évincer les vrais agriculteurs.

Pourtant, lorsque la législation sur les cumuls fut mise en place, elle fut vigoureusement combattue par la grande propriété foncière qui n'hésita pas à parler de « loi d'exception » qui remettait en cause le sacro-saint droit de propriété. Le droit de l'exploitant aurait pris le pas sur le droit du propriétaire !

Ces gens-là avaient bien tort d'avoir peur, ou de faire semblant, au point qu'on peut se demander s'il existe encore une loi sur les cumuls.

Pour conclure, je voudrais présenter brièvement les solutions que le groupe communiste propose pour régler le problème foncier.

Nous tenons tout d'abord à affirmer avec force le principe suivant : la terre, outil de travail, doit être à la disposition des exploitants familiaux et la propriété paysanne garantie.

Les surfaces agricoles disponibles doivent être soustraites à la spéculation par une réglementation rigoureuse des cumuls. Elles doivent être accessibles aux exploitants familiaux à qui on doit laisser le libre choix entre l'achat, la location-vente ou la location.

Mais il faut pour cela mettre un terme à la spéculation. La législation devrait dissuader les investissements lucratifs en taxant fortement les achats effectués par les sociétés à caractère commercial, industriel et bancaire, qu'elles soient françaises ou étrangères.

Pour aller dans ce sens, il faudrait vraiment changer de cap. Il faudrait mettre en application les mesures contenues notamment dans l'article 11 du titre III de la proposition de loi-cadre du groupe communiste déposée en 1976 et déposée à nouveau le 30 mai 1978 sur le bureau de notre assemblée.

Le temps m'étant complé, il ne m'est pas possible de développer ces mesures.

Pour permettre aux jeunes de s'installer, il est indispensable de leur en donner les moyens, c'est-à-dire essentiellement des prêts à long terme et à faibles taux d'intérêt.

Les SAFER constituent un outil qu'il convient de perfectionner en les décentralisant et en les démocratisant. Elles doivent avoir les moyens de revendre ou de louer les terres acquises selon le choix des agriculteurs. Pour éviter le démantèlement des exploitations, elles doivent pouvoir payer les soultes aux héritiers.

Il est, par ailleurs, nécessaire de renforcer la réglementation sur les cumuls, d'enrayer la spéculation, de donner aux tribunaux paritaires la possibilité de fixer les prix de la terre d'une manière raisonnable.

Monsieur le ministre, votre politique tourne le dos à la volonté de nos agriculteurs — des jeunes en particulier — de rendre à l'agriculture sa grandeur, sa renommée par la diversité et la qualité de nos productions.

Ce n'est pas une agriculture de conquête, c'est de la braderie. Vous découragez ; nous, nous voulons construire. C'est pourquoi nous combattons votre politique qui conduit notre agriculture au déclin et nous rejetterons votre budget qui en est l'expression. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Couepel.

M. Sébastien Couepel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture, c'est notre pétrole ; n'est-ce pas là l'actualisation de la formule « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France » ?

Si chacun depuis des siècles s'est plu à reconnaître l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale, il est bien normal que cela apparaisse au travers d'un budget qui est la traduction fidèle de choix mûrement réfléchis et décidés.

Si je voulais aborder, dans le temps qui m'est imparti, tous les problèmes qui touchent de près ou de loin l'agriculture, je devrais me contenter d'énumérer des têtes de chapitre tant le sujet est riche de questions touchant à la fois l'économie et le social, l'environnement et la qualité de la vie. Je me bornerai donc, monsieur le ministre, à vous présenter quelques réflexions sur trois thèmes qui retiennent plus particulièrement mon attention : la restructuration foncière, l'industrie agro-alimentaire et la crise porcine.

En matière de remembrement, nous constatons un désengagement progressif de l'Etat. De 1975 à 1978, en francs courants, les crédits sont passés de 334 millions à 190 millions, ce qui fait, compte tenu de l'augmentation des marchés, une possibilité trois fois moindre d'engager des opérations. Certes, le projet de budget amorce un redressement, mais il n'est pas en rapport avec l'importance de la demande, d'autant plus qu'une partie sera grignotée par la TVA sur les marchés des géomètres.

Pourquoi le Gouvernement adopte-t-il une telle attitude ?

Nous savons que certaines associations écologiques ou de protection de la nature veulent faire porter au remembrement la responsabilité de toutes les catastrophes naturelles qui se produisent : inondations, sécheresses, tempêtes. Comme si, de tout temps, les populations n'avaient pas connu de cataclysmes !

Nous savons que certains cherchent à exploiter le prétendu traumatisme que subirait des exploitants au cours de ces opérations, traumatisme qui les conduirait à l'hôpital psychiatrique. Ces mêmes personnes se disent les seuls gardiens de la protection de la nature et de l'environnement. Nous savons que ces minorités, parce qu'elles se manifestent, trouvent audience dans certains milieux qui, pourtant, prétendent se situer aux antipodes des conservateurs.

Mais nous connaissons aussi, monsieur le ministre, parce qu'ils nous chargent de vous transmettre leurs doléances, l'attente des maires des communes rurales et de la majorité des exploitants. Ils attendent avec impatience que leurs communes soient inscrites car ils pourront ainsi permettre aux jeunes de s'installer, améliorer la compétitivité de notre agriculture, favoriser l'épanouissement des individus par de meilleures conditions de travail, et enfin réaliser un développement harmonieux de la collectivité grâce aux possibilités qu'offre la loi du 11 juillet 1975.

Le remembrement ne doit pas être considéré comme une fin en lui-même mais comme le point de départ d'un nouvel aménagement de l'espace rural. C'est une opération prioritaire par rapport au drainage.

Monsieur le ministre, les crédits inscrits au chapitre « remembrement » constituent un investissement rentable tant pour l'exploitant que pour la collectivité nationale. Nous serions coupables en ne répondant pas rapidement aux aspirations légitimes dont je viens de me faire l'écho.

J'aborderai maintenant le problème de la production agro-alimentaire. La production n'est qu'un maillon de la chaîne et c'est l'ensemble qui doit être cohérent et efficace. De plus, outre

la valeur ajoutée qu'elle donne aux différents produits, la transformation est source de création d'emplois, ce qui est très important.

Déjà, en 1953, l'un des participants à une réunion du comité d'études et de liaison des intérêts bretons avait déclaré : « L'augmentation du revenu de l'agriculteur ne dépend pas seulement de l'accroissement de la production brute et de la diminution des prix de revient. Elle est liée aussi à un système de commercialisation avantageux pour le producteur et à une bonne valorisation des produits. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine si l'on compare la situation de la Bretagne à celle des pays grands exportateurs de produits agricoles comme les Pays-Bas et le Danemark. » Vingt-cinq ans plus tard, ce texte a gardé toute sa force. Il vaut pour la Bretagne mais aussi, bien sûr, pour l'ensemble du pays.

Les agriculteurs ont su s'adapter aux nécessités économiques. Ils ont très nettement amélioré leur productivité. Ils se sont organisés : groupements, coopératives, SICA. Ils ont été les partenaires loyaux des entreprises privées qui exercent leur activité dans le secteur agricole. Leur savoir-faire, leur sens du travail et de l'organisation, leur capacité d'adaptation sont incontestables.

Malheureusement l'évolution du secteur agro-alimentaire n'accompagne pas les efforts des producteurs. Ce secteur dégageait pourtant des excédents notables au début des années 70. L'année 1977 a été catastrophique. Mais heureusement, au premier semestre 1978, le solde de nos échanges agro-alimentaires a été positif.

Bien que la France soit le premier pays agricole de l'Europe de l'ouest, notre secteur agro-alimentaire n'exporte qu'environ 14 p. 100 de ses produits, alors que l'industrie des Pays-Bas vend hors de ses frontières 54 p. 100 de sa production, prenant la deuxième place derrière les Etats-Unis dans le monde des exportateurs. Le gouvernement français doit être attentif à cette situation et aider à trouver des remèdes : collaboration à l'étude des marchés étrangers, en liaison avec les exportateurs ; amélioration de l'information économique dans ce secteur ; effort accru en matière de formation des cadres de l'industrie agro-alimentaire ; aide à la recherche et à l'innovation ; enfin, vigilance et dynamisme dans le cadre de la politique agricole commune.

Dans le domaine agro-alimentaire, comme dans les autres secteurs d'ailleurs, la création ou le développement d'entreprises ne relève pas de la génération spontanée. Il y a donc lieu de susciter et surtout d'encourager des initiatives. Or, malheureusement, trop souvent, on les décourage.

Pourquoi ? D'une manière générale, on ne fait pas suffisamment confiance aux hommes. Si quelqu'un décide de créer une entreprise et se présente à la banque pour obtenir un prêt, on exigera de lui une garantie double du montant du prêt.

D'autre part, pour ce qui est du fonctionnement de cette nouvelle entreprise, comme elle ne pourra évidemment pas présenter ses trois derniers bilans, elle se verra pénalisée au niveau de l'escompte. Elle subira un taux voisin de 15 p. 100, alors que la même banque accordera de l'escompte à 9,5 p. 100 à une entreprise ayant un passé et présentant de bons bilans.

Si une telle attitude se conçoit pour un organisme soucieux de présenter toujours une gestion saine, je crois qu'il appartient à la collectivité publique d'atténuer cet état de fait, si nous désirons encourager des créations d'entreprises.

Sachant très bien qu'il y a lieu de considérer en priorité la compétence et le sérieux de nos candidats, ne serait-il pas possible cependant d'envisager une sorte de fonds national de garantie qui servirait de caution aux prêts sollicités ?

Quant aux aides incitatives, je suis plutôt sceptique : d'abord elles sont comprises dans le plan de financement ; ensuite elles ne sont versées que tardivement, en raison de la procédure ; enfin, elles sont reprises par l'impôt.

A mon sens, il serait souhaitable de s'orienter davantage vers des facilités de prêts à faible taux d'intérêt. En effet, un financement adapté dès le départ permettrait à l'entreprise d'assurer son démarrage et sa croissance.

En France, nous avons la chance d'avoir les hommes et la matière première. Il nous faut donc réaliser la meilleure combinaison possible de ces deux facteurs de production. De plus, le strict respect des règlements communautaires par nos partenaires européens est une nécessité vitale pour nos entreprises exportatrices.

Vous seriez surpris, monsieur le ministre, si, au cours de cette brève intervention, je n'évoquerais pas un sujet d'une actualité encore plus brûlante : la crise porcine.

A l'appel des organisations professionnelles, les éleveurs sont réunis aujourd'hui même à Pontivy pour manifester à la fois leur colère et leur désarroi. Ils ne comprennent pas que la production française étant très largement déficitaire — et ce déficit va en s'accroissant — le Gouvernement ne prenne pas des

mesures radicales pour redonner confiance aux producteurs lourdement pénalisés par les montants compensatoires monétaires et les importations en provenance des pays de l'Est.

Je sais, pour avoir fréquemment évoqué avec vous, monsieur le ministre, tous ces problèmes, que vous avez utilisé la panoplie mise à votre disposition. Je reconnais que l'intervention du FORMA, comme la prise en charge des intérêts pour ceux qui ont investi depuis 1974, sont des mesures favorablement accueillies. Mais nos éleveurs, dont la grande majorité n'a rien à envier aux Hollandais en matière de productivité et de technicité, souhaitent que la lumière soit faite sur les problèmes de concurrence à l'intérieur des différents pays. S'il y a disparité, il est normal qu'il y ait compensation.

Monsieur le ministre, j'ai évoqué devant vous trois sujets différents, mais, dans les trois cas, il s'agit de valoriser au maximum notre potentiel agricole dans l'intérêt de l'ensemble du pays. J'espère donc, monsieur le ministre, qu'il vous sera possible de tenir compte de ces observations dans le cadre de votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Laborde.

M. Jean Laborde. Monsieur le ministre, je ne sais s'il se trouvera des agriculteurs satisfaits du budget que vous nous proposez.

Je sais, en revanche, que dans une région sur laquelle je voudrais quelques instants retenir votre attention — la région Midi-Pyrénées — tous connaissent aujourd'hui une double inquiétude. A celle que suscite l'élargissement éventuel d'une communauté qui fonctionne à leur désavantage vient, en effet, s'ajouter la déception de ne pas trouver, dans ce projet de budget, les moyens de redresser une situation dangereusement dégradée.

Vous avez rappelé que s'accroissent les disparités régionales qui caractérisent l'agriculture française. Oui, le revenu brut d'exploitation par actif familial dans plusieurs départements de la région Midi-Pyrénées n'atteint pas la moitié de la moyenne nationale, le dixième de celui d'une partie du Bassin parisien. Il faut aussi en rappeler les conséquences : disparition en dix ans de 40 000 exploitations, exode des jeunes, vieillissement de la population, stagnation des productions pour les céréales, les bovins, régression pour les porcins, le vin, les fruits, les cultures maraîchères.

La région Midi-Pyrénées dispose pourtant d'un riche potentiel agricole, et seule l'agriculture peut maintenir la vie sur la plus grande partie de cette région, la plus rurale de France.

Personne n'oserait plus encourager un modèle de développement qui chasse les agriculteurs vers les villes à la recherche d'un emploi que celles-ci ne leur offrent plus. Ce schéma de croissance, qui aboutit à l'hypertrophie d'une métropole régionale au centre d'un désert de 45 000 kilomètres carrés, a démontré son absurdité, mais il est pourtant, hélas ! largement amorcé.

Si la production agricole tient une place privilégiée dans les échanges commerciaux entre la région Midi-Pyrénées et la Communauté économique européenne, elle ne tire pas pour autant de celle-ci les avantages qu'elle serait en droit d'attendre. En effet, les dispositifs communautaires servent surtout l'Europe du Nord et ses productions végétales qui bénéficient du soutien des marchés par le FEOGA, alors que celles du Sud, privées de règlements et de dispositifs de protection, restent livrées à la spéculation, sans profiter, pour la plupart, d'un système qui contribue à détruire le potentiel des régions défavorisées.

En ce qui concerne l'orientation, les aides du FEOGA en faveur de ces régions défavorisées sont pratiquement sans effet, car les faibles sommes qu'il leur affecte sont négligeables par rapport à celles qu'il consacre au soutien des marchés. Tels qu'ils fonctionnent, les mécanismes communautaires ne peuvent qu'entretenir un processus cumulatif de disparités.

Des trois candidatures en instance, c'est bien sûr celle de l'Espagne qui préoccupe le plus nos agriculteurs. Ils connaissent l'évolution de l'agriculture de ce pays au cours des dernières années, évolution favorisée par une politique qui a remarquablement amélioré la productivité des régions espagnoles concurrentes de la leur.

Les efforts consacrés en Espagne à l'irrigation sont particulièrement significatifs. En 1976, 2 600 000 hectares, soit 12 p. 100 de la surface agricole utile, se trouvaient déjà équipés, quand un plan de mise en irrigation de 300 000 hectares supplémentaires a été arrêté, assorti de conditions financières dont je souhaiterais que vous vous inspiriez, monsieur le ministre. Pendant ce temps, il reste dans la région Midi-Pyrénées 300 000 hectares à irriguer et autant à assainir, alors que les dotations annuelles ne permettent que l'irrigation de 5 000 hectares et le drainage de 2 000 hectares.

Cet exemple suffit à souligner le contraste qui existe entre le rythme du développement de l'agriculture espagnole et le retard que prend la région Midi-Pyrénées, retard que vous avez vous-même reconnu, monsieur le ministre. Il est donc urgent de le combler, et voici qu'une occasion vous est offerte d'intervenir à deux niveaux.

Au niveau européen, il est grand temps d'inverser le processus, qui aggrave les handicaps de nos régions les plus pauvres. Il ne saurait être question d'étendre la Communauté sans une liquidation préalable d'un contentieux qui n'a que trop duré, sans la disparition des montants compensatoires, sans une réorientation des fonds européens vers les régions qui pâtissent des plus grands retards, sans une organisation des productions méridionales et une réglementation de leurs marchés. Il est non moins indispensable d'exiger de tout nouveau partenaire le respect absolu des règles communautaires et, au besoin, le sacrifice de ses préférences antérieures.

Mais il va de soi que nous ne saurions, pour autant, nous dispenser de mesures nationales, et c'est pourquoi, monsieur le ministre, les insuffisances de votre projet de budget nous inquiètent. Il serait illusoire d'attendre un quelconque développement de notre agriculture régionale sans un effort financier que nous ne voyons inscrit nulle part.

Le rattrapage de notre retard exige que soient atteints un certain nombre d'objectifs que je ne ferai qu'énumérer.

Ces objectifs, quels sont-ils ?

C'est d'abord un programme d'équipement. J'ai rappelé qu'au rythme actuel de réalisation, il faudrait près d'un siècle pour achever l'irrigation et près de deux siècles pour l'assainissement.

C'est une politique foncière qui facilite l'installation des jeunes en ne leur faisant pas supporter des restrictions de crédit gravement préjudiciables à nos petits exploitants familiaux.

Ce sont des aides spécifiques à la consolidation de certaines productions : élevage, viticulture, cultures spéciales dans quelques sous-régions.

C'est le soutien de la coopération dont les structures constituent le meilleur support de l'organisation de la production et des marchés. A ce propos, j'appelle de nouveau votre attention, monsieur le ministre, sur l'urgence des mesures à prendre pour sauver les coopératives viticoles de l'Armagnac, saignées à blanc par trois années de calamités successives.

C'est aussi l'incitation à la transformation sur place de nos produits ; c'est un effort accru en faveur de la recherche et de la vulgarisation ; c'est, enfin, l'aménagement du monde rural, qui devient d'autant plus indispensable que l'exode progresse, que la densité de la population diminue.

Sans doute, me direz-vous, un « Plan Sud-Ouest » est à l'étude. Je ne saurais l'ignorer, puisque tous les élus de la région participent à son élaboration, mais nos besoins en matière de développement agricole, croyez-moi, sont déjà connus.

Voilà plus de deux ans que le conseil régional Midi-Pyrénées a présenté un plan dont nous attendons toujours l'exécution. Il reste d'actualité, mais il faut bien constater, une fois de plus, que le projet de budget qui nous est soumis ne saurait permettre le rattrapage dont ce plan démontrait pourtant l'impérieuse nécessité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le ministre, la discussion de ce projet de budget est pour nous l'occasion de vous faire part de notre inquiétude quant à l'évolution de l'agriculture française.

Vous avez répondu à certaines des questions que nous nous posons, et je vous en remercie. Aussi bornerai-je mon propos à quelques préoccupations.

Pour me situer dans la perspective de la prochaine loi-cadre, à partir des évolutions constatées depuis le vote des lois d'orientation, je dirai que notre agriculture a connu, au cours des quinze dernières années, un renouveau incontestable : gains de productivité, meilleur écoulement des marchés, stabilisation des cours, restructuration foncière, etc.

Il n'en est pas moins vrai que la plupart des objectifs que s'étaient fixés ces lois n'ont pas été atteints. C'est ainsi que la parité n'existe toujours pas entre le revenu agricole et les autres catégories de revenus.

En ce qui concerne la population rurale, un exode excessif et incontrôlé a vidé des villages entiers, et l'on peut craindre qu'à ce rythme la population agricole ne descende d'ici à vingt-cinq ans à 400 000 personnes, chiffre tragiquement bas.

Le problème foncier n'est toujours pas résolu, ni même surmonté et l'on se retrouve, en 1978, toujours placé devant la même interrogation : quel type d'exploitation pour quel exploitant ?

M. le Premier ministre s'est tout récemment prononcé en faveur de l'exploitation familiale à responsabilité personnelle doté de moyens la rendant compétitive. Quant à vous, monsieur

le ministre, vous avez évoqué diverses mesures destinées à atteindre cet objectif prioritaire : aide à la constitution des GFA entre frères et sœurs, sous-estimation de la valeur successorale de terres par rapport à la valeur vénale, augmentation de l'offre de terres disponibles, pré-traité pour les hommes d'exploitants de plus de soixante ans dont le mari bénéficie de l'IVD, etc. Nous adhérons, bien sûr, à ce programme qui va tout à fait dans le sens que nous souhaitons.

Dans un autre domaine, nous aimerions qu'une nouvelle et réelle impulsion soit donnée en faveur des industries agro-alimentaires. Beaucoup d'entreprises ont connu au cours des dernières années de grandes difficultés. Il importe de favoriser la création de ces sortes d'industries, notamment en les incitant à s'implanter sur les lieux de production. Il s'agit d'ailleurs d'une priorité du VII^e Plan dont on aperçoit mal jusqu'à présent les résultats concrets.

Abordant maintenant le Marché commun agricole, je crois utile de souligner sa nature concurrentielle.

L'élargissement, en intégrant, progressivement il est vrai, trois pays fortement agricoles, entraînera une compétition à laquelle seront parties prenantes, et en première ligne, la France et l'Italie.

Mais quel est le bilan de ces quinze années de Marché commun agricole ?

Les effets positifs sont incontestables. Le développement des échanges contribue à la constitution d'une solidarité européenne ; les approvisionnements se sont faits plus sûrs ; l'agriculture française a été considérablement stimulée et, il faut le reconnaître, favorisée, du moins jusqu'à 1974.

En revanche, depuis cette époque, l'avantage s'est porté de façon notable du côté allemand ou britannique. Des déséquilibres sont apparus sur certains marchés. Des excédents, devenus structurels pour le lait et le vin, n'ont pu être résorbés faute d'une politique cohérente de production et de stockage.

L'introduction, provisoire à l'origine, de montants compensatoires monétaires exigés par les fluctuations monétaires, a peu à peu fait place à un système de correction qui a pour résultat de fausser la concurrence et, en particulier, de transférer progressivement les richesses agricoles vers les pays à monnaie forte. La France subit une hausse quasi arithmétique des taxes qui frappent ses exportations.

A la situation présente défavorable vient s'ajouter une source de préoccupation supplémentaire : l'élargissement de la Communauté aux trois pays du Sud.

En cette matière, il convient de ne pas masquer la réalité. Dans l'éventualité de cet élargissement, la France sera, pour des produits tels que les fruits, les légumes, le vin — vous le reconnaissez, vous-même, tout à l'heure, monsieur le ministre — en concurrence directe avec les nouveaux adhérents. Il faudra s'attendre à des arrivées massives de produits méridionaux, ce qui entraînera des excédents que la Communauté économique européenne devra financer. Les fruits et légumes grecs, espagnols ou portugais nous parviendront à des prix considérablement plus bas, se substituant à nos propres productions. En outre, les vins de pays et les AOC résisteront-ils à la concurrence des vins espagnols dont le vignoble couvre 500 000 hectares de plus qu'en France ?

En ce qui concerne les structures, les grosses difficultés que rencontrent ces pays se traduiront inévitablement par une ponction accrue sur la section « orientation » du FEOGA. Il faudra aussi prévoir, sous peine d'échec, un programme d'aide global au profit de régions défavorisées, en particulier pour la Grèce et pour le Midi et l'Ouest de la France.

Le Président de la République a pris l'engagement d'obtenir de Bruxelles un renforcement de la réglementation pour le vin, les fruits et les légumes en préalable à toute négociation sur l'élargissement. De plus, le principe d'une période transitoire, limitée à cinq ans pour la Grèce, de dix à quinze ans pour l'Espagne et le Portugal, nous paraît être de nature, si elle est réellement inscrite dans le traité d'adhésion, à aménager le passage à ce style nouveau de compétition.

Il n'en demeure pas moins que les évaluations du coût de l'élargissement sont inquiétantes. Pour la Grèce, le transfert net serait, selon la commission d'environ 300 millions d'unités de compte, et de 1 500 millions d'unités de compte, soit le cinquième du budget 1976 de la Communauté économique européenne, pour les trois nouveaux membres.

C'est pourquoi nous vous invitons, monsieur le ministre, ainsi que tous les membres du Gouvernement, à suivre sans défaillance et avec vigilance les négociations menées par la Communauté économique européenne avec la Grèce et, depuis le mois d'octobre, en vue de l'adhésion du Portugal, ainsi qu'à persévérer dans la mise au point du projet d'une monnaie européenne qui devrait se substituer à une monnaie verte rendue trop aléatoire et incohérente par le jeu des montants compensatoires monétaires.

Telles sont les observations que je tenais à présenter, monsieur le ministre, à l'occasion de l'examen de ce projet de budget et à un moment où nos agriculteurs s'interrogent — et nous avec eux — sur leur avenir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le ministre, visitez dans toutes nos régions, et plus qu'ailleurs dans le Midi, marchés ou caves coopératives. Vous rencontrerez des hommes très inquiets. D'année en année, leur vie est plus difficile et même ceux qui, croyant à vos promesses, ont tenté et réussi leur modernisation, sont aujourd'hui aculéés à la ruine.

L'écart n'a jamais été si grand entre les revenus et les dépenses incompressibles. Beaucoup, un tiers de façon sûre, mais certainement davantage, ne touchent même pas l'équivalent du SMC. Il suffit d'une récolte simplement déficitaire pour que les plus touchés soient victimes d'une véritable catastrophe.

Cette année, les viticulteurs de mon département, l'Hérault, ont rentré la plus mauvaise récolte en quantité depuis dix ans, parfois inférieure de 30 p. 100 à celle de l'an dernier, déjà déficitaire.

Leur situation, pour la prochaine campagne, sera encore aggravée. Elle ne pourrait être acceptable qu'avec un train de mesures complet : prêts super-bonifiés, interventions du fonds national de solidarité agricole.

Vous leur répondez par l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans la Communauté économique européenne, par l'arrachage de la vigne, la destruction de l'équilibre agricole de régions entières, fruit du travail des générations successives.

Ce mauvais coup pourrait être le dernier, si d'aventure ils se laissaient faire !

Il y a quelques années, vous leur prêchiez la reconversion, la modernisation, vous parliez de clauses de sauvegarde. Mais le bilan est là : les viticulteurs voient chaque année une partie de leur récolte destinée à l'alambic, alors que le gros négoce s'approvisionne à l'étranger, aux meilleurs prix.

Vous détruisez actuellement 17 p. 100 de la production commercialisable pour les pommes et presque autant pour les pêches et les poires.

Déjà, vous jetez à la décharge fruits et primeurs, alors que des produits équivalents, mais importés, inondent nos marchés, et cela sans profit pour les consommateurs français, obligés, dans les milieux populaires, de se priver de ce que vous arrosez de mazout.

Maintenant, vous voulez aller plus loin en faisant entrer l'Espagne, le Portugal et la Grèce dans la Communauté économique européenne. Vous favorisez les produits de ces pays qui bénéficient d'une rente de situation évidente. Sur le marché des primeurs, ils ont facilement quinze jours à un mois d'avance.

Quant à leurs prix, ils défient toute concurrence, le niveau de vie des salariés, des paysans et des ouvriers agricoles espagnols, grecs ou portugais se situant 50 p. 100 au-dessous de celui de nos agriculteurs. Mais il est vrai qu'aligner les revenus de nos agriculteurs sur les plus bas niveaux du continent européen ne vous déplairait pas.

Au-delà du Midi, qui serait le plus touché à travers sa production viticole et ses primeurs, ce sont des pans entiers de l'agriculture nationale que vous liquidez.

Le Portugal a développé considérablement les cultures industrielles de tomates au cours des dernières années. Les fruits et les légumes représentent 60 p. 100 des exportations de l'Espagne, un quart de sa production agricole. Les exportations agricoles grecques représentent 74 p. 100 du total des exportations de ce pays.

L'éventail des productions concernées par l'élargissement de la Communauté économique européenne va des artichauts aux châtaignes, des haricots verts aux fraises.

Votre politique ne fait l'affaire d'aucun producteur de fruits, de légumes, de vin ou de tabac, d'aucun horticulteur ou éleveur ovin.

La Bretagne, la vallée de la Loire, l'ensemble du Sud-Ouest sont menacés.

Votre politique conduit ces régions et tout le Midi méditerranéen à une perte de substance.

Vous n'avez pas su arrêter l'hémorragie des hommes depuis des années. Vous n'avez pas voulu créer les industries nécessaires. Maintenant, vous voulez porter un coup fatal à l'ossature agricole de ces régions et à toutes les activités qui y sont liées : tout le complexe agro-alimentaire, de la chimie à la conserverie des fruits et légumes, des producteurs de machines agricoles aux caves coopératives. C'est le tissu économique de régions entières qui est menacé. Car, bien au-delà de l'agriculture et des industries agricoles, ce sont les industries de main-d'œuvre qui subiraient les effets de votre politique.

Non, nous n'acceptons pas de voir notre terroir ravalé au rang de parc de loisirs d'une Europe élargie ! Nous savons de quoi vous êtes capables ! Les crédules peuvent se tourner vers l'arrière-pays : votre polillique du profit maximum recherché à tout prix s'y matérialisera sous leurs yeux.

Les broussailles ont depuis longtemps recouvert une bonne partie de nos contreforts montagneux et, avec vous, elles auront tôt fait d'envahir la plaine dont elles ont déjà gagné certaines parties.

Vous avez tout fait pour qu'avec l'arrachage des vignes et la mise à la retraite des anciens et l'abandon des cultures se généralisent. Des régions entières en sont affectées. Traditions et modes de vie disparaîtront, mais vous n'y voyez pas d'inconvénient, pas plus que ne vous inquiète la dépendance accrue que notre pays connaîtra pour les productions agricoles.

L'intérêt des producteurs n'est pas votre souci. Il vous faut ouvrir à tout prix d'autres marchés à votre industrie lourde et aux monopoles, et cela en pesant sur les prix agricoles.

Que vous importe la disparition de quelques dizaines de milliers d'exploitations si vous vendez un peu mieux votre acier ou votre chimie ?

C'est au pas de charge que vous voudriez arriver à vos fins. Depuis des années, le monde agricole a appris à résister. Il s'est donné un réseau de coopération unique au monde. Aujourd'hui, vous voulez franchir une nouvelle étape et atteindre définitivement ses structures.

Eh bien ! nous, communistes, constatons que nous ne sommes plus seuls. Notre « non » résolu à l'Europe des monopoles est compris largement : c'est la chambre d'agriculture du Languedoc-Roussillon qui, le 18 septembre à Mende, s'est prononcée pour un « non » catégorique, face à ce choix présenté abusivement par le Gouvernement comme inéluctable.

Dans plus de quarante départements, du Finistère aux dix-sept départements du Centre et du Centre-Ouest groupés dans le comité de Guéret et jusqu'au département du Rhône, les fédérations d'exploitants agricoles se sont prononcées contre l'élargissement de la CEE, alors que vingt-deux fédérations d'exploitants agricoles d'Aquitaine, du Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon et de Provence-Méditerranée se prononcèrent, elles, début octobre, à Toulouse, « contre tout élargissement dans les conditions présentes ».

Tous les organismes professionnels du monde agricole s'opposent à l'élargissement ou émettent de profondes réserves.

Même les hésitants, partisans, à Bruxelles ou Paris, de l'intégration européenne, avancent masqués dans nos régions. Ils parlent de conditions, de préalables ou de délais. Or, chacun a fait son expérience et sait que ce n'est ni le nombre ni la qualité des préalables qui ont évité l'entrée en France des vins, des fruits, des légumes italiens et le dépeuplement de notre agriculture.

Seule la lutte de tous les travailleurs de la terre, rassemblant autour d'eux la population de leur région, a maintenu et développé, contre votre politique, ce que nous défendons résolument encore aujourd'hui face à vous.

Votre avenir immédiat, c'est la prime d'arrachage. Aujourd'hui, vous faites payer les contribuables pour détruire et laisser place nette aux produits étrangers. L'avenir de l'agriculture est dans le rejet de votre politique.

Nous disons, face à vous, qu'il faut construire, sur la base existante, des régions équilibrées. L'agriculture est et sera l'un des piliers de cet équilibre. Pour cela, nous avons développé l'action le 29 juillet et le 23 septembre derniers. Nous avons rassemblé les populations menacées.

J'ai cité la contribution des grandes organisations syndicales et professionnelles qui, à partir de leurs préoccupations propres, refusent l'extension de la CEE telle que vous la concevez : cent cinquante personnalités du Midi s'y sont jointes tout récemment, signant un émouvant appel intitulé « Mon pays écorché ».

Pour sauver notre région, pour sauver l'ensemble des régions, c'est à l'union que nous appelons les hommes et les femmes de ce pays, les agriculteurs et tous les travailleurs. Cette union des forces vives, nous la voulons large, puissante, sans autre exclusive ni préalable que la volonté farouche de défendre l'avenir des régions, de leur agriculture.

Les agriculteurs, forts de leur expérience, de la concordance de leurs intérêts avec ceux de leur région et du pays sauront vous contraindre à une autre politique. Les communistes sauront en être les animateurs. (Applaudissements sur les bancs communistes.)

M. le président. La parole est à M. de Branche.

M. René de Branche. Votre budget, monsieur le ministre, n'est certes pas — vous l'avez dit tout à l'heure — un budget de misère et quand on examine les masses de crédits qu'il contient, il est difficile, je dirai même scandaleux, de vouloir faire croire aux agriculteurs français que le Gouvernement est parcimonieux à leur égard.

Je suis étonné de l'atmosphère générale de critique, et même d'autocritique, qu'engendrent notre politique agricole et notre budget de l'agriculture tel qu'il est présenté. Les comparaisons avec les pays voisins sont certes intéressantes mais ne doivent pas entraîner des conclusions hâtives et exagérément pessimistes.

L'adaptation économique et technique de nos agriculteurs a été remarquable et la vraie comparaison avec l'étranger consiste à regarder les points de départ de 1960 et les points d'arrivée aujourd'hui. Je pense que les résultats sont à l'honneur de nos agriculteurs et des ministres de l'agriculture qui ont présidé à cette évolution.

Il faut rappeler, par exemple, que si nous étions importateurs nets de produits agricoles jusqu'en 1968, nous avons eu constamment une balance agro-alimentaire excédentaire depuis cette époque, à l'exception de l'année 1977 dont les résultats ont été affectés par la sécheresse de 1976.

Je voudrais, monsieur le ministre, évoquer brièvement l'aspect social de votre budget avant de parler des dépenses en capital qui me permettront d'aborder deux problèmes qui me tiennent à cœur : l'élevage et la politique foncière.

Voyons d'abord l'aspect social. Une des caractéristiques les plus remarquables de notre politique agricole est qu'elle a toujours associé l'approche économique et l'approche sociale des problèmes. Il est, bien sûr, facile de reprocher au BAPSA de tenir une place exagérée dans la constitution du revenu de l'agriculteur et de condamner les régimes de subventions et de bonifications.

Il ne faut pourtant pas brûler le veau d'or et s'arrêter sur les seuls effets pervers de ces systèmes de transferts en oubliant leur aspect bénéfique. N'oublions pas que ces mécanismes ont permis à de nombreux exploitants agricoles de prendre leur retraite ou de quitter leur profession dans des conditions humainement acceptables, tout en favorisant une amélioration sensible des revenus de ceux qui restent à la terre. N'oublions pas non plus que les transferts de la collectivité vont d'abord vers les retraités de l'agriculture. Il ne faut pas exagérer la place effective de ces transferts sociaux dans le revenu des actifs agricoles.

Notre politique sociale en matière agricole est certes très coûteuse, tous les rapporteurs l'ont souligné, mais elle est également remarquable et conforme à la finalité de notre société.

On veut faire faire un nouveau bond en avant à notre agriculture : il faudra dans ce cas, non pas réduire mais renforcer — et peut-être mieux appliquer — les mesures sociales si l'on veut éviter que les conséquences humaines et sociales ne soient catastrophiques.

Dans une circonscription comme la mienne, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, la surface moyenne des exploitations est de dix-huit hectares. Si, aux yeux de l'extérieur, les exploitants y paraissent bien vivre, c'est au prix d'heures de travail et de conditions de vie dont aucun salarié ne voudrait plus aujourd'hui. Réduire les transferts sociaux en faveur de ces agriculteurs ou augmenter de nouveau leurs charges serait une injustice qui, dans la plupart des cas, serait durement ressentie.

N'oublions pas non plus, lorsqu'on condamne ce qui existe aujourd'hui, que cette politique de transferts a été rendue indispensable par le souci de maintenir les prix à la consommation à un niveau respectable et, de manière plus accessoire, par le souci de maintenir certains prix à la production. On ne peut pas s'en prendre aujourd'hui à un choix qui a été conscient et sans doute justifié ; il ne faut, en tout cas, rendre les agriculteurs ni responsables, ni victimes de phénomènes qu'ils ne maîtrisent pas.

Cela ne veut pas dire que je ne suis par d'accord avec M. Bizet ou avec M. Huguet sur la nécessité d'une réorientation de notre politique agricole. Mais soyons prudents et n'allons pas créer un traumatisme supplémentaire pour un groupe social qui doit déjà faire face à des problèmes bien difficiles.

M. Bizet a d'ailleurs bien souligné que les structures et le niveau des revenus agricoles rendent difficile une augmentation des taux de cotisations sociales qui entraînerait une réduction des transferts. Tout au plus — et peut-être conviendrait-il d'y réfléchir — pourrait-on limiter le bénéfice du régime agricole à ceux qui travaillent effectivement dans l'agriculture ou pour elle et exclure tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'inscrivent à l'AMEXA alors qu'ils exercent parfois en même temps une autre profession, justiciable d'un autre régime social.

Enfin, si l'on veut supprimer l'allocation supplémentaire aux bénéficiaires du fonds national de solidarité qui continuent d'exploiter, il faut être prudent : assurer à chaque individu un minimum de 1 000 francs par mois, soit 2 000 francs pour un ménage, constitue certes un progrès, mais il est normal de laisser au bénéficiaire la faculté de conserver au moins une petite exploitation pour compléter un revenu qui, même s'il est amélioré, reste faible par rapport à celui de la majorité des autres retraités.

J'en viens maintenant aux dépenses en capital. Elles sont certes inférieures à ce que nous souhaiterions tous, y compris vous-même, monsieur le ministre. Mais elles ne sauraient pour autant entraîner la condamnation totale de ce budget, que certains orateurs ont prononcée.

Vous avez vous-même souligné qu'il fallait faire des choix et que des efforts importants seraient réalisés sur des points sélectifs, notamment l'assainissement et l'hydraulique. Je voudrais, pour ma part, évoquer plus particulièrement les problèmes liés à l'élevage et à la politique foncière.

Les techniques de production de viande comme de lait ont connu des transformations considérables depuis vingt ans. On est passé d'une économie familiale traditionnelle à une production du type de celle d'une industrie semi-lourde. Dans un département comme le mien, le capital nécessaire pour qu'un éleveur gagne un franc est passé de 1,34 franc en 1968 à 2,50 francs en 1977. On dit parfois que l'agriculture est le pétrole de France; elle ressemble plutôt aujourd'hui à la sidérurgie, si l'on considère son endettement par rapport à sa valeur ajoutée!

M. Huguet — il pourra voir que j'ai lu son rapport avec passion — a posé une question fondamentale : cette agriculture efficace, qui est celle que nous souhaitons tous, combien, demain, la serviront-ils ?

La production de viande, comme celle de lait, se caractérise précisément par un nombre important d'actifs agricoles et d'exploitations de taille modeste. C'est pour cela que l'élevage est une spéculation qu'il faut à tout prix continuer à développer. Je crois qu'il y a un avenir en France pour la viande et pour le lait.

Mais les producteurs français ne veulent pas être victimes d'une politique européenne tendant à limiter ces deux productions. Il est chaque année plus difficile de convaincre nos partenaires de l'utilité de l'intervention permanente, et il n'est pas certain que dans ce domaine les intérêts de la France coïncident toujours avec la politique préconisée par la commission de Bruxelles.

Il faut d'ailleurs, comme l'a dit le Président de la République, que notre élevage vise au-delà de l'Europe et s'attaque plus résolument au marché mondial. Mais si l'on veut encourager l'élevage bovin, il faut éviter les fluctuations trop fortes du prix de la viande.

Je voudrais, monsieur le ministre vous faire part de l'inquiétude qui s'est manifestée récemment dans ma région, où nous avons vu la baisse des prix qui accompagne en général les décharges d'herbage prendre, au mois d'octobre de cette année, des proportions inquiétantes puisque les prix ont enregistré une baisse supérieure de 2 et 3 p. 100 à celle qu'ils subissent habituellement; elle a, en effet, atteint jusqu'à 8 p. 100 pour les vaches de réforme, qui constituent dans ma région une production importante.

Inversement, les variations monétaires qui jouent toujours à la hausse des produits utilisés par les agriculteurs, notamment des engrais et des aliments du bétail, ne jouent pour ainsi dire pas à la baisse et aujourd'hui les agriculteurs attendent encore de voir leurs factures de soja ou d'engrais traduire l'appréciation du franc.

Les importateurs prétendent que s'ils n'ont pas baissé le prix des engrais ou du soja, c'est parce qu'ils servent d'amortisseur à la hausse. Ce n'est pas vrai; ils répercutent toujours les hausses, mais jamais les baisses.

Il est nécessaire aussi de poursuivre les programmes d'amélioration génétique. Le désengagement continu de l'Etat sur ce point me paraît regrettable car il risque, à moyen terme, de sacrifier l'élevage français au profit de l'élevage hollandais ou danois. Des progrès importants ont été accomplis. Ce n'est pas le moment de les interrompre et les rapporteurs ont trop souligné l'insuffisance des revenus des agriculteurs pour que l'on puisse penser que ces derniers financeront seuls l'effort à consentir.

Il faut enfin poursuivre la lutte contre les maladies du cheptel, notamment la brucellose. Les crédits qui y sont destinés augmentent seulement de 6 p. 100, ce qui est peu. Je sais que le relais sera pris en partie par le FEOGA, mais les contraintes imposées par l'éradication aux agriculteurs sont considérables.

On ne peut pas ignorer le drame que représente pour un éleveur la disparition complète de son cheptel. Or les conditions d'indemnisation sont insuffisantes aujourd'hui, surtout pour les jeunes qui viennent de s'établir ou pour les agriculteurs qui exploitent de toutes petites exploitations.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes conscients de ce problème. Mais la brucellose, qui est toujours une fatalité, apparaît parfois comme une injustice, compte tenu des sacrifices qui sont imposés aux agriculteurs dont le cheptel est frappé et qui sont parfois très vulnérables.

Je dirai un mot aussi des bâtiments d'élevage. Vous avez indiqué que les efforts seraient poursuivis, voire accrus. Cela est important, car il y va de notre compétitivité.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur de Branche.

M. René de Branche. Je vais conclure, monsieur le président. Je ne serai pas plus long que M. Rigout.

M. le président. Ce n'est pas parce que M. Rigout a dépassé son temps de parole que vous devez en faire autant. Vous donnez, tout comme M. Rigout, un très mauvais exemple.

Veuillez conclure, je vous prie.

M. René de Branche. Je termine, monsieur le président.

La législation foncière, notamment celle qui concerne les cumuls, est lourde, complexe, et malheureusement souvent inopérante.

J'ai conscience que la même réglementation peut difficilement s'appliquer à des régions de forte densité agricole, comme la mienne, et à des zones où la terre est peu demandée. Nous souhaitons en tout cas, en Mayenne et dans l'Ouest, une législation claire et cohérente, adaptée à notre situation. Actuellement, en effet, un grand nombre de décisions en matière de cumuls ou touchant aux problèmes du foncier sont annulées par les tribunaux, et nous avons vu, sur la même affaire, des décisions judiciaires intervenir en cascade et de façon contradictoire.

Je crois, monsieur le ministre, que vous trouverez dans l'Ouest, aussi bien du côté des propriétaires que de celui des preneurs, un légitime désir d'arriver à plus de clarté!

Je ne puis, enfin, m'abstenir de mentionner, à propos du foncier, les difficultés d'installation des jeunes agriculteurs, difficultés liées au nombre insuffisant d'exploitations disponibles, au prix excessif de la terre, mais également dues à l'encadrement du crédit. Vous avez annoncé tout à l'heure que toutes les demandes relatives à des prêts aux jeunes agriculteurs ou à des prêts spéciaux d'élevage seraient honorées rapidement. J'en prends acte, monsieur le ministre, et je vous remercie. Vous répondrez à un vœu ardent de tous les intéressés et de tous les élus.

Je ne puis conclure sans exprimer à cette tribune la confiance que les agriculteurs, les ruraux et leurs élus vous portent, ainsi qu'à M. le secrétaire d'Etat. Vous avez été, l'un et l'autre, de remarquables défenseurs de nos agriculteurs à Bruxelles comme à Paris. Au moment où nous allons aborder l'étude de la loi d'orientation, je voudrais vous assurer de l'appui des parlementaires mayennais, comme de la grande majorité de ceux qui représentent le monde rural! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Cambolive.

M. Jacques Cambolive. Mesdames, messieurs, lorsque l'on parle, aujourd'hui, des problèmes agricoles, il est devenu malheureusement inévitable d'aborder le phénomène des disparités.

Le secteur économique que constitue l'agriculture connaît, en son sein, des inégalités de revenus très importantes. En effet, chacun sait maintenant que la hiérarchie des revenus de l'agriculture va de un à plus de trente. Il est inutile de cacher cette vérité derrière le mythe de l'unité du monde agricole.

Les disparités sont dues principalement aux différences de structures et de conditions d'exploitation. Je pense, bien sûr, tout particulièrement, aux zones défavorisées de montagne, que l'on a pris l'habitude d'appeler, depuis le décret du 23 juin 1961, la « France pauvre ».

Elle est pauvre, cette France qui couvre, certes, près d'un tiers de notre territoire mais où la densité de population est inférieure à vingt habitants au kilomètre carré. Au-dessous de ce seuil, nous le savons tous, c'est à brève échéance la désertification totale.

Si la tendance actuelle, qui résulte de l'application de votre politique, se prolonge, la France agricole se réduira aux plaines les plus fertiles. Les zones défavorisées deviendront des parcs, régionaux ou nationaux, où le touriste viendra jeter des cacahuètes aux quelques indigènes qui auront refusé, pour vivre en hommes libres, d'être déracinés!

Votre politique veut-elle tendre vers cela? Tout semble le prouver: les textes qui ont été présentés au Parlement lors de la dernière législature, votre projet de budget pour 1979, les textes que vous allez nous soumettre et d'où, comme dans la préparation de la loi d'orientation — d'après ce que l'on peut en savoir — l'agriculture de montagne semble bien être la grande absente. C'est d'ailleurs compréhensible: dans votre logique, cette agriculture n'est pas compétitive. Encore un de ces « canards boiteux » de notre économie qu'il faut imoler sur l'autel du libéralisme!

Que fait-on, en effet, pour la sortir de cette pauvreté? Deux exemples concrets donneront la réponse. L'indemnité spéciale de montagne d'abord: depuis 1972, date de sa création, elle est

accordée en fonction de l'importance du cheptel et fixée à 200 francs par tête de gros bétail, avec un plafond de 40 UGB. Il n'a jamais été envisagé de revoir ni le montant ni le fonctionnement de cette indemnité qui, en six ans, s'est nettement dévaluée.

Le décret du 28 avril 1976, ensuite : il distingue les zones de pièmon des autres régions défavorisées. Nous en attendons toujours les applications concrètes. On peut aussi se demander si le fait d'avoir accordé des enveloppes départementales correspond bien à l'esprit de la directive communautaire sur ce point.

Les réalités, à travers ces exemples, contredisent clairement la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours de Vallouise, le 23 août 1977. Où en est la mise en place d'une véritable politique de la montagne ?

Je suis d'autant plus préoccupé par l'absence d'une politique globale de la montagne que ma région va devoir affronter des difficultés nouvelles dues à l'élargissement de l'Europe. Il faut, monsieur le ministre, préserver les chances de son économie car la sauvegarde de ses productions agricoles et des revenus qui s'y attachent pose des problèmes.

Il faut notamment apporter les moyens de la poursuite, au rythme nécessaire, des travaux d'irrigation qui constituent, en Languedoc-Roussillon, un des éléments prioritaires du développement économique régional.

Pour les élus, pour les responsables des organisations professionnelles agricoles, l'année 1979 représente : le deuxième exercice d'application du programme spécial, décidé par le Gouvernement le 30 novembre 1977 ; l'année d'engagement du programme communautaire quinquennal fixé par la directive viticole du conseil des communautés européennes du 19 juin 1978 à laquelle le Gouvernement a souscrit ; l'année d'engagement du plan de dix ans pour les régions du Sud Ouest, décidé par M. le Président de la République pour rendre ces régions capables de faire face aux conséquences de l'élargissement de la Communauté économique européenne.

Or, à un moment où les pouvoirs publics s'engagent sur des objectifs nécessitant, de toute évidence, des moyens considérablement amplifiés, les dotations budgétaires affectées à la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône—Languedoc pour l'année 1979 connaissent une sérieuse récession.

Ainsi les crédits pour travaux d'irrigation ne peuvent actuellement dépasser 43 ou 44 millions de francs, contre 47,5 millions de francs attribués en 1978, et ce en dépit de l'érosion monétaire.

Si aucune amélioration substantielle n'est apportée à cette situation, on aboutira inévitablement à des conséquences dommageables :

Retard des travaux d'irrigation dans le Lauragais audois ; Obligation pour la compagnie de différer la construction d'ouvrages pour lesquels des marchés sont conclus, ce qui ne manquera pas de conduire les entreprises concernées à ouvrir des actions contentieuses ;

Retard dans la mise en service des réseaux d'irrigation, donc pertes financières pour les agriculteurs et pour la compagnie ; Perte d'une part du bénéfice de la subvention du FEOGA dont la date limite d'utilisation est la fin de l'année 1979 ;

Formation accélérée de charges intercalaires.

Monsieur le ministre, des mesures efficaces et urgentes s'imposent pour remédier à cette situation.

Au-delà de ce grave problème que je viens d'évoquer et que je ne pouvais passer sous silence, je voudrais, avant de conclure, vous dire que notre région ne supportera pas longtemps encore les mauvais coups qui lui sont portés par l'application « libérale » de la politique agricole commune.

En effet, en dépit de progrès remarquables dus à des gains de productivité importants, notre agriculture méditerranéenne, principalement la viticulture, les fruits et légumes, la production ovine, est déjà en crise. De 1970 à 1976, la progression annuelle du revenu brut de nos exploitants, en francs constants, n'a été que de 1,9 p. 100 pour les fruits, 2,4 p. 100 pour les légumes — elle a même chuté dramatiquement à moins 10 p. 100 pour le vin — alors qu'elle a été de 4,8 p. 100 pour le reste de l'agriculture européenne.

Cette situation absurde, qui résulte de la volonté délibérée des pays de l'Europe du Nord de ne pas voir appliquer aux régions du Sud de l'Europe les règles et les principes du traité de Rome, risque, si nous n'y mettons pas un terme rapidement, d'entraîner la perte de tout un secteur de notre économie.

Pour quelle raison se refuse-t-on à mettre sur pied une réglementation européenne pour les productions méditerranéennes du type de celles qui existent pour la viande bovine, les céréales et bien d'autres ?

En fait, à l'heure actuelle, sous le couvert du discours du Président de la République sur un rééquilibrage Nord-Sud, on laisse se développer la stratégie des multinationales qui souhai-

tent, pour accroître leurs profits dans une vaste zone de libre échange contraire pourtant au traité de Rome, voir les agriculteurs vendre le moins cher possible.

Nous voulons, nous, parti socialiste, l'application du traité de Rome qui s'était fixé comme objectif majeur l'obtention de la parité des revenus pour les agriculteurs.

Nous réaffirmons, une fois encore, qu'il n'y aura pas de politique agricole commune satisfaisante pour nos exploitants sans la création d'offices par produits, chargés d'assurer, pour les productions européennes comme pour les autres, un prix garanti tenant compte des coûts de production dans le cadre d'une véritable organisation des marchés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Mesdames, messieurs, professionnellement attaché à l'industrie laitière, élu de la Charente-Maritime, je consacrerai mon propos à la nécessité d'améliorer la productivité dans cette région, dont vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, l'avocat particulièrement averti.

La production laitière française représente environ 20 p. 100 de la production agricole totale. Elle intéresse encore actuellement 550 000 exploitants, qui, dans leur très grande majorité, vivent sur des structures petites et moyennes, de type familial.

L'industrie de la transformation laitière, avec 1 700 entreprises qui emploient plus de 90 000 salariés, réalise un chiffre d'affaires comparable à celui de la sidérurgie.

C'est donc une activité très importante dans l'économie nationale. Par ailleurs, dans le commerce extérieur de l'année 1977, alors que le solde était déficitaire de 3,8 p. 100 pour l'ensemble des produits agro-alimentaires, celui du lait et des produits laitiers était excédentaire de 4,7 p. 100.

Mais notre production laitière donne des signes inquiétants d'essoufflement. Depuis 1976, elle croît à un rythme plus lent que la consommation, d'où un ralentissement des exportations et une augmentation des importations, celles-ci étant assurées par nos partenaires du Marché commun, dont certains — les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne notamment — voient leur collecte laitière augmenter régulièrement de 6 à 8 p. 100 par an.

Les producteurs français disposent en moyenne d'un revenu laitier nettement moins intéressant que leurs collègues européens du Nord, car ils sont beaucoup moins compétitifs.

Je ne vous citerai que deux chiffres : aux Pays-Bas, la production de lait par vache et par an a été en 1976-1977 de 4 777 kilogrammes ; en France, de 3 260 kilogrammes.

Les contraintes liées à la traite font que la production laitière est déjà délaissée dans beaucoup de régions par les jeunes ainsi que par les plus âgés — les plus de cinquante ans — qui aspirent également à une vie plus libre et se reconvertissent jusqu'à leur retraite dans des spéculations moins astreignantes.

Si donc la France veut rester autosuffisante en production laitière et compétitive en face de nos partenaires européens, elle doit impérativement encourager et aider ses producteurs les plus dynamiques, les plus spécialisés et les plus compétitifs.

Un appui technique, régulier et sérieux, est apporté aux producteurs, chez eux, par le contrôle laitier officiel, dont la fédération nationale regroupe et représente quatre-vingt-trois organismes départementaux.

Les quelque 66 000 adhérents de ces organismes sont visités mensuellement par près de 2 500 agents à temps complet. En comptant les vacataires, le personnel d'encadrement — très réduit — les agents de laboratoire, de secrétariat, de l'informatique, c'est au total environ 4 000 salariés qui sont au service de ces producteurs et de leurs organisations.

De plus, la technicité de ces organismes permet le bon fonctionnement du circuit national de l'information mis en place grâce à la loi sur l'élevage de 1966, car ses travaux assurent le progrès génétique collectif en mettant à la disposition de l'ensemble des éleveurs des géniteurs reconnus capables d'améliorer leur descendance.

A noter le parallélisme frappant qui existe entre la production moyenne par vache et le pourcentage d'animaux soumis au contrôle laitier dans les pays que j'ai cités précédemment.

Les Pays-Bas, qui sont les champions européens de la productivité, arrivent également en tête du contrôle laitier : 63 p. 100 de leurs vaches bénéficient de cette action. Suivent le Danemark, avec 60 p. 100 ; la République fédérale d'Allemagne, avec 43 p. 100 ; le Royaume-Uni, avec 39 p. 100 ; et la France, avec 22 p. 100. La France ne devance que l'Italie dont 16 p. 100 seulement des vaches sont contrôlées.

Une telle situation est dommageable quand on sait que le rendement moyen d'une vache contrôlée, en France, dépasse les 4 000 kilogrammes de lait par an, soit 35 p. 100 de plus que le rendement moyen d'une vache non soumise au contrôle laitier et 23 p. 100 de plus que la moyenne, toutes vaches comprises.

L'intérêt d'étendre la pratique du contrôle laitier en vue d'aboutir sûrement à l'amélioration générale de la productivité n'échappe donc plus à personne.

Trois conditions devront être remplies pour rendre l'élevage laitier français compétitif.

Premièrement, ne pas décourager les responsables des organismes qui mènent une action d'assistance technique sur le terrain, action dont on sait qu'elle a au moins autant d'effet sur le revenu du producteur que la génétique.

De même, il faut cesser de décourager l'ensemble des producteurs par l'attribution de primes communautaires visant à les dissuader de produire du lait. Il faut, au contraire, pour les raisons évoquées précédemment, mener une action psychologique pour renverser cette tendance.

Deuxièmement, il est urgent de faciliter l'organisation et la gestion des organismes départementaux de contrôle laitier, en particulier par un versement plus rapide des aides de l'Etat — chapitre 44-27.

Troisièmement, un financement sérieux et à long terme du contrôle laitier doit être envisagé.

Il est anormal et injuste que ces organismes dont la fonction de développement est unanimement reconnue ne puissent présenter aucun programme, ni à l'Association nationale de développement agricole, l'ANDA, ni au Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, le FORMA.

Devant l'assemblée générale de la fédération nationale des organismes de contrôle laitier, réunie le 16 novembre 1977, M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture avait donné son adhésion au schéma de financement proposé par le président de ladite fédération, à savoir : 40 p. 100 à la charge directe de l'adhérent, 30 p. 100 à la charge de l'ANDA et du FORMA au titre du développement, 30 p. 100 incombant à l'amélioration génétique collective, par le canal du chapitre 44-27 du budget consacré à la sélection animale, aide actualisée chaque année en fonction de l'évolution du coût de la vie et du nombre d'animaux suivis. Voilà quelques mesures qui méritent d'être prises en considération.

Avant de terminer, je voudrais appeler tout particulièrement votre attention, monsieur le ministre, sur le renouvellement de la convention d'équilibre Poitou-Charentes.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Branger.

M. Jean-Guy Branger. Je conclus, monsieur le président.

Il est, en effet, très important que soient poursuivies les actions entreprises. Les organismes chargés d'appliquer ces différentes actions ne peuvent, en effet, se permettre d'accomplir le travail sans garantie de ressources. Certaines actions sont déjà interrompues, d'autres risquent de l'être bientôt.

Quand on sait que l'arrêt de ces actions risque de faire perdre le bénéfice de six ans de travail et d'aide financière, on comprend l'inquiétude des responsables professionnels.

Il serait, en effet, regrettable que certaines actions soient interrompues alors qu'elles commencent seulement à porter leurs fruits. C'est le cas notamment de la sélection des troupeaux, de la productivité des exploitations laitières ou de la lutte contre les mammites.

Un arrêt brutal de ces actions donnerait l'impression que les fonds attribués jusqu'alors l'ont été en vain puisque aucune suite ne leur aurait été donnée.

Cette situation est durement ressentie dans les milieux de l'élevage : le désengagement de l'Etat dans ce domaine ne peut que décourager les producteurs de lait et les inciter à abandonner cette production.

Les entreprises laitières se trouveraient dès lors en difficulté et leur personnel menacé de chômage. Comme ce sont bien souvent les seules industries qui existent en milieu rural — et ce n'est pas à vous que je l'apprendrai, monsieur le ministre — ce secteur, calme par tradition, risquerait de connaître de nouveaux remous.

C'est pourquoi nous demandons que soit réexaminée, pour cette région, la position gouvernementale tendant à réduire de 30 p. 100 les fonds jusqu'alors mis à la disposition du secteur laitier, alors que les professionnels souhaitaient une augmentation.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je connais et j'apprécie le combat difficile que vous menez à Bruxelles. Je viens d'évoquer une seule production. Vous avez à les défendre toutes. Je vous demande néanmoins de consentir un effort pour cette région très durement touchée par la crise économique que nous traversons et je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les 18 et 19 février 1978, à la suite de très importantes chutes de neige suivies de verglas, une véritable catastrophe s'est abattue sur une partie des forêts de l'Est et de l'Ouest de la France.

Les départements du Haut-Rhin, du territoire de Belfort, ainsi qu'une partie du Doubs et de la Haute-Saône, ont subi un sinistre qui, fort heureusement, ne survient qu' très rarement au fil des ans.

Dans le seul département du Haut-Rhin, une centaine de forêts communales représentant 13 000 hectares, et une forêt domaniale de 7 000 hectares — soit au total 20 000 hectares — ont été endommagées par le gel.

Les peuplements adultes, comprenant principalement les essences feuillues, ne voient pas leur avenir totalement compromis. Les chablis, dont la durée de survie est inférieure à trois ans, représentent 36 700 mètres cubes de grumes et 37 680 stères, soit environ la moitié du volume exploité annuellement.

Le sinistre a touché pour sa part 120 000 mètres cubes de chablis en Franche-Comté, dans le territoire de Belfort et dans les arrondissements de Lure et de Monthéillard.

Les peuplements d'âge moyen de vingt à quatre-vingts ans ont subi des dégâts importants et graves.

Comptant sur le pouvoir de cicatrisation des peuplements forestiers, l'Office national des forêts n'a pas recensé les dégâts concentrés sur des surfaces inférieures à trente ares, ainsi que les dégâts disséminés, c'est-à-dire comportant moins d'un arbre sur trois détruit, ce qui a pour résultat de réduire considérablement le nombre des surfaces sinistrées, mais ce qui n'exclut évidemment pas, et de loin, tous les inconvénients dus à l'encombrement des chemins d'accès et les pertes d'exploitation.

En résumé, les résultats de l'enquête font apparaître, d'une part, un volume de chablis endommagés de 36 700 mètres cubes de grumes et de 124 520 stères, soit l'équivalent de 126 860 mètres cubes, volume juste inférieur à celui qui est exploité annuellement sur l'ensemble du centre de Mulhouse, c'est-à-dire 140 000 mètres cubes.

Sur la totalité des parcelles sinistrées haut-rhinoises — et cela est une estimation incompressible — on dénombre 200 hectares de plantations détruites, 963 hectares de peuplements d'âge moyen endommagés et 753 hectares très endommagés.

L'addition de la forêt domaniale et des forêts communales représente 80 p. 100 de la superficie sylvicole du département.

Le coût moyen de reconstitution s'élevait à 20 000 francs par hectare pour le feuillu, et à 13 000 francs pour le résineux, on arrive au chiffre de 12,134 millions de francs, seuil minimum incompressible comprenant la préparation du sol, l'achat des plants, la plantation et les trois premiers dégagements.

A cette évaluation, il faut évidemment ajouter les 20 p. 100 concernant les forêts privées.

Ne sont en revanche pas comprises les créations de chemins parfois nécessaires, ni décomptées les recettes éventuelles provenant de la vente du peuplement reconstitué.

Ces chiffres font apparaître l'importance des sommes qu'il faudra engager pour la reconstitution ainsi que les problèmes de financement qui en résulteront.

Les peuplements sinistrés à grande valeur d'avenir, mais à valeur commerciale quasi nulle, ne pourront donc être reconstitués sans une intervention massive, prioritaire du fonds forestier national aux conditions les plus avantageuses.

Le fonds forestier national apparaît dans les comptes spéciaux du budget de l'agriculture pour une somme de 265 millions de francs en 1979, avec une augmentation de 13,4 p. 100. Or les seuls dégâts de cette catastrophe sur le plan national sont estimés à cinquante millions de francs environ.

Si nos cultures bénéficient d'un fonds de calamités agricoles de 200 à 300 millions de francs, il n'en est pas de même pour notre fonds forestier — l'article 16 de la loi de 1964 excluant la forêt communale. C'est tout l'investissement patient de plusieurs générations qui se trouve compromis et qui touche très durement les communes forestières dont les seules ressources sont le bois.

Comme autre conséquence des dégâts, l'on peut ajouter les difficultés de la commercialisation des produits ligneux.

Comme les grumes constituées principalement de feuillus — chênes, hêtres et divers — sont très fortement demandées actuellement, il n'y aura vraisemblablement pas de problème de commercialisation dans l'immédiat. En revanche, la situation risque d'être catastrophique pour l'écoulement des bois entassés. Il est à redouter que le marché, déjà très largement saturé, ne puisse absorber un supplément de 130 000 stères représentant près de la moitié du volume annuel moyen produit en Alsace.

L'exploitation sera en outre subordonnée à la possibilité de reconstituer les peuplements et de trouver la main-d'œuvre nécessaire, notamment par des recours éventuels à des ventes sur pied.

Je vous demanderai donc, monsieur le ministre, d'accorder une priorité, à l'intérieur des enveloppes annuelles, pour les régions sinistrées — Normandie, Franche-Comté et Alsace — ainsi qu'une réduction des seuils de surface pour les primes à l'investissement forestier, qui devrait être inférieure à la surface minimum de dix hectares prévus et dépasser 40 p. 100 du montant des travaux agréés, car il s'agira ici de rebâtir aussi bien des pans de forêts entières que des surfaces morcelées.

Je vous demanderai, d'autre part, la réduction de la part d'autofinancement habituellement exigée, autrement dit, le financement total sous forme de prêts et de subventions.

Le conseil régional de Franche-Comté et les conseils généraux des régions intéressées ont avancé des sommes importantes pour dégager les chemins forestiers afin d'accéder aux bois atteints.

Les conséquences sylvicoles de cette catastrophe vont s'étendre sur cinquante ou soixante ans.

Je vous demande instamment, monsieur le ministre, de répondre à l'appel angoissé de nos communes forestières, en proie au découragement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Ruffe.

M. Hubert Ruffe. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais consacrer les quelques minutes dont je dispose au problème des calamités agricoles.

A notre époque, beaucoup plus que par le passé et sans commune mesure avec lui, la destruction de tout le travail d'une année ou d'une partie de ce travail a de graves et parfois de dramatiques conséquences, non seulement sur les conditions d'existence des familles des exploitants sinistrés, mais aussi sur le renouvellement de la production.

La valeur de la totalité ou d'une partie des moyens de production utilisés est souvent irrécupérable, et parfois la campagne culturale suivante exige de nouveaux investissements.

Or, l'extrême fragilité de leur situation financière ne permet pas aux exploitants familiaux sinistrés de faire face à de telles situations. D'où la nécessité impérieuse d'organiser un régime les garantissant vraiment contre les calamités agricoles.

Certes, la loi du 10 juillet 1964 a jeté les premières bases d'un régime de garantie contre les calamités agricoles et a marqué un progrès par rapport à la situation antérieure.

Mais plus d'une décennie est passée et l'expérience a montré les faiblesses et les insuffisances de cette loi. Votre décision, monsieur le ministre, de déposer un texte nouveau en témoigne, bien que, d'après les rumeurs qui circulent, ce texte serait restrictif. D'ailleurs, il n'est que de constater à ce sujet le montant des crédits inscrits à votre budget pour 1979, alors même que les agriculteurs attendent un régime amélioré qui leur garantisse vraiment une juste réparation des dommages et pertes subis.

C'est ce que, pour sa part, le groupe communiste s'est efforcé de faire en déposant sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi répondant à leur attente.

Cette proposition de loi, si elle était adoptée, aurait les effets suivants :

Premièrement, une simplification du système de garantie en faisant disparaître la distinction entre dommages assurables et non assurables puisqu'elle tend à couvrir toutes les calamités de caractère spécifiquement agricole, en remplaçant le principe de l'assurance obligatoire par une solidarité professionnelle et nationale élargissant le mode de financement du fonds national de garantie et en limitant au versement de la cotisation professionnelle la condition donnant lieu à une indemnisation.

Deuxièmement, une démocratisation du système de garantie en instituant un conseil, composé majoritairement de représentants des organisations syndicales et des mutuelles agricoles et chargé de gérer le fonds, dans lequel figurent des représentants des ministères des finances et de l'agriculture, ainsi que des assureurs privés, car notre proposition tend, en outre, à inciter les agriculteurs des régions les plus exposées à souscrire, s'ils le désirent, une assurance complémentaire. La démocratisation serait également assurée par le maintien et le bon fonctionnement de la commission communale dont le rôle à la base, sur le terrain, est déterminant.

Troisièmement, une accélération des indemnisations en assouplissant l'articulation des structures du système de garantie que sont, au plan local, la commission communale, au plan départemental, le comité d'expertise, la direction départementale de l'agriculture et le préfet, au plan national, la commission nationale et le ministre de l'agriculture. Dans notre proposition, nous avons d'ailleurs introduit une disposition dont l'objet est d'accélérer au maximum la publication du décret conférant le caractère de calamité agricole aux dommages visés par la loi.

Quatrièmement, un financement permettant la juste réparation des dommages et pertes subis, disposition, à nos yeux, capitale car si la loi du 10 juillet 1964 a limité l'indemnisation aux risques non assurables et si la Caisse nationale du crédit agricole a dû avancer récemment 350 millions de francs nécessaires à la poursuite du règlement des indemnisations, c'est essentiellement en raison du coût que représentent les destructions provoquées par les calamités et essentiellement par la grêle.

Pour obtenir un bon financement, il faut donc rechercher une certaine solidarité professionnelle et nationale en élargissant le mode de financement du fonds de façon à obtenir un volume de recettes plus conforme aux besoins.

C'est pourquoi nous proposons, en plus de la contribution des agriculteurs et de l'Etat, une troisième source de financement. Comment serait-elle alimentée ?

D'abord, par une contribution professionnelle modulée par région et assise sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles de toute nature assujetties à la TVA ou sur celui retenu pour la réglementation du remboursement forfaitaire.

Ensuite, par une nouvelle ressource qui pourrait être une taxe sur le chiffre d'affaires des sociétés et compagnies d'assurances correspondant à leur branche d'assurance de biens, à l'exception de celle rattachée au risque automobile. Seraient exonérées de cette taxe les caisses mutuelles agricoles. Cette nouvelle ressource pourrait être constituée aussi par une taxe appliquée aux produits agricoles d'importation des pays tiers ou, en amont de la production agricole, par une taxe parafiscale appliquée aux grandes sociétés qui approvisionnent l'agriculture en machines, en engrais, en produits chimiques, etc.

Enfin, par une subvention, inscrite au budget de l'Etat, dont le montant serait au moins égal au produit des contributions et taxes visées ci-dessus.

Tel est, monsieur le ministre, le système de garantie dont il faut doter notre agriculture : il répond à ce que nos agriculteurs attendent ; il a le mérite d'être simple, démocratique, rapide dans son application et permettrait de couvrir 70 p. 100 des pertes.

Ce n'est pas au moment où vous parlez de rendre notre agriculture compétitive qu'il convient de lésiner sur les moyens à mettre en œuvre pour la protection des cultures et garantir le revenu des agriculteurs victimes des calamités agricoles. C'est pourtant ce que vous entendez faire puisque l'on prête un caractère restrictif au projet que vous vous proposez de présenter devant le Parlement. Mais de cela nous aurons l'occasion de parler en temps utile et le plus tôt sera le mieux.

Elu d'une circonscription qui est la plus grosse productrice de tabac, je ne saurais quitter cette tribune sans vous dire, monsieur le ministre, la vive inquiétude et le profond mécontentement des planteurs de tabac à propos de l'élargissement du Marché commun, lequel porterait un coup mortel à notre production nationale.

Les planteurs savent qu'ils seraient littéralement écrasés par la concurrence des tabacs en provenance de la Grèce. Ce pays, comme l'a rappelé ce matin le rapporteur de la commission des finances pour les marchés agricoles, produit en effet 127 000 tonnes de tabac, alors que la France n'en produit que 60 287 tonnes à un prix de revient près de deux fois supérieur. Ces chiffres se passent de commentaire.

Dans ces conditions, on comprend que les planteurs soient franchement hostiles à cet élargissement. Du haut de cette tribune, je les assure du soutien le plus total du parti communiste français, de ses élus et de ses militants. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Mesdames, messieurs, l'agriculture française peut être sans complexe et fière de ses résultats. Ses gains de productivité dépassent ceux de l'industrie. Sur les marchés mondiaux, elle est le deuxième pays vendeur de produits agricoles. En quelque quinze ans, la valeur de la production agricole a plus que quadruplé. Après plusieurs années qui furent mauvaises, la croissance atteindra en 1978 près de 3 p. 100.

Pourtant, les agriculteurs français sont insatisfaits et inquiets. A quoi servent des résultats globaux spectaculaires s'ils ne se traduisent pas par des améliorations notables des conditions et de la qualité de la vie ?

C'est que ces progrès ont été très inégalement répartis. Certaines régions, certaines productions, certaines exploitations ont souffert de graves disparités et restent à la traîne de l'évolution générale, tant il est vrai qu'il n'y a pas une seule agriculture, mais des agricultures. Une des données qui apparaissent essentielles pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole est la régionalisation de cette politique pour les productions, les structures, les aides et les crédits.

Il faut définir une formule de développement propre à chaque région et à laquelle les agriculteurs seront partie prenante.

La Basse-Normandie et, notamment, le département de l'Orne sont des régions d'élevage. L'image de marque de prospérité agricole qui a été la leur dans le passé leur porte aujourd'hui préjudice et leur situation est actuellement préoccupante.

Plusieurs régions les dépassent largement en ce qui concerne aussi bien la production de lait que celle de viande. Les crédits qui leur sont attribués en fonction de la « référence historique », c'est-à-dire du volume des sommes accordées les années antérieures, les pénalisent gravement.

Il est temps de réagir et d'accorder aux agriculteurs de Basse-Normandie des aides spécifiques, comme d'autres régions ont su les obtenir.

La suppression des subventions aux bâtiments d'élevage est une menace supplémentaire quand on sait que, pour une même superficie, les frais d'investissement pour un éleveur sont quatre à cinq fois supérieurs à ceux d'un céréalier, et au moment où il faut absolument augmenter la productivité et la compétitivité des productions pour développer les exportations et, par là-même, améliorer la balance des paiements.

Enfin, aggravé encore par les distorsions dues aux montants compensatoires, le marché actuel de la viande traverse une période difficile. La situation est très inquiétante pour les éleveurs, en particulier pour les jeunes, qui ont à faire face aux échéances fiscales et sociales ainsi qu'aux charges importantes des emprunts contractés à la suite de la sécheresse.

Il apparaît indispensable et urgent, en ce qui concerne la gestion des importations et des exportations de viande, la relance de la consommation intérieure et la recherche de nouveaux débouchés, de prendre des dispositions qui assurent un redressement des cours.

L'attrait pour les productions naturelles et de terroir connaît un renouveau certain. Dans ce domaine, la consommation de cidre doit être à l'évidence encouragée, mais il faut que les prix soient incitatifs et permettent à la production cidricole de se maintenir dans les régions de l'Ouest.

Le poids du revenu cadastral frappe lourdement les agriculteurs de l'Orne. Pour un hectare, le revenu cadastral moyen y est de 61 p. 100 supérieur à ce qu'il est dans les autres régions de France alors que le résultat brut moyen d'exploitation est de 40 p. 100 inférieur. Et l'on sait quelles en sont les conséquences sur les cotisations sociales !

Il serait temps de reconnaître que le revenu cadastral ne constitue pas une assiette appropriée à la protection sociale puisqu'il se limite à constater la valeur locale des terres et la densité de peuplement d'une région agricole donnée. Il ne traduit pas les facultés contributives des exploitants qui, dans le système français de protection sociale, doivent être la caractéristique principale de l'assiette des cotisations.

Il existe une politique agricole commune au niveau interne de la Communauté. Il n'en existe pas au niveau extérieur. Il faut donc l'établir et prévoir des décisions et des orientations pour les productions, les investissements, les marchés, les tarifs extérieurs communs.

Sans politique extérieure commune, il n'y a pas de réponse à certains problèmes de l'élargissement.

Nous avons besoin de marchés nouveaux mais aussi de marchés organisés. Le nouvel ordre économique international devra aboutir à plus de sécurité dans le développement des productions et l'écoulement des échanges.

La future loi-cadre agricole sera présentée au Parlement au printemps prochain. Elle devra assurer la promotion d'une agriculture forte, solide, compétitive, ouverte sur les marchés mondiaux. Elle devra en faire un atout capital de notre développement économique. Elle devra aussi permettre de satisfaire les légitimes aspirations des agriculteurs pour tout ce qui concerne le niveau de vie, le bien-être et la protection sociale.

Monsieur le ministre, nous connaissons votre compétence, votre dynamisme, votre dévouement à la cause agricole.

Nul doute que votre contribution à l'élaboration de cette loi-cadre ne soit déterminante et qu'ainsi, comme le souhaite le Président de la République et le commande l'avenir de l'économie nationale, l'agriculture sera une chance pour la France et pour les agriculteurs de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a un an environ, au cours de la discussion du budget de l'agriculture, j'avais une fois de plus souligné le drame de la viticulture du Midi.

Je vous disais alors, monsieur le ministre, que vous aviez de la chance car la faible récolte de 1977 vous donnait un répit pour résoudre à froid, et une fois pour toutes, le lancinant problème de la viticulture du Midi, dont dépend toute la vie économique de la région.

Or ce répit providentiel que vous accordait la nature, au détriment des viticulteurs, vous ne l'avez pas utilisé. Pour ce qui est de l'organisation du marché et du problème des importations, nous en sommes toujours au même point.

Vous aviez promis de supprimer l'injustice de la loi actuelle en matière de chaptalisation dont sont exclus les départements méridionaux ; vous deviez instaurer une loi unique pour toute la France.

Autant en emporte le vent ! Plus grave encore, vous avez refusé les demandes émanant des représentants du Midi tendant à autoriser une chaptalisation exceptionnelle. Or vous pouviez le faire ! La preuve, c'est que vous avez accordé cette autorisation à des départements du Sud-Ouest qui l'avaient aussi sollicitée.

Mais, si vous n'avez rien réalisé de bon sur le plan national, les technocrates de Bruxelles, eux, ont continué à mettre sur pied des propositions dont le but inavoué est de supprimer le problème que leur pose la viticulture du Midi en faisant disparaître à terme la plus grande partie du vignoble du Languedoc-Roussillon.

Je pense surtout à deux projets récents : celui qui tend à la reconversion de plus de 60 000 hectares de vignes et celui qui organise — c'est le dernier en date — une classification des vins produits dans le Midi en fonction de l'altitude.

Dans le premier cas, il s'agit d'octroyer des primes pour l'arrachage des vignes situées dans certains secteurs en vue d'y promouvoir d'autres cultures. Personne ne nous dit lesquelles, et pour cause ! car le climat sec du Midi et la faible superficie des exploitations ne permettent, comme autre culture, que celle des fruits et légumes. Or la situation de ce dernier marché est déjà catastrophique, pour les mêmes raisons que pour le vin, c'est-à-dire l'importation à bas prix de *dumping* des produits d'Italie ou d'Espagne.

Dans le deuxième cas, l'aberration est totale mais le but, pour une fois, est très clairement exprimé. En effet, le projet de Bruxelles propose que tous les vins de table récoltés dans les terroirs situés au-dessous de 300 mètres soient classés en troisième catégorie, celle des vins qui ne feront l'objet d'aucune aide et qui sont donc appelés à disparaître.

C'est pratiquement la fin du vignoble méridional qui est prévue car rares sont les vignes situées à plus de 300 mètres d'altitude.

Ce projet est tout simplement absurde, surtout si l'on songe que, parmi les terres ainsi visées, certaines produisent des appellations contrôlées célèbres comme les muscats de Frontignan, de Mireval, de Lunel, de Saint-Jean-de-Minervois, tous les vins doux naturels des Pyrénées-Orientales, les vins délimités de qualité supérieure de Saint-Chinian, des Corbières, du Minervois, des côtes du Languedoc, et j'en passe.

Ignorance ou complot ? Les deux attitudes sont également blâmables et nocives.

Monsieur le ministre, les vendanges qui se terminent, remarquables en qualité, seront cette année encore déficitaires en quantité.

Les viticulteurs, deux ans de suite, auront connu une faible récolte. Pour beaucoup, le déficit atteindra 30 p. 100 par rapport à la normale. Ils vont se trouver dans une situation franchement désespérée.

Qu'allez-vous faire pour eux ? Ils sont déjà endettés jusqu'au cou auprès du Crédit agricole, virtuellement propriétaire d'une grande partie de leurs vignes.

Vous allez me dire qu'il n'y a pas eu de sinistre agricole, au sens légal du terme, et qu'il s'agit là d'un caprice de la nature. Mais, monsieur le ministre, en 1976, la sécheresse non plus n'était pas un sinistre classique. Ceux des viticulteurs qui n'en ont pas souffert ont payé comme tous les Français l'impôt spécial qui a servi à indemniser ces dégâts. Aussi, je vous prie d'étudier, dès maintenant, les moyens de venir en aide aux viticulteurs, sinistrés de fait, afin de leur permettre de vivre et de cultiver leurs terres jusqu'à la prochaine récolte.

Un mot sur les prix : depuis 1970, le vin est un des seuls produits dont les cours n'ont pas été revalorisés. En francs constants, d'après le rapport Lauga, son prix a baissé de plus de 10 p. 100 alors que les prix des autres produits agricoles ont progressé de 3 à 4 p. 100 ! Il faut que l'organisation interprofessionnelle fixe des prix qui tiennent compte de cette situation et permettent de rattraper vingt ans de retard. Votre ministère est maintenant seul compétent dans ce domaine au sein du Gouvernement, donc vous le pouvez !

Il faut aussi que la notion du prix minimum aux frontières devienne une réalité. Vous avez promis de l'obtenir. Vous pouvez et vous devez le faire en utilisant, s'il le faut, le droit de veto.

Il faut également que disparaissent les montants compensatoires, véritables primes aux importations qui concurrencent nos vins, de façon trop souvent déloyale.

Autre sujet de crainte pour l'avenir de la viticulture méridionale : l'élargissement du Marché commun à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne.

Depuis que la question se pose, j'ai appelé votre attention, à de nombreuses reprises, sur les graves menaces que cet élargissement fera courir à toute l'économie du Midi, notamment en matière de production de vin et de fruits et légumes. Nous ne voulons pas, comme cela a été le cas pour l'Italie, que nos productions soient sacrifiées à d'autres intérêts.

Si nous avons voté pour le traité de Rome, c'est parce que ses signataires avaient alors bien spécifié, dans son article premier, qu'il devait élever le niveau de vie des agriculteurs européens. Mais la lettre et l'esprit du traité ont été trahis dans son application, malgré nos cris d'alarme d'abord, nos cris de colère ensuite. Le niveau de vie des viticulteurs français a été abaissé vers celui des Italiens. Ainsi le libéralisme forcé dans les échanges, sans contrôle et sans frein, enrichit les spéculateurs internationaux et les sociétés multinationales, au détriment des producteurs, des consommateurs et de l'économie des régions concernées.

Aussi, je vous le dis tout net, notre position est-elle claire à ce sujet. Nous l'avons exprimée à Montpellier le 27 septembre dernier. Si nous sommes pour l'Europe telle que la voulait le traité de Rome, avec ses garanties, ses clauses de sauvegarde, son désir d'harmonisation, son refus du dumping et son souci de justice, nous sommes contre l'Europe telle que la veut le Président de la République et qui est celle des industriels, des multinationales, en un mot, celle du libre-échange.

Soyons plus nets encore :

Oui à l'Europe des travailleurs et de la planification, source de progrès et d'équité.

Non à l'Europe où le libéralisme, le laxisme et l'anarchie ne servent que l'aventure et la spéculation et sèment la ruine partout où ils sont les maîtres.

Avec le peuple des vigneron, nous nous battons d'abord pour un rattrapage économique absolument indispensable, ensuite pour la sauvegarde de nos régions qui n'acceptent plus d'être sacrifiées à qui ou à quoi que ce soit ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ENSEIGNEMENT HOSPITALIER DES ETUDIANTS EN PHARMACIE ET LIAISONS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES PHARMACEUTIQUES

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 8 novembre 1978.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, de la proposition de loi portant réforme de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et

relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 9 novembre 1978, douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Agriculture, budget annexe des prestations sociales agricoles et article 74 (suite) :

Agriculture :

(Annexe n° 2 [Dépenses ordinaires]. — M. Robert Bisson, rapporteur spécial.)

(Annexe n° 3 [Dépenses en capital]. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial.)

(Annexe n° 4 [Marchés agricoles]. — M. Jacques Chaminade, rapporteur spécial ; avis n° 575, tome I [Dépenses ordinaires], de M. Jean Desanlis, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 575, tome II [Dépenses en capital], de M. Roland Hugué, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 571, tome II [Enseignement agricole], de M. Jean Brocard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) :

(Annexe n° 50. — M. Jacques Jouvé, rapporteur spécial ; avis n° 571, tome XXIII, de M. Jean Briane, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 575, tome XXIII, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.